

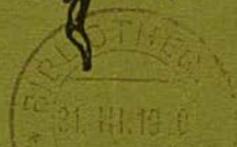
UNIVERSITÉ  
DE  
LAUSANNE



\* LIVRET \*

DE L'ÉTUDIANT

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU  
COMITÉ DE PATRONAGE  
des ÉTUDIANTS



Semestre d'été

1910

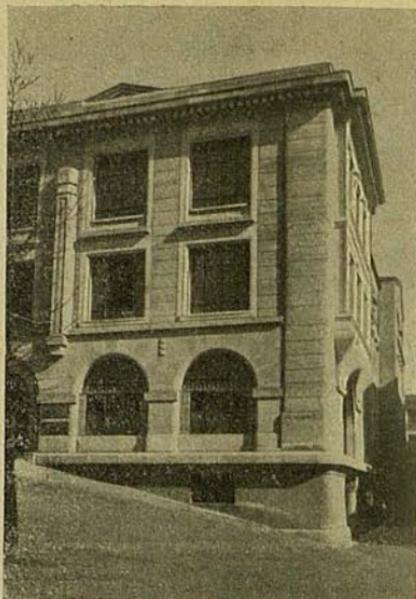
ÉDITÉ PAR TH. SACK-REYMOND  
RUE CENTRALE, 3, - LAUSANNE  
Librairie Internationale et Universitaire.

# ACADÉMIE

DE

# Commerce

Voir page 63



CORDONNERIE ÉCONOMIQUE

1, RUE LA LOUVE, 1

LAUSANNE

**CHAUSSURES** \*

GRAND CHOIX

pour Dames, Messieurs et enfants.

PRIX RÉDUITS

CYCLES ET MOTOCYCLES

” **Cosmos** ”

G. LUX, Représentant. = Place Chauderon.  
- LAUSANNE -

# Académie Libre DE COMMERCE

---

Cours de

**Banque**  
**Assurances**  
**Commerce**  
**Industrie**

---

*Bureaux et Auditoires :*

**Galleries du Commerce (rez-de-ch. ouest)**

---

Voir programme des cours, page 63

# Académie Libre DE COMMERCE

---

Cours de

**J**ournalisme

**P**ublicité

**C**ritique littéraire

**L**angues

---

*Bureaux et Auditoires :*

**Galleries du Commerce (rez-de-ch. ouest)**

---

Voir programme des cours, page 63

**PHOTO-HALL, R. E. CHAPALLAZ FILS**

13, RUE HALDIMAND, 13

Maison spéciale d'articles photographiques. r

**KODAKS**

Téléphone 2544.

Adresse télégraphique :  
PHOTOHALL.

**BRIOD & C<sup>IE</sup>**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS**

**YVERDON**

**VINS & CIDRES SANS ALCOOL**, pur jus de fruits frais  
stérilisés par la pasteurisation, garantis sans antieptique.

Ces produits saturés de gaz carbonique sont les plus agréables.

Vins rouges et blancs Vaudois et Neuchâtel depuis 60 cts la bout.

Cidres de pommes et poires depuis 50 cts la bout.

Boissons sans alcool Petit-Gris et Rouge-Muscato, souvent préférées aux vins  
et cidres depuis 40 cts la bout.

Ces prix s'entendent pris à Yverdon par caisse de 30 à 60 bout., verre et em-  
ballage facturés et repris au même prix rendus franco gare Yverdon.

Pour échantillon, on expédie franco port et emballage 6 demi-bouteilles pour  
fr. 3.50; 12 bout. pour fr. 10.— r

**Papeterie ROBERT Frères**

18 — PALUD — 18

**Fournitures de Bureaux et d'Ecoles**

**PLUMES RÉSERVOIR**

**Fournitures de peinture** r

**RESTAURANT-CAFÉ VAUDOIS**

1, PLACE DE LA RIPONNE, 1

Repas à prix fixes, service soigné à la carte. Restau-  
ration chaude et froide à toute heure. Pension à prix  
modérés. F. AGUET & DE PRATO.

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

CHEMISERIE  
CH. DODILLE

Rue Haldimand. — LAUSANNE

TROUSSEAUX  
COMPLETS POUR MESSIEURS

- CRAVATES -  
- - COLS - -  
- BOUTONS -  
BRETelles

LES DERNIÈRES  
- NOUVEAUTÉS -

-- SPÉCIALITÉ DE CHEMISES --  
CONFECTIONNÉES & SUR MESURE

Ceintures et Bas de sport

SOUS-VÊTEMENTS --- GILETS FANTAISIE

GANTS

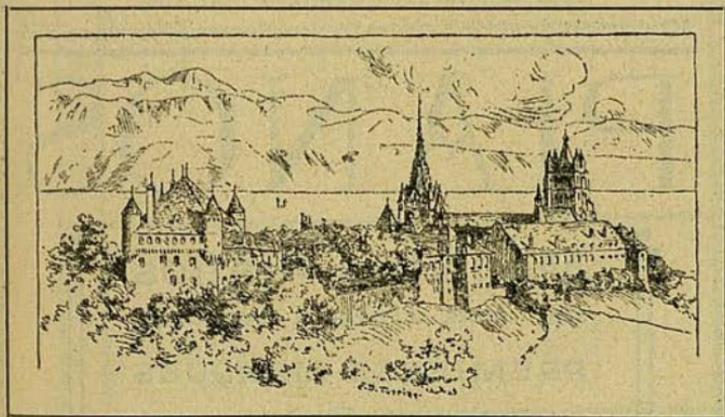
Très grand assortiment dans tous les rayons.

Ce Livret est remis gratuitement à MM. les Professeurs  
de l'Université et à MM. les Etudiants

# LIVRET-PROGRAMME

## DE L'ÉTUDIANT

SEMESTRE D'ÉTÉ <sup>AB</sup>  
1910 2694.



TH. SACK-REYMOND, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE

3, Rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460



**S. PERRENOUD**  
**MÉDECIN-DENTISTE**

AV. DE LA GARE 17  
TÉL. 3944

**LAUSANNE**

**RESTAURANT SANS ALCOOL**

**„ BADAN „**

Grand Pont, 12, arrêt du tram: Bel-Air

**DINERS complets depuis 1 fr. et à la carte**

Cuisine soignée et variée

Spécialité de „ Gâteaux aux fruits „

Marchandises de 1<sup>er</sup> choix — Rafraîchissements

SALLES POUR DAMES & SOCIÉTÉS A L'ENTRESOL

*Man spricht Deutsch*

*Téléphone 2355*

**PIANOS**

**Meilleurs Pianos**

avec cordes croisées et cadre en fer

**PREMIÈRES MARQUES**

Suisses et Etrangères

**VENTE & LOCATION**

Accordage. Blanchissage de touches. Réparations. Prix avantageux

PONTAISE, 8  
LAUSANNE

**Max Krüger**

PONTAISE, 3  
LAUSANNE

# HORIRE DES COURS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Heures
7-8						7-8
8-9						8-9
9-10						9-10
10-11						10-11
11-12						11-12
12-1						12-1
1-2						1-2
2-3						2-3
3-4						3-4
4-5						4-5
5-6						5-6
6-7						6-7
7-8						7-8

VOIR AVIS DE LA MAISON P. K. Z. AU VERSO

# ✱ VÊTEMENTS ✱

pour  
HOMMES & ENFANTS

GRAND-PONT 4



LAUSANNE

VENTE DIRECTE

du Fabricant aux Particuliers et pour  
cette raison

**SOURCE DU MEILLEUR MARCHÉ**

COUPEUR DE 1<sup>er</sup> ORDRE

ET ATELIER POUR LA MESURE DANS LA MAISON

DRAPERIES ANGLAISES  
& FRANÇAISES





# Almanach des Etudiants 1910

Edition ATAR, Corraterie 12. GENÈVE

Ouvrage dédié aux Etudiants des Universités de la Suisse romande

Un vol. oblong, couv. couleur. Fr. 2.--

RÉSUMÉ DE LA TABLE DES MATIÈRES : Poésies.— Nouvelles.—  
Calendrier.— Conseils aux Etudiants.— Notices historiques sur  
les diverses sociétés d'Etudiants, agrémentées de croquis et  
récits, etc., etc.

Illustrations dans le texte et hors texte, noir et couleurs

En vente chez l'Éditeur, à Genève, à la Librairie

Th. Sack, à Lausanne,

et dans les principales librairies de la Suisse.

---

## N'allez pas

en promenade, dans la ville et sur la  
montagne sans vous procurer

## LE PETIT GUIDE

pour Lausanne et ses environs qui renseigne  
sur tout, et donne des itinéraires précis.

Demandez à votre libraire

**Le Petit Guide**, de M. GRESSIEN

Fr. **0.50**

# TABLE DES MATIERES ALPHABÉTIQUE

	Pages		Pages
Académie et Ecole de Commerce	2 3 4 56	Faculté de droit	24 40
57 62 74 et couverture		» lettres	27 45
Agence de voyages	52 53	» médecine	25 48
Analyses	58	» sciences	28 48
Articles photographiques	5	» théologie	24 35
Assistants Université	20	Faculté libre de théologie	61
Assurances	35	Funiculaires	105
Auditoires	22	Grades, Diplômes, Certificats, etc.	34
Autorités universitaires	18	Gravures, Estampes	87 105
Autorités diverses	85	Guides, plans, cartes	105 13
Bains	102	Gymnastique-Danse	80 et couverture
Bar automatique	90	Historique université	16
Berlitz-School	80	Horaire des cours	9
Bières	82	Horlogerie-Bijouterie	88
Bijouterie	88	Hôtels	82 70
Blanchisserie	72	Huissier université	35
Bibliothèques		Instituts	64 72 74 78
Cabinets de lecture	} 54 91 92	Instruction secondaire	57
Cafés-Restaurants	5 82	Instruction enfantine	61
Caissier Université	34	» primaire	59
Calendrier	11 12	Institut de Musique	67
Canotage	96	Immatriculation	31
Cercles	91	Inhumation	84
Chaussures	2 11	Imprimeries... 135 Int. couverture	58
Chemiserie	6	Journaux, revues	71 95 Fin livret
Cigares et cigarettes	86	Laboratoires	22 58
Cliniques	23	Lawn-Tennis	94
Comité de patronage	21	Lecteur de l'Université	20
Commissionnaires-portefaix	103	Légations	83
Concours	35	Leihbibliothek	92 135
Conditions d'admission des étudiants russes	32	Livres	107 à Fin livret
Confections	8 10 90	Manège	55 96
Conférences, Concerts	92	Médecin-Dentiste	8 58
Confiseries	78	Militaire	83
Consulats	83	Musées	54
Cours	33	Notes	Papier jaune
Cours libres	28 33	Notice sur Lausanne	89
Cours privat-docent	29	Obtention des grades	38
Cours de vacances	17	Orfèvrerie-bijouterie	88
Crémeries	78	Ouvrages divers employés à l'Université	107 à fin livret
Cultes	93	Papeterie	5
Culture physique (Ecoles de)	64 et couverture	Pensions et Pensions-famille	5 66 68 70 72 74 76 82
Cycles et motocycles	2	Photo Hall	5
Danse-gymnastique	80 et couverture	Pianos	8
Discipline	38	Plan de Lausanne	88 89 122
Dispenses et bourses	34	Plan du Palais de Rumine	17
Doyens de facultés	19	Prix de faculté, prix spéciaux	35 37
Dentiste-Médecin	8 58	Privat-docents	20 29
Eaux minérales	82	Professeurs particuliers	11 66 72
Ecoles spéciales 2 3 4 56 57 59 61 62 72 84	80 et couverture	Programme des cours	22 24 131
Ecole de pharmacie	30	Promenades, Excursions	97
Ecole d'ingénieurs	30	Publicité du Livret	72
Ecole de dessin	59	Recteur	18 22
Encadrements	87	Renseign. gén. sur l'Univ.	31
Enseignement professionnel	59	Restaurants et Kursaal	5 82 93 90
» libre	61	Restaurant sans alcool	8
» français moderne	27	Salle de lecture	35 91 135
Escrime	55 64 80 et couverture	Salons de rafraichissements	78
Etude des langues	12 56 62 64 66 68 70	Salle d'armes	64 80 et couverture
» sciences sociales	72 74 78 80	Secrétariat université	18 34
Etudiants russes	32	Sciences pharmaceutiques	30
Examens fédéraux	52	» techniques	30
Etrangers à Lausanne	83	Société académique	67
Excursions	97	Sociétés d'étudiants	67
		Sociétés diverses	79
		Sports et jeux	95

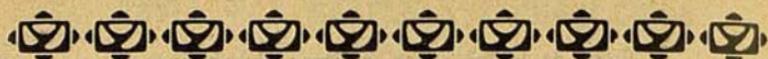
## Suite de la table des matières alphabétique

	Pages		Pages
Table des matières systématique ..	15	Transports funèbres .....	84
Taillleurs .....	40	Transports et voyages .....	52 53
Tarif postal .....	103	Tribunal fédéral .....	85
Télégraphe et téléphone .....	105	Vins en bouteilles .....	86
Théâtre .....	92	Vins sans alcool .....	5
Thèses, program. 140 Int.couv. 58		Voitures Auto-taxis .....	102
Traductions, copies .....	11	Voulez-vous un .....	60
Tramways .....	105	Vêtements .....	10 90

# TABLE DES MATIÈRES

## SYSTÉMATIQUE

	PAGES
Calendrier ..	11 12
Horaire des cours ..	9
Notes ..	Fin du Livret
Portrait du recteur ..	16
Calendrier semestriel ..	11 12
Historique sur l'Université ..	16
Autorités universitaires ..	18
Patronage des Etudiants ..	21
Professeurs honoraires ..	18
Personnel enseignant ..	19
Privat-docents ..	20 30
Recteur ..	18
Assistants ..	20
Comité de patronage des étudiants ..	21
Auditoires ..	22
Laboratoires ..	22
Cliniques ..	23
Programme détaillé du semestre d'été ..	22 à 31
Enseignements généraux, règlements, immatriculation ..	31
Conditions d'admission des étudiants russes ..	32
Conditions d'obtention des grades ..	34
Concours ..	35
Examens fédéraux ..	52
Bibliothèques ..	54-91
Musées ..	54
Etablissements officiels d'instruction secondaire ..	57
Autres établissements officiels d'instruction ..	59
Enseignement libre ..	61 à 67
Société académique ..	67
Sociétés d'étudiants ..	67 à 79
Sociétés diverses en relation avec l'Université ..	79
L'étranger à Lausanne ..	83
Autorités cantonales ..	85
Tribunal fédéral ..	85
Autorités lausannoises ..	87
Lausanne (situation, climat, eaux, excursions, cercles, concerts, théâtre, cultes, etc.) ..	89
Sports et jeux ..	95
Promenades ..	97
Divers (bains, voitures, tramways, tarif postal, etc.) ..	102
Catalogue de librairie ..	107 à fin du Livret



## UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

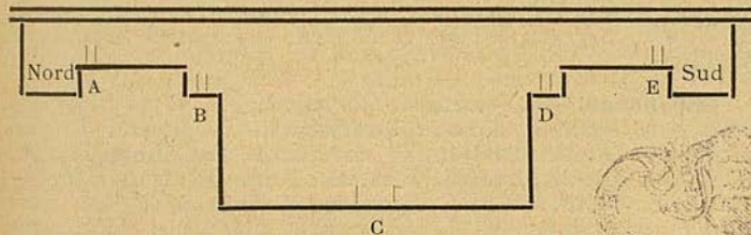
**Historique de l'Université de Lausanne.** — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur vaudois. Elle prit le nom d'académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII<sup>m</sup> siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1629, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII<sup>m</sup> siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Gindroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238

en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie ; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires ; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept ; la faculté des *Sciences* en a dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*École d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs ; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des Cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux auditeurs réguliers qui en font la demande.

(Extrait du chapitre "l'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié chez Th. Sack, libraire.)

### PALAIS DE RUMINE. — ORIENTATION.

Est



Ouest (Place Riponne).



**AILE GAUCHE**, porte **A**. Auditoires et laboratoires de géologie et de minéralogie.

**AILE GAUCHE**, porte **B**. Rectorat et secrétariat. Auditoire xv. 3<sup>e</sup> étage, Musée de botanique et herbier.

**CENTRE**. Porte **C**. 1<sup>er</sup> étage, Musées : Beaux-Arts, Géologie, Historique ; 2<sup>e</sup> étage, Musée zoologique.

**AILE DROITE**, porte **D**. Rez-de-chaussée, Concierge ; 1<sup>er</sup> étage, Bibliothèque, Auditoire n<sup>o</sup> xvi ; 3<sup>e</sup> étage, Auditoire et laboratoire de zoologie.

## AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

**L'Université.** — Palais de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nommé pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Prorecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles des 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

**Université de Lausanne.** — *Recteur*: M. H. BLANC, p. o., Av. des Alpes, 6. *Prorecteur*: M. E. DIND, p. e. place Bel-Air, 2. T. 817. *Secrétaire*: M. J. BONZON, Les Saujes, chemin des Cèdres 2.

**Téléphones.** — Secrétariat université, T. 1371. Concierge Palais de Rumine, T. 105. Professeurs, Cité-devant, T. 1330. Ecole de Chimie, Château, T. 1211. Ecole de Chimie (Chuard), T. 1845. Ecole de Physique, Château, T. 984. Ecole de Médecine, Caroline, T. 1516. Ecole d'Ingénieurs, Tour 8, T. 353. Ecole d'Ingénieurs, directeur, T. 746. Institut d'Hygiène, Policlinique, T. 1709. Laborat. botanique, Palais de Rumine, T. 2524. Laborat. électricité industrielle, Tunnel, T. 55. Laborat. zoologie, Palais de Rumine, T. 2525.

## PROFESSEURS HONORAIRES

*Loi du 10 mai 1890, art. 30.*

Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à

Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, à Lausanne, science du droit. — Gaudard, Jules, à Lausanne, construction (ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.

**Doyens de facultés et directeurs.** — Doyen de la faculté de théologie : M. EMERY, p. o. Doyen de la faculté de droit : M. RAMBERT, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. SPENGLER, p. e. Doyen de la faculté des lettres : M. ROSSIER, p. o. Doyen de la faculté des sciences : M. MAILLARD, p. e. Directeur de l'école de pharmacie : M. (*Vacat*). Directeur de l'école d'ingénieurs : M. MANUEL, p. e.

N.-B. — Les heures d'audience sont affichées à l'Université.

## PERSONNEL ENSEIGNANT

ABRÉVIATIONS : *p. o.* = prof. ordinaire ; *p. e.* = prof. extraordinaire ; *p. dc.* = privat docent ; *ch. de c.* = chargé de cours ; *T* = téléphone.

**Professeurs :** MM. AMSTEIN, p. o., route d'Echallens, 80. ARTHUS, p. o. avenue Dapples, 6. BERDEZ, p. e. avenue du Théâtre, 3. T 1001. BIELER, p., Mont-Paisible, Montagibert, T. 1709. BLANC, p. o. Av. des Alpes, 6. BONARD, Arthur, p. e., Valentin, 18. BONIN-SEGNI, p. e., route d'Echallens, 80. BONJOUR, p. e. rue du Grand-Chêne, 14, T. 1044. BONNARD, Jean, p. o., avenue Davel, 7, T. 1823. BOSSET, p. e. Belles-Roches, 7. BOURGET, p. o., rue du Grand-Chêne, 11, T. 398 et 1662. BRUNHES, p., Clos Ruskin, Fribourg. BUGNION, p. o., Blonay. BURNIER, p. e., Les Bruyères, T. 604. CHAMOREL, prof. Terreaux, 10. CHAVAN, prof., Grandson. CHENAUX, p. e. Villeneuve. CHUARD, p. e., square de Juste Olivier, 1. COLOMB, prof., Vufflens-le-Château. COMBE, p. e., rue de Bourg, 26, T. 1691. CORDEY, p. e., rue Pépinet, 5. T. 1861. DANDIRAN, p. o., avenue des Toises, 5. DE FÉLICE, p. e., place St-François, 9, T. 1500. DEMIÉVILLE, p. e., avenue Agassiz, 2, T. 177. DE MOLIN, p. e., Villa Jurigoz, T. 133. DE SCHOULEPNIKOW, p. e., La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, p. e., Renens. DIND, p. e., place Bel-Air, 2, T. 817. DOMMER, p. o., Gai-Coteau, av. des Alpes. T. 1593. DUFOUR Marc, p. o., rue du Midi, 7, T. 838. DUTOIT, Constant, p. e., av. de Georgette, 3. DUTOIT Paul, p. e., Solitude, 19. EMERY, p. o., Villa Emery, av. Charles Secrétan, T. 1108. EPERON, p. e., pl. St-François, 14, T. 362. FORNEROD, ch. de c., Pully. GAILLARD, p. e., av. des Alpes, 2 b. T. 130. GALLI-VALERIO, p. o., av. Druery, 10. GUEX, p. e., Les Echerins, av. Juste Olivier. HAUSKNECHT, ch. de c., av. d'Ouchy, 96. HERZEN, Nicolas, p. e., avenue de Rumine, 57, T. 1734. HOFFET, p. e., l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. T. 2296. LACOMBE, p. o., av. de Grammont, 3. LANDRY, p. e. avenue

Rumine, 55, T. 1410. LARGUIER, p. e., rue de Bourg, 29, T. 559. LÆWENTHAL, p. e., Villamont, 23. LUGEON, p. o., Les Présalpes, av. Ch. Secrétan, T. 1404. MAHAIM, p. e., Asile de Cery, T. 1300. MAILLARD, p. e., avenue Druey, 9, T. 2098. MAILLEFER, p. e., rue Beau-Séjour 16. MANUEL, p. e., Beau-Séjour, 27. T. 899. MAURER, p. o., Boa-Vista, Béthusy, T. 776. MAYOR, p. o., Les Feuillantines, r. d'Ouchy. MERCANTON, p. e., Les Borromées, Montriond. T. 2531. MERCIER, p. e., r. Grand-Chêne, 1, T. 2211. MERMOD, p. e., Villa Chaumény, T. 42. MEYLAN, p. e., Clos-du-Matin. MILLIoud, p. o., Montriond, T. 1949. MURET, Ernest, prof., rue Tœpffer, 19, Genève, T. 3599. MURET, Maurice, p. e., Pré Scilla, T. 377. NARBEL, p. e., La Caroline, Cour, T. 2260. NEESER, p. e., Vert-Clos, r. Prêdu-Marché, T. 2642. PAGENSTECHE, Max, p. e., Villa Béthusy, 1, T. 3890. PALAZ, p. e. La Valsainte, T. b. 322, ap. 981. PARETO, p. o., Céligny, Genève. PELET, p. e., Les Clochetons. PERRET, p. e., r. du Midi, 2, T. 263. RAMBERT, p. e., r. Beau-Séjour, 12. REISS, p. e. Villa Lumière, Château-Sec, T. 114. ROGUIN, p. o., Villa Orville, Mousquines. ROSSIER, Edmond, p. o., av. Dapples, 43. T. 891. ROSSIER, Guillaume, p. e., Square de Georgette, 1, T. 1009. ROUD, p. e., Le Verger, Pontaise. ROUX, p. o., Riant-Site, T. 652. SEILER, p. e., Chalet-Fleuri, Montagibert, T. b. 1212, ap. 1314. SIRVEN, p. o., av. de Rumine, 30. SPENGLER, p. e., pl. St-François, 14, T. 1539. SPIRO, p. e., Villa Speranza, Cour, T. 2016. SPIRO, J.-L., p. e., ch. des Mayoresses, Frais-Vallon, Chailly, T. b. 519, ap. 2516. STILLING, p. o., La Sauvagère, av. Charles Secrétan. T. 1355. STRZYZOWSKI, p. e., La Cerisaie, chemin du Signal. VALLETTE, p. o., Clos-Villard, Fleurettes. VUILLEUMIER, p. o., r. du Midi, 8. WILCZEK, p. o., Villa Neuschwander, Ouchy.

**Privat-docents.** — MM. CEVEY, av. du Théâtre, 1, T. 1220. CHATELANAT, Villa Faucigny, Avenue des Alpes. DE LA HARPE, Le Grillon, avenue des Alpes, T. 973. DELHORBE, Mont-Rose, Valentin. DUFOUR, Aug., rue du Midi, 1, T. 801. DUSSE, Bois de Vaux, T. 152. FEYLER, sq. Georgette, 14. T. 2361. GONIN, rue du Grand-Chêne, 11, T. 1442. JACCARD, Frédéric, villa Argelès, Pully. JACCOTTE, Lutry. MAILLEFER, Arth., rue Martheray, 6. MARTINET, Montagibert, T. 40. MARULLAZ, Le Roselier, avenue Juste Olivier. T. 1369. MELLET, Orville, avenue du Léman. PERRIN, Bella Rosa, avenue du Léman, T. 94. PORCHET, Prilly. REYMOND, Boa-Vista, Béthusy, T. 776. SCHACHT, Villa Parva, Trabandan. SCHENK, Avenue Belles-Roches, 6. SCHNETZLER, Mont-Fleuri, T. 894. TAILLENS, Le Printemps, Grotte, T. 826. TAVERNEY, av. Druey, 9. TREYER, Fribourg. VULLIET, rue Beau-Séjour, 14, T. 1006. WEITH, r. de Bourg, 15, T. 765. WELLAUER, r. Prêdu-Marché, 19.

**Lecteur.** — M. ANDRÉ, Belles-Roches A. T. 48.

**Assistants.** — Anatomie normale : MM. POPOFF, Nicolas, Ecole de médecine ; M<sup>m</sup> CHRISTINGER, Mina, Ecole de médecine. M. HUG, Oscar, Ecole de médecine. — Anatomie pathologique : MM. BER-

THOLET, Edouard, Hôpital cantonal; AUGSBOURGER, Félix, Hôpital cantonal. — Anatomie comparée et zoologie : M. MURISIER, Palais de Rumine; Mlle TCHIKALENKO, ANNA, Palais de Rumine. — Botanique : M. MAILLEFER, Arthur, Palais de Rumine. — Chimie : MM. MELLET, Rodolphe, Ecole de chimie; M. OULEVAY, Abram, Ecole de chimie. — Chimie industrielle : M. SIEGRIST, Henri, Solitude 19. — Electro-chimie : M. HENNY, Théodore, Solitude, 19. — Géologie : M. JEANNET, Palais de Rumine. — Mathématiques (Ecole d'ingénieurs) : M. HOFMANN, avenue de Rumine, 60. — Minéralogie : M. DÉVERIN, Louis, Palais de Rumine. — Physique : M. EMERY, Alexis, Ecole de physique. — Physiologie : M<sup>lle</sup> STAVSKA, *Boleslava*, Ecole de médecine; TRACHTMANN, *Lubow*, Ecole de Médecine.

### Comité de patronage des étudiants.

Ce comité, nommé par la Commission universitaire, est composé de professeurs et de personnes s'intéressant à l'Université et à son développement. Il administre la salle de lecture des étudiants; il procure aux étudiants tous les renseignements nécessaires pour faciliter leurs études et leur séjour à Lausanne.

Le Comité est composé de :

M. le recteur de l'Université; MM. J. Bonnard, professeur, président; Delessert, rentier, secrétaire; L. Grenier, juge cantonal; Vuilleumier, professeur; Roud, professeur; Rambert, professeur; D' Gustave Krafft, professeur; Maurer, professeur; André, lecteur.

Les étudiants sont invités à s'adresser au président du Comité, qui reçoit, à son domicile, 7, av. Davel, le mercredi de 6 à 7 h. T. 1823.

Les étudiants désireux de se renseigner sur les pensions recevront aussi les renseignements nécessaires, le lundi et le mercredi, de 12 à 12 1/2 h., et le vendredi de 1 1/2 à 2 h., *petite salle* des commissions, Palais de Rumine, où un membre de l'Association chrétienne d'étudiants se tiendra à leur disposition. Ils peuvent s'adresser en tout temps, pour le même objet, aux membres de cette association, reconnaissables à leur insigne : **Etoile blanche, à cinq branches, bordée de noir.**

---

# Programme des Cours de l'Université de Lausanne

## SEMESTRE D'ÉTÉ

Du 8 avril au 25 juillet 1910

### AUDITOIRES

#### LABORATOIRES ET CLINIQUES

Pour la **Faculté de théologie**, ancienne Université.

Pour la **Faculté de droit**, ancienne Université et Palais de Rumine.

Pour la **Faculté de médecine**, voir **cliniques** et **laboratoires**, ci-dessous.

Pour la **Faculté des lettres**, ancienne Université, Palais de Rumine et Ecole normale.

Pour la **Faculté des sciences**, Place du Château, Palais de Rumine, Solitude, Valentin et rue de la Tour.

Pour le détail, voir le *Tableau des Cours du semestre d'été 1910*, en vente au Secrétariat de l'Université, Palais de Rumine.

**LABORATOIRES** : 1. **Laboratoire de chimie** (place du Château). T. 1211. Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur : (Vacat). — 2. **Laboratoire de chimie physiologique** (place du Château). Directeur : M. BOURGET, prof. (Chef des travaux : M. le prof. D<sup>r</sup> STRYZOWSKI). — 2 bis. **Service de recherches légales du sang et des taches suspectes**. (Place du Château). Directeur : M. le prof. D<sup>r</sup> STRYZOWSKI. — 3. **Laboratoire de thérapeutique** (place du Château). Directeur : M. BERDEZ, prof. — 4. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (place du Château). T. 1845. Directeur : M. CHUARD, prof. (Voir Institut agricole). — 5. **Laboratoire de physique** (place du Château). T. 984. Directeur : M. C. DUTOIT, prof. — 6. **Laboratoire de photographie** (place du Château). Directeur : M. REISS, prof. — 7. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène**. (Solitude 19). T. 1709. Directeur : M. GALLI-VALERIO, prof. — 8. **Laboratoire de chimie physique et électrochimie** (Solitude 19). Directeur : M. Paul DUTOIT, prof. — 9. **Laboratoire de chimie industrielle** (Solitude 19). Directeur :

M. L. PELET, prof. — 10. **Laboratoire de chimie et bactériologie du contrôle des boissons et denrées** (*Solitude 19*). Directeur : M. SEILER, prof. — 11. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur : M. LEWENTHAL, prof. — 12. **Laboratoire de botanique systématique et microscopie** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile nord*). Directeur : M. WILCZEK, prof. — 13. **Laboratoire de géologie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. M. LUGNON, prof. — 14. **Laboratoire de minéralogie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. Arthur BONARD, prof. — 15. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile sud*) Directeur : M. BLANC, prof. — 16. **Laboratoire d'électricité industrielle.** (*place du Tunnel*). T. 55. Directeurs : MM. LANDRY et MERCANTON, prof. — 17. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). Ouvert tous les jours. Directeur : M. ROUD, prof. — 18. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. ARTHUS, prof. — 19. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. BUGNION, prof. — 20. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. STILLING, prof.

**CLINIQUES** : 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. BOURGET, prof., T. 1552. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. G. ROSSIER, prof. T. 1552. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. DIND, prof. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Asile des Aveugles*). Directeur : M. Marc DUFOUR, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de Cery*). Directeur : M. MAHAIM, prof., T. 1300. — 7. **Clinique otologique et laryngologique.** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. COMBE, prof. — 9. **Policlinique** (*Solitude 19*). Directeur : M. DEMIÉVILLE, prof., T. 50.

Les **Etablissements fédéraux d'essais agricoles, à Mont-Calme, Montagibert**, comprennent :

**Etablissement de chimie agricole.** Chef, M. le prof. C. Dusserre. Chargé du contrôle du commerce des engrais chimiques, fourrages concentrés, remèdes pour vignes, pour la Suisse française. Analyse des terres, des matières servant à l'agriculture et de ses produits. Champs d'expériences pour l'application rationnelle des engrais.

**Etablissement d'essais de semences.** Chef, M. le prof. G. Martinet. Chargé du contrôle des semences pour la Suisse française. Travaux concernant la sélection et l'amélioration des semences. Essais comparatifs des variétés de plantes agricoles. Renseignements aux agriculteurs et négociants pour tout ce qui concerne la valeur et l'emploi des graines.

## PROGRAMME

Il y a à l'Université trois sortes de cours :

- a) les *cours publics* (*collegia publica*);
- b) les *cours universitaires* proprement dits (*collegia privata*);
- c) les *cours particuliers* (*collegia privatissima*), régis par des dispositions spéciales

ABRÉVIATIONS : *publ.* signifie cours public; — *priv.* signifie cours particulier, soit *privatissimum*; — *gr.* signifie gratis. — Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires, soit *collegia privata*.

**Faculté de théologie protestante.** — M. VUILLEUMIER, p. o. Lecture d'un choix de Psaumes, à partir du 114<sup>e</sup>, 2 h. Etude de textes messianiques, 2 h. Hist. d'Israël et de sa relig. (2<sup>e</sup> partie), 4 h. Hist. de l'Eglise du Pays de Vaud aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (suite), 1 h. — M. NARBEL, p. e. Exégèse des Actes des Apôtres, 3 h. Exégèse de l'Épître aux Romains, (suite) 1 h. Exégèse de la 1<sup>re</sup> Épître aux Thessaloniens, 2 h. Hist. du siècle de Jésus-Christ, (suite), 2 h. Hist. des versions et du texte du Nouveau-Testament, 1 h. — M. DANDIRAN, p. o. Hist. du christianisme, période ancienne (suite), 3 h. Hist. des dogmes, période ancienne (suite), 3 h. Symbolique : Luthéranisme et réforme (suite), 2 h. — M. CHAVAN, ch. d. c. Revision de l'hist. du christianisme : Période contemporaine (gr.) 1 h. L'évolution de la théologie protestante au XIX<sup>e</sup> siècle, 2 h. — M. FORNEROD, ch. d. c. Hist. des religions. Les religions de l'Inde, 2 h. — M. EMERY, p. o. Théologie du Nouveau Testament, 6 h. — M. COLOMB, ch. d. c. Homilétique, 2 h. La prédication française au XVII<sup>e</sup> siècle, 1 h. Exerc. pratiques (gr.), 1 h. — M. CHAMOREL, ch. de c. Théologie pastorale, 2 h. Analyses de textes, 2 h. — M. GOUMAZ, lic. théol. Lecture cursive des épîtres de la captivité (gr.), 1 h. — TROIS PROFESSEURS, à tour de rôle. Exercices de prédication et de catéchisation.

**Faculté de droit.** — M. ROGUIN, p. o. Introd. aux études juridiques, 2 h. Droit civil comparé : Le droit général des obligations, 2 h. Droit international privé : Questions de procédure, 2 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre). — M. MILLIoud, p. o. Séminaire de sociologie (priv. et gr.), 2 h. par quinzaine. — M. BONINSEgni, p. e. Economie polit. : Le commerce. Les crises économiques. La répartition, 3 h. Confér. d'économie polit., 1 h. Statistique : Partie générale, 2 h. Science financière : Le budget, 1 h. Législation sociale : Les assurances, 1 h. — M. DE FÉLICE, p. e. Droit des obligations : Effets, extinction, modalités des obligations, 3 h. Droit commercial. Lettre de change, chèque, autres effets à ordre, titres au porteur, 2 h. — M. RAMBERT, p. e. Droit civil suisse : (C. C. S., Liv. II, 2<sup>e</sup> partie : *Des parents*, et 3<sup>e</sup> partie : *De la tutelle*, 3 h. Droit civil suisse : Gage immobilier (suite), gage mobilier, possession et registre foncier, 1 h. Procédure civile : Partie contentieuse, 2 h. — M. CORDEY, p. e. Droit public général : Introduction. Les institutions dérivées du droit public anglais. Le principe de la séparation des pouvoirs. La forme des constitutions. Les libertés individuelles, 2 h. Droit public fédéral, 1 h. Droit public cantonal, 3 h. — M. MERCIER, p. e. Droit criminel, 4 h. Procédure pénale, 2 h. Droit international public, 2 h. — M. HERZEN, p. e. Système du

droit romain : Personnes. Obligations. Successions, 4 h. \* System des römischen Privatr., 5 h. \* Römische Rechtsgeschichte, 3 h. \* Uebungen im römischen Recht (priv.), 2 h. (\* Sont donnés en allemand). Séminaire romain (priv. et gr.) Une soirée par quinzaine. — M. de TOURTOULON, p. e. Hist. du droit moderne : Hist. des droits réels, hist. de l'organisation judiciaire, 3 h. Hist. du droit dans l'antiquité, 1 h. Droit romain : Droit de famille, droits réels, 2 h. Droit civil français : Privilèges et hypothèques. Prescription, 2 h. Conférence de droit civil français (gr.), 1 h. — M. PAGENSTECHER, p. e. Deutsche Rechtsgeschichte, 4 h. Bürgerliches Recht (Allgemeiner Teil), 4 h. Anfängerübungen im bürgerlichen Recht, verbunden mit schriftlichen Arbeiten (priv.), 2 h. — M. FAVEY, juge fédéral. Le recours de droit civil au Tribunal fédéral, la cassation et la revision, 2 h. — M. GRENIER, juge cantonal. Droit administratif vaudois : Loi sur l'inscription des droits réels immobiliers, loi sur l'utilisation des lacs et cours d'eau, loi sur les mines, 1 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale : Asphyxies, 1 h. Autopsies médico-légales, selon le matériel disponible. — M. REISS, prof. ext. à la Faculté des Sciences. Police scientifique : Les faux documents, etc. et l'identification par l'anthropométrie, la dactyloscopie, le portrait parlé, etc., 3 h. Travaux pratiques de police scientifique, 2 h.

**Etudes de sciences sociales. Facultés de droit et des lettres.**— L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales à la suite d'épreuves écrites ou orales portant sur six matières obligatoires et trois autres à choisir par le candidat sur onze matières à option (*voir le règlement*.)

Voici ces dix-sept matières avec l'indication des cours y relatifs dans le présent programme des Facultés de droit ou des lettres :

**Matières obligatoires :** Philosophie générale. Lettres : (M. Millioud). Une des langues enseignées à la Faculté des lettres et sa littérature. Sociologie (y compris les systèmes sociaux). Droit et Lettres (M. Millioud). Economie politique (y compris la démographie et l'histoire des doctrines économiques). Droit : (M. Boninsegni). Eléments du droit privé et du droit public. Droit : (M. Roguin). Histoire politique. Lettres (M. Rossier).

**Matières à option :** Une deuxième langue enseignée à la Faculté des lettres et sa littérature. L'anthropologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Sciences (M. Schenk). Histoire des religions. Lettres : (M. Fornerod). Statistique. Droit : (M. Boninsegni). Législation sociale. Droit : (M. Boninsegni). Géographie (dans ses rapports avec les sciences sociales). Lettres : (M. Brunhes). Science des finances. Droit : (M. Boninsegni). Droit international public ou privé. Droit : (M. Roguin). Droit administratif. Droit : (M. Grenier). Théorie générale du droit pénal. Droit : (M. Mercier). Ethnopsychie. Lettres : (M. Maurer).

**Faculté de médecine.** — M. (*Vacat.*) Chimie inorganique, 5 h. Travaux au laboratoire de chimie, 3 après-midi. — M. (*Vacat.*) Physique expérimentale : Optique physique. Electricité, 5 h. — M. C. DUROI, p. e. Laborat. de physique, 1 après-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Détermination des plantes, 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anatomie et physiologie générales, 2 h. Laborat. de zoologie et d'anatomie comparée (vertébrés), 4 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique : Gravimétrie, 2 h. — M. Bu-

GNION, p. o. Embryologie : I. Embryologie générale. II. Organogénie, 5 h. Travaux embryologiques, 2 ap.-midi. Travaux de labor. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. ROUD, p. e. Anatomie descript. : Système nerveux et organes des sens, 5 h. — M. ARTHUS, p. o. Physiologie du système nerveux, 6 h. Questions choisies de physiologie (priv.), 2 h. Démonstrations expérimentales (laboratoire), 1 ap.-midi. Labor. pour candidats au doctorat, tous les jours. — M. LARGUIER, p. e. (Ne professe pas ce semestre.) — M. LEWENTHAL, p. e. Histologie (partie spéciale), 3 h. Labor. d'histologie, 2 ap.-midi. Trav. spéciaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. STILLING, p. o. Anatomie pathologique spéciale, II<sup>e</sup> partie, 3 h. Cours pratique d'histologie pathologique, 4 h. Trav. de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Clinique médicale, 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade. Auscultation et percussion, 2 h. Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des travaux : M. le prof. Dr Strzyzowski), 1 ap.-midi. — M. ROUX, p. o. Clinique chirurgicale et gynécologique, 6 fois par semaine 1 1/2 h. Cours théorique de pathologie externe (Partie génér. : Inflammations chroniques, fin. (Tumeurs), 4-6 h. Cours de pansements et bandages, avec exercices prat. de diagnostic chirurgical (en collabor. avec le chef de clinique), 2-4 h. — M. Marc DUFOUR, p. o. Clinique ophthalmologique, 4 h. Cours pratique d'ophthalmoscopie (avec le concours de M. le Dr Gonin, priv.-doc.) (suivant le nombre des participants), 1-2 h. — M. G. ROSSIER, p. e. Clinique obstétricale, 3 fois par semaine 1 1/2 h. Obstétrique normale (cours théorique), 2 h. Répétition d'opér. obstétricales au mannequin, 2 h. — M. M. MURET, p. e. Gynécologie théorique : Les maladies de l'utérus et pathologie de la menstruation, 2 h. Policlinique gynécologique (cours pratique), 4 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale (cours théorique), 3 h. Autopsies médico-légales (selon le matériel disponible). — M. DEMÉVILLE, p. e. Policlinique, 3 fois par semaine 1 1/2 h. — M. DIND, p. e. Clinique dermatologique : Cours théorique avec démonstrations cliniques, 2 h. Cours pratique (avec le concours de M. le Dr Calame, chef de clinique), 1 h. — M. COMBE, p. e. Clinique infantile, 2 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Cours théorique avec démonstrations (Introduction : sol, eau, air, vêtements et soins corporels, prophylaxie spéciale), 3 h. Parasitologie, cours théorique (avec démonstrations) sur les parasites végétaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds, 2 h. Cours pratique de parasitologie (Parasites animaux et végétaux), 3 h. Hygiène industrielle, 1 h. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés et médecins, tous les jours. — M. MAHAIM, p. e. Clinique de psychiatrie, 2 fois par semaine. — M. PERRET, p. e. Médecine opératoire (cours théorique avec exercices pratiques), 3 fois par semaine 2 h. — M. BERDEZ, p. e. Thérapeutique et matière médicale (2<sup>e</sup> partie), 3 h. Electricité médicale et radiologie, 2 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie médicale et préparation des médicaments, 2 h. — M. MERMON, p. e. (Ne professe pas ce semestre). — M. EPERON, p. e. Policlinique ophthalmologique (priv.), 1 1/2 h. — M. Aug. DUFOUR, priv.-doc. Examen fonctionnel de l'œil (gr.), 1 h. — M. VULLIET, priv.-doc. Chirurgie spéciale : Abdomen (gr.), 2 h. — M. GONIN, priv.-doc. Ophthalmoscopie (cours pratique) avec M. le prof. Marc Dufour, 2 h. Chapitres choisis d'ophthalmoscopie, 1 h. — M. TAILLENS, priv.-doc. Répétitions de médecine interne (gr.), 2 h. Introduction à l'étude de la médecine interne (gr.), 1 h. | M. TREYER, priv.-doc. Cours de pathologie interne : Les maladies infectieuses, 2 h. — M. WEITH, priv.-doc. Diagnostic obsté-

trical, 1 h. Cours de toucher, 2 h. Opérations obstétricales (en collaboration avec M. le professeur G. Rossier), 2 h. — M. DE LA HARPE, priv.-doc. (Ne professe pas ce semestre). — M. PERRIN, priv.-doc. Méthodes modernes d'examen urologiques (gr.), 2 h. — M. MARULLAZ, priv.-doc. Maladies du sang et de la lymphe (gr.), 1 h. — M. CEVEY, priv.-doc. Pathologie interne: Affections pulmonaires, 2 h.

**Faculté des lettres.** — M. VALLETTE, p. o. Cicéron: Sa vie, son temps, d'après ses discours et ses lettres, 3 h. Syntaxe latine, 1 h. Exercices pratiques (priv.), 1 h. — M. MEYLAN-FAURE, p. e. Gramm. historique de la langue grecque, 2<sup>e</sup> partie, 2 h. Thucydide et sa méthode. Explic. de passages choisis, 2 h. Conférence littéraire, 1 h. Conférence de grammaire, 1 h. — M. SIRVEN, p. o. Molière, 2 h. André Chénier, 1 h. Conférences, 2 h. Corr. de travaux écrits supplém., par M. L. Bourguès, licencié ès lettres, sous la direction de M. Sirven, 2 h. — M. BURNIER, p. e. La poésie alpestre (publ.), 1 h. Conférence (pr. et gr.), 1 h. — M. BONNARD, p. o. Gramm. comparée des langues romanes: Morphologie, 2 h. Hist. de la langue franç., 1 h. Hist. de la littér. franç. au moyen âge, 2 h. Hist. de la littér. italienne: Pétrarque et Boccace, 1 h. Hist. de la littér. provençale (gr.), 1 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. Lect. de textes italiens, 1 h. Lect. de textes provençaux (gr.), 1 h. — M. ERNEST MURKT, prof. Littérat. espagnole: Le théâtre avant Lope de Vega (publ.), 1 h. Confér.: Explic. des *Mocedades del Cid* de Guilhem de Castro (gr.), 1 h. — M. MAURER, p. o. Littér. allem.: L'époque des Romantiques, 2 h. Conf. allem.: Trad. raisonnées, discussions et trav. écrits sur des sujets de littér. allemande, 1 h. *Mittelhochdeutsche Texte: Das Nibelungenlied*, 1 h. Conférence anglaise: *Tragedy*, raisonnées, discussions et trav. écrits sur des sujets de littér. anglaise (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles), 1 h. Confér. russe: Trad. raisonnées, discussions et trav. écrits sur des sujets de littér. russe, 1 h. Etudes ethnopsychiques: Le développement de l'esprit critique dans la littérature russe, 1 h. — M. HAUSKNECHT, prof. Hist. de la littér. angl. 1<sup>re</sup> partie, 1 h. Lecture de la 1<sup>re</sup> part. du *Henri IV* de Shakespeare, 2 h. Conf. et exerc. prat. (en angl.): Interpr. de textes vieux-anglais (publ.), 1 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. romaine, 2 h. Hist. polit. de l'Europe de 1870 à 1900, 3 h. Confér. et travaux pratiques (priv. et gr.), 1 h. — M. MAILLEFER, p. e. (Ne professe pas ce semestre). — M. FORNEROD, ch. de c. Hist. des religions: Les religions de l'Inde, 2 h. — M. MILLIoud, p. o. Hist. de la philosophie ancienne et médiévale, 3 h. Philosophie génér.: Les problèmes du monde physique, 2 h. Séminaire de sociologie (priv. et gr.), 2 h. par quinzaine. — M. LARGUIER, p. e. (Ne professe pas ce semestre). — M. GUX, p. e. La pédagogie au XIX<sup>e</sup> siècle, 1 h. Conférence pédagogique, 1 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre). — M. BONINSEgni, p. e. Economie politique: Le commerce, les crises économiques, la répartition, 3 h. Confér. d'économie politique, 1 h. Statist.: Partie générale, 2 h. Science financière: Le budget, 1 h. Législation sociale: Les assurances, 1 h. — M. BRUNHES, prof. Géographie humaine: Le monde méditerranéen (suite et fin), 2 h. — M. SPIRO, p. e. Arabe: Cours pour commenç., 2 h. Arabe: Cours pour étudiants avancés, 2 h. Turc: Expl. d'auteurs modernes, 2 h. Hébreu: Explic. du traité *Abodah zarah* (idolâtrie), 1 h. Explication du Koran, d'après le commentaire de Al-Baydaoui, 1 h. — M. DE MOLIN, p. e. Hist. de l'art dans l'antiquité (suite), 2 h. — M. CHATELAMAT, priv.-doc. Hist. de la peinture en Italie: L'école d'Ombrie et

Raphaël, 2 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Versification du français moderne, 1 h. Etudes de grammaire roumaine (priv. et gr.), 1 h. — M. DELHORBE, priv.-doc. Latin : Explic. de textes d'époques diverses, 1 h. — M. WELLAUER, priv.-doc. Eléments d'épigraphie grecque (publ.), 1 h. — M. SCHACHT, priv.-doc. Cours élémentaire de langue sanscrite avec interprétation de textes faciles (publ.), 1 h.

**Cours libre.** — M. VOLAIT, D<sup>r</sup> phil. Répét. d'hist. de la philosophie pour les candidats à la licence, 2 h.

**Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne.** — M. SIRVEN, p. o. Molière, 2 h. André Chénier, 1 h. Conférences, 2 h. — M. BURNIER, p. e. La poésie alpestre (publ.) 1 h. Confér. (pr. et gr.), 1 h. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue française, 1 h. Hist. de la littérature franç. au moyen âge : 2 h. Lect. de textes vieux-français 1 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Versification du français moderne, 1 h. — M. ANDRÉ, lecteur. Langue française : Français moderne et français contemporain. Etude de la Syntaxe. Lectures analytiques, 2 h. Lectures franç. : Notes sur les principaux écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle ; lecture de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. Lexicologie : Etude du dictionnaire. Corr. des fautes de français les plus communes, 1 h. Diction : Règles, exemples et exercices de lecture et de prononciat., 1 h. Grammaire : Etude de quelques chapitres de la grammaire. Exerc. grammaticaux et lexicologiques, 1 h. Traductions : Trad. prép. ou à livre ouvert de textes allem., 1 h. Etudes lexicologiques : Exposés propres à familiariser les auditeurs avec les termes usuels se rapportant aux sciences, aux beaux-arts, aux questions sociales. Exercices oraux de répétition et de discussion, 1 h. Etudes françaises : Exposés relatifs à la France et à quelques pages de son histoire. Résumés et lecture de romans et drames historiques. Exercices écrits de répétition, 1 h.

**Cours de vacances (21 juillet-31 août.)** M. VALLETTE, p. o. Etudes sur l'hist. de la littér. franç., 12 leçons. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue franç., 9 leçons. Sémantique, 3 leçons. — M. MAURER, p. o. Trad. d'allemand en franç., 3 leçons. Trad. d'anglais en franç., 3 leçons. Trad. de russe en franç., 3 leçons. La façon de rendre en français l'ordre des idées et les principaux rapports grammaticaux des trois langues qui servent de base aux exercices de traduction ci-dessus indiqués, 3 leçons. Les innovations pratiquées dans l'enseignement des langues vivantes, 6 leçons. — M. E. ROSSIER, p. o. Questions d'hist. contemporaine, 12 leçons. — M. MILLIoud, p. o. Etudes de style sur les grands écrivains franç., 12 leçons. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Phonologie du français moderne (Etude théorique et pratique), 12 leçons. — M. ANDRÉ, lecteur. Grammaire : Emploi des modes et des temps, 3 leçons. Etudes lexicologiques : Notions sommaires et termes usuels d'architecture religieuse, 3 leçons. La Suisse : Notes géographiques et historiques, 3 leçons. Diction : Règles et exemples de lecture et de prononciation, 3 leçons. Exerc. de répét. et de discussion, 3 leçons. Questions du jour : Le conflit des morales, 3 leçons. Un certain nombre de leçons seront, comme d'habitude, consacrées à des exercices. Les auditeurs qui désirent faire plus de travaux personnels que n'en comporte le progr., auront la faculté de prendre des inscriptions pour les conférences pratiques désignées ci-dessous :

**21 juillet-10 août.** M. BONNARD : Exercices d'étymologie, 6 le-

cons. — M. VALLETTE : Analyse et explicat. de textes franç. modernes, 6 leçons. — M. ROSSIER : Lect. de journaux politiques : Explication et discussion, 6 leçons. — M. TAVERNEY : Exercices de prononciation, 6 leçons.

**11 août-31 août.** M. ANDRÉ : Exercices de lecture et de prononciation, 6 leçons. — M. ANDRÉ : Grammaire : Corr. des fautes de français les plus communes, 6 leçons. — M. VOLAIT : Composition, 6 leçons. — S'adresser, pour tous renseignements, au directeur des cours, M. le prof. VALLETTE, Clos Villard.

**Faculté des sciences. Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles.** a) *Sciences mathématiques.* M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, II (suite), 5 h. Exerc. de calcul, II, 2 h. Théorie des fonctions elliptiques, 3 h. Intégrales définies et séries de Fourier, 2 h. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie descriptive, 2 h. Epures de géom. descript., 4 h. Géom. analytique, 3 h. Géom. réglée, 2 h. — M. MAYOR, p. o. Mécan. rationnelle, II, 4 h. Mécan. rationnelle, IV (suite), 2 h. Physique mathématique, 2 h.

b) *Sciences physiques et naturelles.* — M. MAILLARD, p. e. Astronomie : Le Soleil ; la Lune ; le système planétaire, 3 h. Calcul intégral, avec application aux sciences, 4 h. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Phys. expér. : Optique physique. Electricité, 5 h. Physique spéciale, 3 h. — M. C. DUROI, p. e. Laborat. de physique, 1 ap.-midi. Chap. choisis d'optique et d'électricité, 1 h. — M. (Vacat). Chimie organ., 7 h. Chimie organique : Série arom. (suite) (gr.), 1 h. Trav. au laboratoire de chimie, 3 ap.-midi. Travaux au labor. de chimie pour les étudiants avancés. Tous les jours, sauf le samedi. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique : Gravimétrie, 2 h. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, II<sup>e</sup> partie, 3 h. Analyse bactériologique générale, II<sup>e</sup> partie, 2 h. Labor. d'analyse des denrées et des boissons, 2 ap.-midi. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. PELET, p. e. Chimie industr. : Produits chimiques, II<sup>e</sup> partie, 2 h. Chimie industr. : Matières colorantes, II<sup>e</sup> partie, 2 h. Méthodes de synthèses organiques appliquées, 1 h. Laboratoire de chimie industrielle, 4 ap.-midi. Laboratoire pour étud. avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des trav. : M. le prof. Dr Strzyzowski), 1 ap.-midi. — M. P. DUROI, p. e. Chimie physiq., (Mécanique chimique), 2 h. Electrochimie industr., 3 h. Radiochimie (Cours libre), 1 h. Laborat. de chimie physique et d'électrochimie, 2 ap.-midi. Trav. pour étud. avancés, tous les jours. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale, 2 h. Géologie stratigraphique, 1 h. Paléontologie, 2 h. Laborat. pour commenç., 4 h. Trav. pour étud. spécialisés, tous les jours, sauf le samedi. Excurs. géologiques, 2 à 4 jours par mois. (8 à 12 jours à la fin du semestre). — M. Arthur BONARD, p. e. Minéralogie : Classifications. Minéralogie descriptive, 4 h. Pétrogr. : Roches métamorphiques. Roches sédimentaires. Notions sur les gîtes métallifères, 2 h. Laborat. : Exercices pratiques de minér. et de pétrogr., 4 h. Exercices pratiques pour les étud. avancés, suivant accord avec les intéressés. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anatomie et physiologie générales, 2 h. Labor. de zoologie et d'anatomie comparée. Vertébrés, 4 h. Travaux pour étud. avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. BUGNION, p. o. Embryologie : I. Embryologie générale ; II. Organogénie, 5 h. Tra-

vaux embryologiques, 2 ap.-midi. Travaux de labor. pour étud. avancés, tous les jours. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Détermin. des plantes, 2 h. Labor. de botanique, II<sup>e</sup> partie, 1 ap.-midi. Travaux pour étud. avancés, tous les jours. Labor. de physiologie végétale, pour étudiants avancés, 1 ap.-midi. Excursions botaniques, tous les samedis. — M. BRUNHES, prof. Géographie humaine : La Méditerranée et le monde méditerranéen, (suite et fin), 2 h. — M. REISS, p. e. Photographie théorique, 1 h. Labor. de photographie, 3 h.

**Cours de privat-docents.** — M. JACCOTTET, Mathématiques élément. envisagées au point de vue de leur enseignement. I. Arithmétique et algèbre (gr.) 2 h. — M. MELLET. Répét. de chimie organique, 2 h. — M. PORCHET. Les fermentations (gr.), 1 h. — M. JACCARD. Paléont. des vertébrés: Les mammifères, 1 h. — M. SCHENK. Labor. d'anthropologie : Théorie et exercices pratiques, 1 ap.-midi. — M. ARTHUR MAILLEFER. Quelques chapitres de physiologie végétale (publ.), 1 h. — Les candidats à l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud doivent s'inscrire pour le cours de Pédagogie générale qui comporte deux semestres d'études et de démonstrations pratiques, en tout 2 heures par semaine (*Voir le progr. de la Faculté des lettres.*) — Les dits candidats doivent participer aux conférences dirigées par les professeurs de la Faculté, et prendre part, dès le 3<sup>e</sup> semestre d'études, aux exercices de didactique spéciale (leçons, corrections) qui auront lieu, sous la direction de la Faculté, dans les établissements secondaires. (*Règlement du 16 juillet 1909, pour la préparation pédagogique des candidats à l'enseignement secondaire.*)

**Section des sciences pharmaceutiques, soit école de pharmacie.** — M. Vacat). Chimie organique, 7 h. Chimie organique: Série aromatique (suite) (gr.), 1 h. Travaux au labor. de chimie, 3 ap.-midi. Chimie pharmaceutique (suite) (gr.), 1 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique : Gravimétrie, 2 h. — M. BOURGET, p. o. Labor. de chimie physiologique, 1 ap.-midi. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique expérimentale, 5 h. — M. ARTHUR BONARD, p. e. Minéralogie descriptive, 4 h. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale, 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie et physiologie générales, 2 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Botanique pharmaceutique, 2 h. Pharmacognosie (suite), 2 h. Détermination des plantes, 2 h. Laboratoire de botanique 2<sup>e</sup> partie, 1 ap.-midi. Labor. de pharmacognosie, 1 ap.-midi. Travaux pour étudiants avancés, Tous les jours. Microscopie botanique, 2 h. Excursions botaniques, une toutes les semaines. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène: Cours théorique avec démonstrat. (Introd., sol, eau, air, vêtements et soins corporels, prophylaxie spéciale), 3 h. Hygiène industrielle, 1 h. Parasitologie : Cours théorique avec démonstrations sur les parasites végétaux et animaux; maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds, 2 h. Cours pratique de parasitologie (parasites animaux et végétaux), 3 h. Travaux de labor. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, I<sup>re</sup> partie, 3 h. Analyse bactériologique générale 2 h. Pharmacie, 2<sup>e</sup> partie, 1 h. Les nouveaux médicaments, 2<sup>e</sup> partie (gr.), 1 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie médicale: Etude et préparation des médicaments, 2 h.

**Section des sciences techniques, soit école d'ingénieurs.** — M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, II, 5 h. Exercices

de calcul, II, 2 h. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie analytique, II, 3 h. Géométrie descriptive, II, 2 h. Exercices de géométrie analytique, 2 h. Exercices de géométrie descriptive, II, 4 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle, II, 4 h. Mécanique rationnelle, IV, 2 h. Statique graphique, IV, 1 h. Statique graphique, VI, 2 h. Epures de statique graphique, 8 h. — M. MAILLARD, p. e. Calcul intégral, avec application aux sciences, II, 4 h. — M. Henri DUFOUR, Physique spéciale, II, 3 h. Physique générale, II, 5 h. — M. (Vacat). Chimie organique, II, 7 h. Chimie organique, IV (gr.), 1 h. Laboratoire de chimie analytique, 16 h. — M. PELET, p. e. Chimie industrielle, II: Produits chimiques, 2 h. Chimie industrielle, IV: Procédés et appareils, 2 h. Chimie industrielle, VI: Matières colorantes, 2 h. Laboratoire de chimie industrielle, 4 ap.-midi. Répétitions de chimie industrielle, VI, 2 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique, II: Gravimétrie, 2 h. — M. P. DUTOIT, p. e. Chimie physique, IV, 2 h. Electrochimie industrielle, VI, 3 h. Labor. de chimie physique et d'électrochimie, 8 h. — M. Arthur BONARD, p. e. Minéralogie, II, 4 h. — M. LUGRON, p. o. Géologie générale, II, 2 h. Excursions géologiques, 1 journée. — M. CHENAUX, p. e. Topographie, IV, 2 h. Signaux de chemins de fer, VI, 2 h. Exercices de topographie sur le terrain, IV, 4 h. Exercices de géodésie sur le terrain, VI, 4 h. — M. BOSSET, p. e. Ponts en maçonnerie, IV, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, IV, 2 h. Construction de routes et chemins de fer, VI, 2 h. Exercices et projets de routes et chemins de fer, 8 h. — M. DOMMER, p. o. Résistance des matériaux, II, 4 h. Constructions métalliques, IV, 2 h. Constructions métalliques, VI, 2 h. Exercices et projets de constructions métalliques, 12 h. — M. BONJOUR, p. e. Exercices et projets d'architecture, 4 h. — M. NÉSER, p. e. Eléments des machines, II, 1 h. Eléments des machines, IV, 1 h. Hydraulique, IV, 3 h. Machines hydrauliques, VI, 2 h. Exercices d'éléments des machines, 8 h. Exercices et projets de machines hydrauliques, 8 h. Exercices d'hydraulique, IV, 1 h. — M. HOFFET, p. e. Engins de levage, IV, 2 h. Croquis et projets d'engins de levage, IV, 4 h. Machines thermiques, IV, 3 h. Machines thermiques, VI, 3 h. Exercices et projets de machines thermiques, 8 h. — M. de SCHOULEBNIKOW, p. e. Travaux hydrauliques, VI, 2 h. — M. LANDRY, p. e. Electr. industr., IV, 2 h. Electr. industr., VI, 2 h. Construct. électro-mécaniques, VI, 4 h. Exercices et projets de constructions électro-mécaniques, 4 h. — M. J.-L. SPIRO, p. e. Législation industrielle, VI, 2 h. — M. GAILLARD, p. e. Installations électriques, VI, 2 h. — M. MERCANTON, p. e. Mesures électriques, VI, 1 h. Laboratoire d'électricité industrielle, VI, 4 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Laboratoire de physique, 4 h.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Division en Facultés.** — L'université comprend : une Faculté de théologie protestante; une Faculté de droit; une Faculté de médecine; une Faculté des lettres; une Faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections : a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

**Année universitaire.** — L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre et finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril et finit

le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Il n'y a pas de vacances à la Pentecôte.

**Immatriculation.** — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du Gymnase de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme du Gymnase de l'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne droit à l'immatriculation, et à l'admission dans les Facultés des lettres, des sciences et de droit. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. (*Pour les conditions d'immatriculation des étudiants et étudiantes russes, voir ci-dessous*). L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La **finance d'immatriculation** est de 20 francs: elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'**auditeur** doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer son adresse au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses **changements d'adresses**. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs.

**Conditions d'admission des étudiants et étudiantes russes.** — A. *Etudiants.* — Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés, sans examen complémentaire, les certificats de sortie: 1° de la 8<sup>e</sup> classe d'un gymnase classique ministériel ou d'un établissement auquel un décret ministériel a donné les mêmes droits; 2° des classes générales du Lycée impérial Alexandrowski; 3° des classes générales de l'Ecole impériale de droit; 4° de la 8<sup>e</sup> classe de la division classique de l'Ecole Tenichef, à St-Petersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de grec et de latin, et dans les facultés de droit, de médecine et des sciences, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie: 1° de la 7<sup>e</sup> classe d'une école réelle du ressort du Ministère de l'Instruction publique; 2° de la 7<sup>e</sup> classe de l'Orphelinat Gatschinski de l'empereur Nicolas I<sup>er</sup>; 3° de la 7<sup>e</sup> classe de l'Asile du prince Pierre Georgiewich d'Oldenbourg; 4° des deux classes spéciales ou des classes générales des écoles de cadets de marine; 5° des écoles de cadets pour troupes de terre; 6° de la 7<sup>e</sup> classe de

la section réelle ou de la section commerciale de l'Ecole Tenichef, à St-Petersbourg ; 7° des Ecoles de commerce impériales de St-Petersbourg, de Moscou et de Kharkof ; 8° de l'Ecole de commerce de la société commerciale de St-Petersbourg ; 9° de l'Académie des sciences commerciales de Moscou ; 10° de l'Ecole de commerce Alexandrowski de Moscou ; 11° de l'Ecole de commerce du Césarévitch Alexis, à Moscou. Donne droit d'entrée dans toutes les facultés, avec examens complémentaires de mathématiques, de physique et d'une langue moderne, le certificat de sortie : des quatre classes générales d'un séminaire ecclésiastique. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire ; dans la faculté de droit, avec examens complémentaires de russe et d'histoire ; dans les facultés de médecine et des sciences, avec examens complémentaires de mathématiques et physique, le certificat de sortie : de la 6° classe d'un séminaire orthodoxe. Donnent droit d'entrée dans la faculté de droit, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° du Lycée Demidof, à Jaroslaw ; de l'Ecole impériale de droit. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts historico-philologiques de St-Petersbourg et de Nieschine ; 2° de l'Institut Lazaref des langues orientales, à Moscou ; 3° de l'Académie impériale des Beaux-Arts, à St-Petersbourg ; 4° de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, à St-Petersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des sciences, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts polytechniques de St-Petersbourg, de Riga, de Varsovie et de Kief ; 2° de l'Ecole technique impériale de Moscou ; 3° de l'Ecole des mines de l'impératrice Catherine II ; 4° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas I, à St-Petersbourg ; 5° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas II, à Tomsk ; 6° de l'Institut des ingénieurs civils de l'empereur Nicolas I ; 7° de l'Institut agronomique de Moscou ; 8° de l'Institut des géomètres Constantinof ; 9° de l'Institut électrotechnique ; 10° de l'Institut de sylviculture de St-Petersbourg ; 11° de l'Ecole supérieure des mines d'Iekaterinoslaf ; 12° de l'Institut d'agronomie et de sylviculture Nowo-Alexandrowski ; 13° de l'Institut technologique de l'empereur Alexandre III, à Kharkof ; 14° de l'Institut des ingénieurs des ponts et chaussées de l'empereur Alexandre, à St-Petersbourg, ainsi que : 15° le diplôme d'Etat de pharmacien. Donne droit d'entrée dans la faculté de médecine, avec examens complémentaires de latin, de mathématiques, de physique et de chimie, le certificat de sortie : de l'Académie militaire impériale de médecine à St-Petersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie : 1° du Lycée impérial Alexandre ; du Lycée impérial institué en mémoire du Césarévitch Nicolas. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de latin, d'allemand, d'histoire et de grec (cette dernière langue pouvant être remplacée par l'anglais ou l'italien), le certificat de sortie : de l'Institut oriental, à Vladivostock.

— *B. Etudiantes.* — Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés: 1° Le certificat de sortie de la septième classe des Gymnases ministériels; 2° le certificat de sortie des Mariengymnasien; 3° le certificat de sortie des autres écoles officielles ayant le même programme; 4° un certificat de sortie des écoles polonaises libres (Gorcki, etc.), équivalant au certificat de sortie des Gymnases russes; toutefois pour l'entrée dans les facultés de droit, de médecine et des lettres, il est en outre exigé un certificat d'examen de latin, subi en Russie, et portant sur le programme de la huitième classe d'un Gymnase classique.

**Cours.** — Il y a à l'Université trois sortes de cours: a) les cours universitaires proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs; b) les cours particuliers (*collegia privatissima*); c) les cours publics (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à 5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins 6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Chaque étudiant reçoit un carnet dans lequel il inscrit ses cours et qu'il fait signer par les professeurs au commencement et à la fin du semestre. Les auditeurs peuvent également réclamer un carnet.

**Dispenses et bourses.** — Les étudiants qui désirent être dispensés du paiement de la finance des cours doivent en adresser la demande au recteur qui transmet cette requête, avec le préavis du Conseil de la Faculté intéressée, au Département de l'instruction publique et des cultes. Ces formalités doivent être remplies dans les dix jours qui suivent l'ouverture du semestre. Dans la règle, la dispense de paiement n'est accordée qu'aux étudiants d'origine vaudoise.

Des bourses peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants qui en font la demande.

**Grades. Diplômes. Examens. Certificats.** — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Examens de diplômes: dernière semaine de chaque semestre et commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de

thèses et les examens du doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes.

*Certificats de cours.* — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes.

Comme caissier de l'Université, le secrétaire perçoit toutes les finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'huissier de l'Université, le bedeau reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

*Assurances et salle de lecture.* — Il existe, sous le nom de Caisse des assurances et de la salle de lecture, une caisse destinée : 1° à indemniser les étudiants malades ; 2° à assurer les étudiants en médecine et en sciences contre les accidents professionnels qui pourraient les atteindre ; 3° à subvenir aux dépenses de la salle de lecture universitaire.

Cette caisse est alimentée par une cotisation semestrielle de 5 fr. exigée de tous les étudiants et payée par eux dans les mêmes délais que les finances d'études. La salle de lecture (Cité-Devant) offre aux étudiants une soixantaine de revues et journaux nationaux, français, allemands, anglais, italiens, russes, bulgares, grecs, tures, arméniens, etc., ainsi que des dictionnaires.

*Prix de Faculté. Concours.* — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre ; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les *sujets de concours* sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux ; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr.

**Sujets de concours proposés à MM. les étudiants pour l'année 1909-1910.** — (Voir, pour les conditions des concours,

les Règlements relatifs aux prix décernés par l'Université de Lausanne. Les manuscrits doivent être déposés, avant le 1<sup>er</sup> novembre, au Secrétariat de l'Université.)

**Faculté de théologie.** — 1. Etude exégétique et critique du livre de Jona. — 2. L'esclavage chez les Israélites. — 3. Etude des sources bibliques, balmudiques et alexandrines de la Notion du Logos dans le IV<sup>e</sup> Evangile. — 4. Etude comparative de la Notion du Salut dans les Epîtres aux Romains et aux Galates et dans les écrits johanniques. — 5. La philosophie de l'histoire de St-Augustin d'après le *de civitate Dei*. — 6. Etude analytique et critique de l'*Essai sur l'indifférence*, de Lamennais. — 7. Rousseau et l'éducation religieuse : exposé et critique de ses idées. — 8. Exposé critique de la notion de la religion d'après les ouvrages du professeur Kaf-tan. — 9. La Christologie paulinienne. — 10. Le catholicisme de Möhler, d'après sa *Symbolique*. — 11. Les principes de la Morale de W. Hermann et leur valeur. — 12. Analyse et critique du second *Discours* de Schleiermacher. — 13. Le Totémisme. — 14. La question sociale et la prédication. — 15. La prédication de Saurin.

**Faculté de droit.** — 1. Etude théorique et pratique sur les variations des changes étrangers en Suisse et sur les causes de ces variations. — 2. Histoire hypothétique des contrats innommés romains (droit classique, interpolations, etc.). — 3. Rechercher les causes de la décadence des communes. — 4. Faire l'historique de l'inscription immobilière et plus particulièrement de son influence sur la prescription dans les principales législations modernes. — 5. La succession *ab intestat* dans les coutumes vaudoises. — 6. L'action révocatoire, d'après la loi fédérale sur la poursuite. — 7. Comparaison des lois d'Hammourabi et des lois des XII tables, de Moïse et du Coran. — 8. Etude comparative des lois de légitimation des enfants naturels. — 9. Etude comparative des principales lois sur les raisons de commerce. — 10. Les droits réels mobiliers en droit international privé. — 11. L'impôt vaudois sur les actions de sociétés ayant leur siège social en Suisse. — 12. Notion de l'erreur en droit pénal, et spécialement dans l'avant-projet du C. P. F. — 13. Formation et nature juridique des fédérations du Canada et de l'Australie.

**Faculté de médecine.** — 1. Le développement des membres chez les animaux et chez l'homme. — 2. Le Tapetum lucidum — 3. Etude et préparations anatomiques des articulations des membres de l'homme. — 4. Le développement de la cellule nerveuse. — 5. Section bilatérale des faisceaux de Gowers et cérébelleux. — 6. Etude sur les « granula ». — 7. Histogenèse de la zone pellucide. — 8. Etude (expérimentale) sur l'ectopie testiculaire congénitale ou artificielle, au point de vue de la fonction éloignée de la glande. — 9. Transplantation d'organes. Série expérimentale : I. sur la même espèce animale : II. sur espèces de genres différents. — 10. Etude expérimentale sur les injections hypodermiques et intraveineuses dans leurs rapports pathogénétiques avec les névrites circonscrites ou générales. — 11. Etude sur l'inflammation et la régénération du tissu adipeux. — 12. Etude microscopique d'un segment de l'encéphale. — 13. La glande pituitaire. — 14. Physiologie du col et du segment inférieur de l'utérus pendant la grossesse. — 15. Structure fine de l'iris. — N.-B. La faculté fournit les matériaux d'étude ; elle se réserve la propriété des préparations présentées par le candidat.

**Faculté des lettres.** — 1. La valeur historique du poëme de Lucain. — 2. Etude comparative des *Choéphores* d'Eschyle et de *l'Electre* de Sophocle et d'Euripide. — 3. L'idéal moral dans les romans de Balzac. — 4. Etude linguistique de la *Mireio* de Mistral. — 5. Etude sur les *Epîtres dorées* d'Antoine de Guevara. — 6. Le théâtre de Hermann Sudermann. — 7. Napoléon III et la politique des nationalités. — 8. Monographie d'une commune (ville ou village) de la Suisse romande. — 9. L'idée de solidarité chez les publicistes et les philosophes contemporains. — 10. Analyse et critique de *l'Essai sur l'Education intellectuelle*, avec le projet d'une science nouvelle, par Alexandre-César Chavannes. — 11. Le ciel et l'enfer, selon l'escatologie musulmane.

**Faculté des sciences.** — 1. Etudier la question des cartes géographiques d'une surface. Traiter en détail plusieurs exemples relatifs aux surfaces de révolution. — 2. Etude de la surface du 3<sup>e</sup> ordre — 3. Etudier le mouvement d'un système de deux solides  $S_1$  et  $S_2$  assujettis à pivoter,  $S_1$  autour d'un axe fixe dans l'espace,  $S_2$  autour d'un axe fixe dans  $S_1$ . — 4. Etude historique et critique des théories du Soleil. — 5. La détermination des orbites des planètes et des comètes. — 6. Détermination des coordonnées géographiques de quelques stations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> ordre. — 7. Propriétés des rayons de Röntgen et leurs transformations. — 8. Etude systématique et critique des divers systèmes de traction électrique. — 9. Etude théorique et pratique des différentes méthodes employées pour la détermination des poids moléculaires des combinaisons organiques. — 10. Etude historique sur l'oxygène, l'ozone et les oxydations. — 11. Etude de la composition et des méthodes de dosage des matières organiques du sol réunies sous le nom de *matières humiques* ou *humus*. — 12. Etude historique et critique des fausses solutions. — 13. Etude bibliographique des sels de métal-ammoniaque; leurs relations avec les matières colorantes. — 14. Etude géologique d'une petite région, au choix du candidat, avec énumération des fossiles, minéraux et roches qui s'y trouvent, ainsi que des substances minérales utilisables industriellement. — 15. Le métamorphisme régional et ses effets au point de vue pétrographique et minéralogique. — 16. Le ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhône et du Rhin dans le canton de Vaud. — 17. Etude des sources (température, régime, bassin hydrographique) d'une région choisie par le candidat. — 18. Etude biologique de la flore littorale du Léman. — 19. Etude sur le mode d'hivernage des Renonculacées vivaces des environs de Lausanne. — 20. La flore rudérale des environs de Lausanne. — 21. L'héliotropisme chez les Protozoaires. — 22. Etude, avec pièces démonstratives, du développement du squelette céphalique chez le porc. (Les préparations faites restent au Musée d'anatomie comparée.) — 23. Etude critique des méthodes de dosage de la matière grasse dans les laits. — 24. Etude comparative des divers procédés de détermination du nombre des microbes dans les eaux. — 25. La céramique en Suisse au point de vue industriel. — 26. Etude sur les diverses argiles que l'on rencontre en Suisse, leurs gisements et leur composition physique (et chimique, si possible). — 27. Les applications faites en Suisse du système Compound aux locomotives; résultats obtenus. — 28. Présenter une étude complète des turbines hélico-centripètes; examiner, en particulier, la répartition des vitesses et des pressions dans la zone motrice, ainsi que le tracé de l'aubage. — 29. De l'utilisa-

tion industrielle des cours d'eau en droit vaudois et en droit français.

**Prix décernés par l'Université** (Voir les règlements spéciaux.)  
**Prix de concours** : de 60 à 150 fr. — Sujets choisis dans la liste publiée. — **Prix de faculté** : de 200 à 300 fr. — Sujets au choix du concurrent. — S'annoncer d'avance au recteur. — **Prix Bippert** : maximum 600 fr. — Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Cérenville** (bisanuel) : maximum 500 fr. — Travail original de science médicale, se rapportant, si possible, au système nerveux. — **Prix Follope** : 100 fr., avec médaille. — Poésies françaises inédites, au choix du concurrent. — **Prix Davel** (trisanuel) : environ 350 fr. — Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner** : 100 fr. — pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se rapportant aux sciences physiques, naturelles ou pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : environ 120 fr. — destiné à récompenser les élèves des deux années supérieures de l'Ecole d'Ingénieurs qui auront fait preuve, durant l'année d'études écoulée, des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leur « projets. » — **Prix Dr Emile Duboux** : 120 fr. — Travail sur un sujet de psychiatrie ou de philosophie. — **Prix Whitehouse** : 350 fr. destinés à récompenser le meilleur travail présenté sur ce sujet : *De l'influence de la pensée française sur l'esprit littéraire vaudois. Essai de psychologie sociologique.* — N.-B. Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre.

## CONDITIONS D'OBTENTION DES GRADES

**Faculté de théologie.** — Licence en théologie. — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens : L'examen dit propédeutique, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'examen propédeutique après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

L'examen écrit comprend : Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes); une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes); des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

Examens oraux : Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire

littéraire de l'Ancien Testament; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament; histoire du christianisme.

Pour l'examen théologique proprement dit, le candidat doit produire : un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen propédeutique ou des épreuves équivalentes ; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve : qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité, et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

**Epreuves écrites :** Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

L'examen oral porte sur : L'Ancien Testament (principaux livres poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne; dogmatique, morale et apologétique; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologie).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve, par les chiffres de 1 à 10, ayant la valeur suivante: 1 = très mal; 10 = très bien; 6 = passable. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un « très mal » (0 à 2), ou deux « mal » (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note très bien.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

**Doctorat en théologie.** — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou des titres jugés équivalents; éventuellement, un

exemplaire des travaux publiés par lui ; un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté ; elles comportent : un examen écrit ; un examen oral ; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

**Examen écrit :** Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

L'examen oral porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

**Faculté de droit.** — Licence. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne où, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général ; un *curriculum vitæ* ; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent : a) un examen écrit ; b) un examen oral ; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10 ; 10 équivalant à très bien et 0 à très mal.

L'examen écrit comprend la rédaction de deux compositions portant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes : Le droit romain systématique ; le droit civil fédéral et vaudois ; le droit commercial, y compris le droit de change ; la procédure civile fédérale et vaudoise ; le droit pénal fédéral et vaudois ; la procédure pénale fédérale et vaudoise ; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois ; le droit international et intercantonal privé ; l'économie politique élémentaire ; la médecine légale ; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté, des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves sont alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen oral, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français; cette dissertation est imprimée au minimum à 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

**Doctorat.** — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ* et du ou des diplômes ou certificats d'études déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1<sup>re</sup>, sur un sujet de droit romain, la 2<sup>me</sup>, de droit civil ou commercial, la 3<sup>me</sup>, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus, le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit au nombre des suivantes: la philosophie du droit; le droit international privé; le droit diplomatique et consulaire; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc); la sociologie; la science des finances; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doi-

vent porter sur chacune des matières, l'objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

**Etudes de sciences sociales.** — Facultés de droit et des lettres. — L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales :

**Licence.** — Les épreuves écrites consistent : en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat la seconde portant sur une autre matière obligatoire au choix du candidat ; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option ; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

**Doctorat.** — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit ; un examen oral ; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour le doctorat est de 240 fr. Elle est de 150 fr. seulement pour les candidats déjà porteurs de la licence ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

**Etudes de police scientifique.** — Faculté de droit, de médecine et des sciences. L'Université confie un diplôme d'Etudes de police scientifique.

Les examens comportent les épreuves suivantes : **Epreuves orales**, portant sur le droit pénal, la procédure pénale, l'anatomie, la médecine légale, la chimie, la physique, la police scientifique. **Epreuves pratiques**, consistant en une analyse qualitative ayant rapport aux expertises judiciaires ou policières ; deux travaux-expertises ; une inspection sur les lieux (avec photographie). Le candidat dépose au Secrétariat de l'Université la somme de 300 francs, au moment où il fait son inscription. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de l'Institut de police scientifique*).

**Faculté de médecine.** — Doctorat en médecine. — Le grade

de docteur en médecine est délivré à la suite d'examens et de la présentation d'une thèse.

Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Pour être admis à subir les épreuves de doctorat, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'une carte d'immatriculation à l'Université de Lausanne et d'un *curriculum vitæ*. Il doit en outre produire : a) s'il a fait ses études secondaires en Suisse : un certificat de bachelier es-lettres ou es-sciences, ou un certificat de maturité fédérale. b) s'il a fait ses études secondaires à l'étranger : des certificats lui donnant le droit de faire des études de médecine dans son pays d'origine. Les examens doivent être subis en trois séries indépendantes : 1) examens de sciences naturelles ; 2) examens de sciences anatomo-physiologiques ; 3) examens de sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le troisième examen, une thèse écrite dans l'une des trois langues nationales témoignant de recherches ou d'observations personnelles. Le sujet de la thèse ne pourra être pris en dehors des branches enseignées à la Faculté.

L'examen de sciences médicales comprend une série d'épreuves écrites et une série d'épreuves orales. — Les épreuves écrites portent sur, 1° la pathologie interne, 2° la pathologie externe et 3° l'hygiène. — Pour être admis aux épreuves orales, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 3,5 au minimum aux épreuves écrites. — Les épreuves orales portent sur : 1° Pathologie interne et thérapeutique. Pathologie externe. Obstétrique et gynécologie. Médecine légale. Psychiatrie. Hygiène. Matière médicale et pharmacologie.

Les personnes immatriculées à la Faculté de médecine avant le 25 juillet 1902 ne sont pas obligées de subir l'examen de sciences naturelles (premier examen du doctorat).

La date des épreuves et le terme d'inscription sont annoncés par affiches au commencement de l'année. Pour chaque épreuve, le candidat doit obtenir une note exprimée en chiffres suivant l'échelle 1 à 6. 6 correspondant à la note très-bien. L'examen est réussi quand le candidat a obtenu une moyenne de 3,5 au minimum. En outre, trois notes 3, deux notes 2 et une note 1 font échouer le candidat. Le candidat qui se retire au cours d'examen, sans motif valable, est considéré comme échoué.

Un certificat est délivré au candidat pour chaque examen subi avec succès. Ce certificat mentionne les notes obtenues : il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le doyen fixe, sur le préavis du jury, le délai dans lequel le candidat échoué peut se présenter à nouveau ; ce délai ne pourra pas excéder une année. Le candidat qui a échoué trois fois ne sera plus admis à se présenter à l'examen.

**Première série. Examen de sciences naturelles.** — Pour être admis à l'examen de sciences naturelles, le candidat doit avoir suivi les cours de physique, chimie, zoologie et anatomie comparée de bo-

tanique, et avoir fréquenté le laboratoire de chimie. L'examen comporte des épreuves orales sur : 1. Chimie organique et inorganique. 2. Physique. 3. Zoologie et Anatomie comparée. 4. Botanique.

**Deuxième série. Examen des sciences anatomo-physiologiques.** — Pour être admis à cet examen, le candidat doit avoir : 1. Subi avec succès l'examen des sciences naturelles. 2. Suivi les cours théoriques sur l'anatomie, l'histologie et la physiologie, avoir fait au moins, deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie, et un semestre de laboratoire d'histologie. L'examen des sciences anatomo-physiologiques comprend : 1. Un travail écrit sur l'une des quatre branches sous-mentionnées, tirées au sort. 2. Des épreuves orales sur : a) l'anatomie, b) l'histologie, c) l'embryologie, d) la physiologie. Le résultat de l'examen est déterminé par la moyenne des cinq notes obtenues.

**Troisième série. Examen des sciences médicales proprement dites.** — Pour être admis à cet examen, le candidat doit : 1. avoir subi avec succès l'examen de sciences anatomo-physiologiques. 2. Avoir suivi les cours suivants : pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie interne, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie. 3. Avoir suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la policlinique. 4. Avoir pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie.

**Thèse.** — La thèse doit être remise au doyen dans un délai maximum de deux ans après le 3<sup>m</sup> examen à partir de la date de ce dernier. La Faculté autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 150 exemplaires de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 450 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine).

**Appendice.** — Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, embryologie et physiologie : 1<sup>o</sup> les candidats aux examens fédéraux de médecine ; 2<sup>o</sup> les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de sciences naturelles, ne sont admis qu'autant que la place et le matériel le permettent.

Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit : Cours de dissection (pour l'hiver entier) 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine) 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Tra-

vaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale, 37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Clinique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique 20 fr. Médecine opératoire (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie) 30 fr. Cours d'opérations obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr. Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr.

(Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

**Faculté des lettres. — Licence.** — Il y a trois ordres de licence ès lettres: Licence ès lettres classiques; licence ès lettres modernes; licence mixte. Le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre et la première semaine du semestre d'hiver. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Les examens peuvent être subis en deux séries. La première série comprend les épreuves plus spécialement philologiques. Dans la seconde, le candidat doit prouver qu'il connaît les littératures des langues étudiées par lui; il subit en outre des examens sur l'histoire et la philosophie.

**Licence ès lettres classiques.** — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement: latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **Examen écrit:** Une composition française, dont le sujet porte sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique; il est tiré au sort; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **Examen oral: Interrogations générales: Latin.** Antiquités et histoire de la littérature. **Grec.** Antiquités et histoire de la littérature. **Français.** Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté.

Histoire de la littérature. **Allemand.** Traduction à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire** grecque et romaine. **Philosophie.** Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. — **Interrogations spéciales: Latin.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

**Licence ès lettres modernes.** — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences mathématiques, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'École supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale et organisé comme suit : *Examen écrit* : Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans l'*examen oral* le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr.

**L'examen de licence ès lettres modernes** porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université; s'il est déjà porteur du diplôme de licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire prévu ci-dessus. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme

branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **Examen oral. — Interrogations générales:** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales:** Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Le candidat doit avoir de plus une connaissance historique de la langue spécialement étudiée par lui. Français moderne: Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. Si le français est choisi comme branche principale, le candidat devra préparer deux ouvrages ou fragments d'ouvrages en vieux français. Histoire: Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

**Licence mixte.** — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

**Doctorat.** — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails

consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

**Certificat d'études françaises.** — Pour être admis à subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. L'examen préalable dont il est question plus haut est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat **général** d'études françaises est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'études : 1<sup>re</sup> série. **Examens écrits.** 1<sup>er</sup> Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2<sup>o</sup> Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>er</sup> Phonologie et versification. 2<sup>o</sup> Diction et prononciation. 3<sup>o</sup> Grammaire et vocabulaire. 4<sup>o</sup> Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2<sup>e</sup> série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>er</sup> Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2<sup>o</sup> Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens, écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examen et dans chaque série ; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examen, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée : **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examen.

**Faculté des sciences.** — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

**EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES.** — Licences. — Il y a 4 licences : 1<sup>o</sup> Licence ès sciences mathématiques pures. 2<sup>o</sup> Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3<sup>o</sup> Licence ès sciences physiques et naturelles. 4<sup>o</sup> Licence ès sciences pharmaceutiques.

**Dispositions communes aux quatre licences.** — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université ; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté ; un certificat d'études prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitæ* ; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre, ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver ; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

**Licence ès sciences mathématiques pures.** — Les épreuves orales : Calcul différentiel et intégral ; théorie des fonctions ; fonctions elliptiques ; géométrie analytique ; géométrie descriptive ; géométrie de position ; mécanique rationnelle ; mécanique appliquée ; astronomie et mécanique céleste ; physique mathématique ; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique. L'examen écrit ; 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épure de géométrie.

**Licence ès sciences physiques et mathématiques.** — Les épreuves orales : Astronomie et mécanique céleste ; physique mathématique ; physique expérimentale ; chimie inorganique ; minéralogie ; calcul différentiel et intégral ; théorie des fonctions ; géométrie analytique, descriptive et de position ; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit ; Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend : Un travail graphique ; une manipulation de physique ou de chimie.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions : l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

**Licence ès sciences physiques et naturelles.** — Les épreuves orales : Calcul différentiel et intégral ; physique expérimentale et météorologie ; astronomie ; chimie inorganique, organique et analytique ; minéralogie et pétrographie ; géologie, géographie physique et paléontologie ; anatomie, morphologie et physiologie végétales ; botanique systématique ; anatomie et physiologie générales ; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit ; Tous travaux tirés : Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie) ; du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiolo-

gie générales, zoologie et anatomie comparée); du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend : Des manipulations de physique ; une analyse qualitative et une analyse quantitative ; détermination de minéraux et de roches ; des travaux de paléontologie et de géologie ; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux ; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions : la première comprend les sciences physiques, la deuxième les sciences naturelles.

**Licence ès sciences pharmaceutiques.** — L'examen oral : Botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique, physique ; chimie organique et inorganique ; chimie pharmaceutique ; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale et des denrées alimentaires) ; pharmacognosie ; pharmacie. L'examen écrit : Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'examen pratique comprend les travaux ci-après : Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique ; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire) ; analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances ; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange : par voie gravimétrique ; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

**Doctorat.** — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté ; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis ; un *curriculum vitæ* ; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les épreuves orales publiques comprennent : Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation ; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale ; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétaire de l'Université. La Faculté des sciences

n'admet pas de dissertation de doctorat préparée dans un autre établissement d'instruction supérieure.

(Pour d'autres détails, recourir au *Règlement pour les étudiants de la Faculté des sciences*, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

**Diplôme de chimiste-analyste. — Admission.** — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. — **Travaux pratiques :** Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologique, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de zoologie: Vertébrés, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). — **Cours théoriques :** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées alimentaires. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, parasitologie, bactériologie générale, minéralogie, géologie, législation industrielle.

**Examens.** — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste comportent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès-sciences naturelles et ès sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement de chaque semestre. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Université avant le 25 mars ou le 1<sup>er</sup> octobre, avant la fin de chaque semestre. Ils déposent entre les mains du Secrétaire de l'Université: pour l'examen propédeutique, 100 fr.; pour l'examen professionnel, 200 fr.

**L'examen propédeutique** comprend: a) **Examen pratique.** Une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques, une dissection d'un vertébré. b) **Examen oral.** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

**L'examen professionnel.** a) **Examen pratique.** Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse physiologique, deux analyses de denrées alimentaires, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais,

fouillage, sol). b) **Examen oral.** Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 8 février 1907).

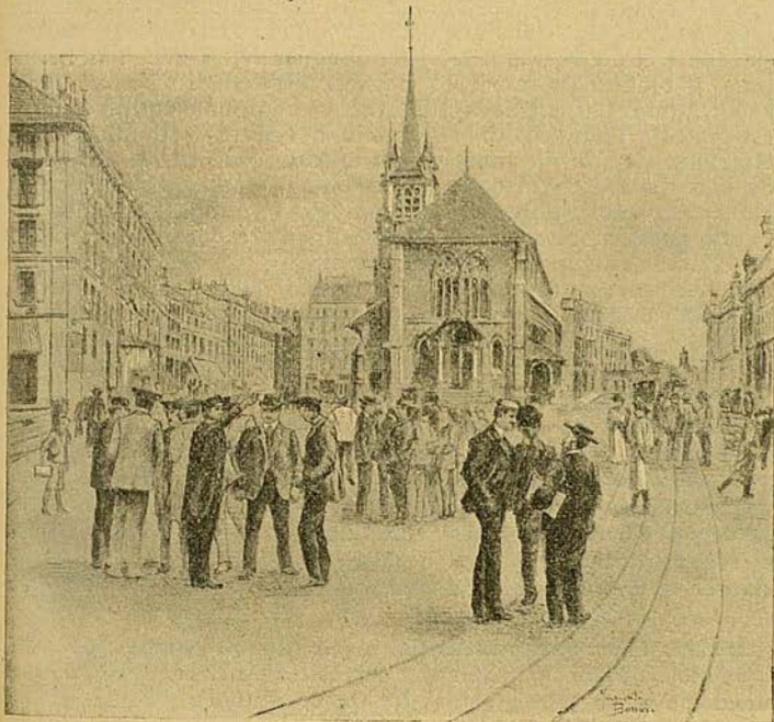
**Diplôme d'ingénieur.** — Le diplôme d'ingénieur (constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste), s'obtient moyennant un ensemble d'épreuves qui constitue le concours. Ne sont admis au concours que les étudiants qui se sont astreints durant tout le cycle des études (7 semestres) au règlement du régime intérieur. Les épreuves du diplôme se divisent en deux groupes, savoir : a) Un examen général sur les branches essentiellement théoriques, qui a lieu au commencement du 5<sup>me</sup> semestre. b) Un examen général sur les branches essentiellement pratiques, accompagné de l'étude d'un projet dont le programme est fourni par le professeur-chef de la spécialité et visé par la Direction. Cette seconde partie du concours a lieu à la fin du dernier semestre d'études. Une finance de 100 fr. est perçue de chaque candidat, qui doit s'inscrire trois mois à l'avance.

**Examens fédéraux. — Examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires** (extrait du règlement du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu : à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. de sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Neuchâtel**, (ex. de sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances des commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes et des vétérinaires, se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur publie chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour l'admission aux examens. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bulletin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes

principales inférieure à 3,5 exclut le candidat de l'obtention du diplôme ou d'une nouvelle série d'examens. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie des médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examen. Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

**Taxes d'examens.** Pour médecins: sciences nat. fr. 30. Anatomie et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes : sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour pharmac. : ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr. Pour vétérinaires: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 30. Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins d'arrangements internationaux.

Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.



## BIBLIOTHEQUES & MUSÉES

**BIBLIOTHÈQUES** : 1. **Bibliothèque des étudiants.** (Ancienne Université.) Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** (Ancienne Université.) Tous les jours, de 9 h. du matin à 9 h. du soir. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'École de médecine.** Lundi et jeudi, de 5 1/2 à 6 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'École d'Agriculture. — 6. **Bibliothèques des facultés et des laboratoires.** — 7. Les étudiants en droit peuvent être autorisés à jouir de la **Bibliothèque du Tribunal fédéral.** (T. 750.)

**Bibliothèque cantonale et universitaire.** — Palais de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'hiver 1909-1910 comprend : a) **Séances de consultation** : **Lundi**, de 10 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mercredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. ; **vendredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile** : **Mardi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **samedi**, de 1 à 3 1/2 heures. — Les bulletins de demande peuvent être déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Direct. : M. L. Dupraz. 1<sup>er</sup> bibliothécaire : M. H. Bersier. Bibliothécaires : MM. Pelet et Raymond. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu de fournir une garantie (cautionnement). Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV<sup>e</sup> siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la revision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, Palais de Rumine. Téléphone 1273. Compte de chèques postaux II. 236. — Lire *Notice historique sur la Bibliothèque cantonale*, par L. Dupraz, directeur.

**MUSÉES** : **Musée des Beaux-Arts** (*Palais de Rumine*). Conservateur : M. Emile BONJOUR. Fondateur : M. L. ARLAUD, 1772-1845. Le public est admis à visiter les salles gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 1/2 h. à 5 h. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit. La police et la surveillance des salles sont faites par des gardiens et par le concierge. — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour : *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

**Musée d'histoire naturelle.** — Le **Musée géologique** comprend les collections de géologie générale, de paléontologie, de minéralogie et de pétrographie (Palais de Rumine). Conservateur :

M. LUGEON, prof. Préparateur : M. H. LADOR. — Le **Musée botanique** comprend une collection de préparations et un herbier (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. WILZECK, professeur. Préparateur : M. L. PACHE. (T. 1320.) Le **Musée zoologique** comprend les collections générale et locale, la collection d'anatomie comparée et de l'enseignement (Palais de Rumine). — Conservateur : M. H. BLANC, prof., M. W. MORTON, adjoint à la Direction. Préparateurs : MM. MURISIER et F. BLANC. — Le **Musée anthropologique et ethnographique** comprend les collections des antiquités lacustres et d'objets ethnographiques (Palais de Rumine). Conservateur : M. SCHENK, professeur. — **Musée d'art industriel.** (*Palais de Rumine, 1<sup>er</sup> étage*), ouvert de 10 à 12 h. et de 1 1/2 à 4 h. Conservateur, M. DELESSERT.

**Musée agricole.** S'adresser au Directeur de l'Ecole d'Agriculture (Champ-de-l'Air). T. 756.

**Musées d'antiquités et médaillier.** (*Musée historique*). La direction de ces musées et du médaillier est confiée, sous le contrôle du Département de l'instruction publique et des cultes, à des conservateurs de musée. Les achats sont faits par les conservateurs, chargés aussi de recevoir la correspondance, les offres de vente, les dons, échanges d'objets, etc. Pour visiter le médaillier et les collections historiographiques, s'adresser aux conservateurs. M. SCHENK, A., à Lausanne, pour les collections lacustres M. DE MOLLIN, A., à Lausanne, pour les antiquités et le médaillier (M. GRUAZ, assistant) ; M. VIONNET, P., à Lausanne, pour les collections historiographiques relatives à l'histoire du pays ; M. JOMINI, Fr., à Avenches, pour les antiquités du musée d'Avenches.

**Musée Industriel.** Rue Chaucrau. Fondé par M<sup>me</sup> la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Le Musée est momentanément fermé.

## Etablissements en rapport avec l'Université

dont les Etudiants sont admis à profiter à des conditions spéciales.

**Ecole de dessin.** (*Place Riponne*). Directeur : M. O. BASTIAN, jeudi et samedi de 5 à 7 h.

**Ecole d'escrime** (*Galleries du Commerce*.) Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM les étudiants. — **Manège** (*Avenue de l'Eglantine, 5*). Prof.: M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club. Société de navigation à rames.** (*Ouchy, garage du Club*). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

**Académie de Commerce, Lausanne.** — Voir programme, pages 63 et 65.

# ECOLE LÉMANIA

LAUSANNE — Harpe 5

Préparation rapide et approfondie aux baccalauréats  
et à la

## Maturité

La **Lémania**, Lausanne, est la plus grande école spéciale de la Suisse française pour la préparation abrégée aux différents examens de la Maturité fédérale, des baccalauréats littéraire et scientifique et de l'admission à l'Ecole Polytechnique fédérale.

A la session des derniers examens de la Maturité fédérale, à Genève, la **Lémania** a présenté un nombre de candidats plus grand que n'importe quel autre institut. Tous ont réussi, cela malgré l'augmentation des difficultés de cet examen, où en général le 40% échoue.

Tous les autres élèves de la **Lémania** ont également réussi aux baccalauréats scientifique et classique et à l'Ecole Polytechnique fédérale.

Ces beaux succès sont la meilleure preuve de l'excellente organisation de l'école.

*Demander prospectus, renseignements et références à la Direction.*

## ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

à Lausanne.

1. Le **Collège cantonal** (*Valentin*), T. 1741, prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée : 10 ans; durée des études : 6 ans. Directeur : M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège cantonal et prépare aux études universitaires. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 ans; délivre le diplôme de bachelier ès-lettres (maturité). Directeur : M. Abel BIAUDET. — 3. Le **Collège scientifique** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), T. 679, préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) Le **Collège scientifique**. Age d'entrée : 12 ans; durée des études : 4 ans. b) Le *Gymnase scientifique*. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 1/2 ans; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès, entre autres, à l'École d'ingénieurs à Lausanne et à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Directeur : M. Samuel MAY. — 4. Les **Ecoles supérieures de Commerce, d'Administration et de Chemins de fer** (*Place Chauderon*), T. 1424, préparent les élèves aux carrières commerciales et administratives; durée des études : 4 ans; âge d'admission : 14 ans. Directeur : M. MORF. L'école délivre un diplôme. Une *classe de perfectionnement* reçoit en tout temps les élèves qui ont à mettre leurs études antérieures en concordance avec le programme de l'école. — 5. L'**École cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), T. 756, fondée en 1870. Age d'entrée : 16 ans; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'École délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur : M. Samuel BIELER. A l'école se trouvent : une *Bibliothèque agricole* et un *Musée agricole* contenant les objets nécessaires à l'enseignement agricole et une belle collection spéciale de zootechnie (ruminants de races diverses). — Au bâtiment du Champ-de-l'Air il y a en outre : une *Station météorologique* avec observatoire et une *Station viticole* qui a pour but de développer la culture de la vigne et la lutte contre les maladies de la vigne. Le *Laboratoire de chimie agricole* est au bâtiment de chimie de l'Université (voir Laboratoires). — 6. Les **Ecoles normales** (*Champ-de-l'Air*), T. 1779, préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur : M. François GUEX. — Elles comprennent : Une école normale pour les élèves instituteurs ; une école normale pour les élèves institutrices ; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages ; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale frœbelienne) ; une école d'application de deux classes ; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves instituteurs est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves ins-

**EN VENTE**

chez Georges BRIDEL & C<sup>ie</sup>, à LAUSANNE

et chez tous les libraires

Histoire abrégée

DE LA

*Littérature Française*

par Charles COTTIER

Troisième édition augmentée

par A. TAVERNEY,

professeur au Collège cantonal.

PRIX : 4 fr.

---

**C. Zbinden** Médecin-  
Dentiste

Diplômé de l'École Dentaire de Paris

Ancien opérateur du Dr Cunningham, à Londres.

TRAVAUX D'OR, OBTURATION ET PROTHÈSE

Place St-François, 14 (En face gare des Tramways)

LAUSANNE

---

- LABORATOIRE DE CHIMIE MÉDICALE -

Dr A. Seelos et Dr A. Rapin

11, Place du Tunnel -- Téléphone 2383

LAUSANNE

*Analyse d'urine, examen microscopique du sang,  
des crachats et excréments.*

---

tituteurs est fréquentée par des élèves âgés de seize ans au moins. L'école normale pour les élèves institutrices est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves institutrices est ouverte à des élèves âgées de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses de travaux à l'aiguille et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces divers brevets sont fixées par le règlement.

**L'École supérieure des jeunes filles de la ville de Lausanne** (*Derrière-Bourg*) a pour but de donner un enseignement secondaire littéraire et scientifique. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 15 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 15 à 18 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de comptabilité, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de sortie sont admises en qualité d'étudiantes dans les Facultés de droit, des lettres et des sciences de l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1909 : 547 élèves. 31 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds, 95,000 francs. Directeur : M. Daniel PAVOT.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

**École de dessin.** — (Au Palais Arlaud.) Directeur : M. O. BASTIAN. Jeudi et samedi, de 5 à 7 h.

**Enseignement professionnel.** — École ménagère et professionnelle : Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1909 : 60 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 23,000 fr. environ. Direction des Ecoles : Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

**Instruction primaire.** — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Ecoles primaires** de Lausanne comprennent 144 classes. Au 31 décembre 1908, l'effectif des élèves était de 5602. Pendant l'année 1908, l'augmentation a été de 271 élèves. En 1908, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 687,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède cinq grands collèges primaires comprenant de 12 à 18 classes. Elle a dé-

# VOULEZ-VOUS

un **Joli Corsage ?**

MAGASINS ULLMANN, rue Centrale, 1

un **Sous-vêtement hygiénique ?**

MAGASIN E. BAER, rue Centrale, 1

un **joli Nécessaire de toilette ?**

MAGASIN KLEIN-SICK, rue Centrale, 1

un **Chapeau dernier chic ?**

CHAPELLERIE PIOTET, rue Centrale, 1

un **Cigare de marque ?**

MAGASIN CHAMOREL, rue Centrale, 3

vous faire **tailler les cheveux ?**

SALON DE COIFFURE ANDRIST, rue Centrale, 3

une riche **Broderie sur casquette ?**

MAGASIN DE BRODERIE, rue Centrale, 3

un **Fondant savoureux ?**

CONFISERIE DECKER, rue Centrale, 3

le **Livre le plus intéressant ?**

LIBRAIRIE TH. SACK, rue Centrale, 3, T. 460

pensé jusqu'ici environ 4 millions de francs en édifices scolaires. Signalons encore l'installation récente de trois pavillons scolaire contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre et St-Roch, Villamont et Prélaz. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**. Elle rend de grands services. Depuis le printemps 1908 fonctionne l'**Ecole à la forêt** destinée aux enfants débiles et anémiques.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1908 par 380 enfants répartis en 14 classes. Ces classes gardiennes sont destinées aux élèves dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

**Instruction enfantine.** — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1908, 1050 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fêtes des écoles enfantines**, instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds : 100.000 fr.

**Mutualité scolaire.** — 4200 sociétaires de 5 à 15 ans. Cotisation hebdomadaire fr. 0.15 répartie par moitié entre le **Fonds maladie** et le **Fonds d'épargne**. Indemnité de maladie : fr. 0.50 par jour. Institution en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1907.

## ENSEIGNEMENT LIBRE

**Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud**, à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas. Programme du semestre d'été 1910. — M. *Porret*. — Ecclésiologie et Royaume de Dieu, 2 h. — Exégèse de Jean, 3 heures. — Exégèse de Marc, 3 h. — M. *Bridel*. — Théologie moderne, 2 h. — Hist. des religions, 2 h. — Hist. de la philosophie, 4 h. — M. *Barrelet*. — Exégèse d'Exode I à XII et de passage choisis des prophètes, 3 h. — Histoire d'Israël et théologie biblique de l'Ancien Test. 4 h. — Grammaire hébraïque, 3 h. — M. *Lauffer*. — Dogmatique (1<sup>re</sup> partie), 3 h. — Histoire des dogmes, 3 h. — Etudes homil. prat., 1 h. — Encyclopédie, 1 h. — M. *Schröder*. — Introduction au Nouv. Test. (2<sup>e</sup> partie), 2 h. — Hist. de l'Eglise au XIX<sup>e</sup> siècle, 2 h. — Hist. de l'Eglise (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> parties), 4 h. — M. *A. Vautier*. Composition française et diction, 2 h. — Exercices homilétiques, 1 h.

# ACADÉMIE DE COMMERCE

## LAUSANNE

- - BATIMENT DES GALERIES DU COMMERCE - -  
PLACE SAINT-FRANÇOIS PRÈS L'HOTEL DES POSTES

*Institut libre pour les hautes études commerciales.*

*Enseignement en français et en allemand.*

*Âge d'admission pour les deux sexes : 17 ans révolus.*

**Cours élémentaires** dans toutes les branches commerciales pour jeunes gens insuffisamment préparés pour les cours supérieurs.  
(durée un semestre)

**Cours supérieurs** des sciences commerciales, d'économie politique, de droit commercial, etc. pour Dames et Messieurs désirant étendre et compléter leurs connaissances commerciales acquises dans les écoles secondaires de commerce ou dans la pratique.  
(durée 1-4 semestres)

**Cours spéciaux** pour Messieurs les étudiants en droit, chimie, électricité, etc., de l'université  
(durée un semestre)

**Cours et conférences du soir** pour commerçants de tout âge et employés de commerce, de banque et d'administration.  
(durée un semestre)

**Cours de journalisme et de langues** pour Messieurs les étudiants de l'académie et de l'université.  
(durée 1-4 semestres)

**Ouverture des cours le 15 avril.**

*Le programme complet est envoyé gratuitement par le bureau de l'Académie.*

S'adresser, pour renseignements et admissions, au prés. de la Comm. des études, M. J. Raccaud, pasteur à Aubonne, ou au secrétaire, M. P. Bonnard, pasteur, à Cheseaux.

**Académie de Commerce de Lausanne.** (*Galleries du Commerce*). Programme du semestre d'été 1910. Ouverture, 15 avril, clôture, 31 juillet. **Directeur des cours, M. G. Gœldi, prof. I. Economie politique.** 1. Prof.-Dr PLATZHOFF. Principes d'économie politique, 1 h. — 2. Dr BÉGUIN, secr. de la Chambre vaud. de Comm. Politique commerciale, 1 h. — 3. Prof.-Dr TONDURY. Geschichte der Nationalökonomie, 1 h. — 4. Prof.-Dr PLATZHOFF. Les sociétés de coopération, 1 h. — 5. Prof.-Dr PLATZHOFF. Le féminisme, 1 h. — 6. Prof. ROULET. Hist. du commerce. — **II. Géographie politique et commerciale.** 7. Prof. GÆLDI. Géographie commerciale, 2 h. — 8. Prof. GÆLDI. Les voies de communication, 1 h. — 9. Prof. GÆLDI. L'Amérique du Sud, 1 h. — 10. Prof. GUIGOU. L'Italie contemporaine. — 11. Prof. GÆLDI. Le Maroc, 1 h. — 12. Prof.-Dr CALEB, priv.-doc. à l'Univ. de Genève. Les pays orientaux de l'Europe, 1 h. — **III. Droit.** 13. Prof.-Dr BÉGUIN. Notions de Droit civil (Code civil suisse), 1 h. — 14. Prof. SPIELMANN, not. Législation commerciale, 1 h. — 15. Prof. SPIELMANN. Droit de change, 1 h. — 16. Prof. SPIELMANN. La Poursuite pour dettes et la faillite, 1 h. — 17. Prof. SPIELMANN. Exercices pratiques, 1 h. — 18. Prof. ROULET. Comptabilité commerciale, 1 h. — 18 a. Prof.-Dr STERNBERG, priv.-doc. à l'Univ. England, Volk und Staat, 1 h. — 18 b. Prof.-Dr STERNBERG. Einführung in die Rechtswissenschaft, 1 h. — 18 c. Prof.-Dr CALEB. Droit commercial bulgare (cours de vacances). — 18 d. Prof.-Dr HOLLATR. Droit international privé. **IV. Commerce.** a) *Cours préparatoires.* 19. Prof. ROULET. Comptabilité commerciale, 6 h. — 20. Prof. GÆLDI. Calcul commercial, 4 h. — 21. Prof. GÆLDI. Les comptes-courants, 2 h. — 22. Prof. MEYER. Corresp. française, 2 h. — 23. Prof. MEYER. Travaux de comptoir, 2 h. — 24. Prof. MEYER. Postes et douanes, 2 h. — b) *Cours supérieurs.* 25. Prof.-Dr TONDURY. Les différents systèmes de comptabilité, 1 h. — 26. Prof. ROULET. Cas difficiles de comptabilité, 2 h. — 27. Prof. ROULET. Bilans et revisions des livres, 2 h. — 28. Prof. ROULET. Affaires d'exportation, 1 h. — 29. Prof. ROULET. Le commerce des céréales, 1 h. — 30. Prof. ROULET. L'Industrie hôtelière, 1 h. — **V. Assurances.** 31. Prof. ROULET. Organisation des sociétés d'assurances, 1 h. — 32. Prof. ROULET. Assurances sur la vie, 2 h. — 33. Prof. ROULET. Assurances contre les accidents et les maladies, 2 h. — 34. Prof. ROULET. Assurances contre l'incendie et le vol, 1 h. — **VI. Industrie.** 35. Prof. ROULET. L'établissement des fabriques, 1 h. — 36. Prof. ROULET. L'exploitation commerciale des fabriques, 3 h. — 37. Prof. ROULET. L'industrie du fer, 1 h. — 38. Prof. ROULET. L'industrie textile, 1 h. — 39. Prof. GÆLDI. L'industrie chimique, 1 h. — 40. Prof. ROULET. Horlogerie, 1 h.

## ÉCOLES DE CULTURE PHYSIQUE DE PARIS

GALERIES DU COMMERCE, 2<sup>me</sup> Etage.  
N<sup>os</sup> 67, 68, 69, 70. — Téléphone 3654

Prof. H. Lance, Directeur.

Installation moderne unique. Hydrothérapie complète.  
Arrangements spéciaux pour MM. les Etudiants.

## Villa Longchamp (Ouchy)

Près du Beau-Rivage Palace et du funiculaire Lausanne-Ouchy

Institution de jeunes gens et pension pour  
étudiants. — Surveillance des études.

Sports d'été et sports d'hiver. — Références  
de 1<sup>er</sup> ordre.

## SALLE D'ARMES DE L'UNIVERSITÉ

(SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT)

**DUFOUR, PROFESSEUR**

La salle est ouverte tous les jours dès 8 h. 1/4 du  
matin pour les Cours et leçons particulières d'Épée,  
Fleuret, Sabre, Rapière, Boxe, Canne et Gymnastique  
suédoise.

La réduction de 50 0/0 est accordée à MM. les Étudiants et Étudiantes de l'Université, Gymnase, École de Commerce, ainsi qu'aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes du Collège classique et scientifique et de l'École supérieure de jeunes filles.

Le local GALERIES DU COMMERCE, 1<sup>er</sup> ét. (au midi de l'hôtel des postes) réunit tout le confort moderne. Grande réduction pour MM. les Professeurs et Sociétés.

— **VII. Banques et finances.** 41. Prof. MEYER. Opérations de banque et de bourses, 2 h. — 42. Prof. MEYER. Comptabilité financière, 2 h. — 43. Prof. ROULET. Arbitrage, 1 h. — 44. Prof. ROULET. Arithmétique politique, 1 h. — 45. Prof.-Dr TONDURY. Sciences financières, 1 h. — 46. Prof. SPIELMANN. Le marché immobilier, 1 h. — **VIII. Journalisme.** 47. Prof. ROULET. L'industrie du papier, imprimeries, etc., 1 h. — 48. Prof. ROULET. La publicité commerciale, 1 h. — 49. Prof.-Dr PLATZHOFF. Le journalisme moderne, 1 h. — 50. Prof.-Dr PLATZHOFF. Exercices pratiques : a) articles politiques, 2 h. — 51. Prof.-Dr PLATZHOFF. Exercices pratiques : b) Articles littéraires, 2 h. — 52. Prof. MEYER. Exercices pratiques : c) Articles commerciaux et financiers, 2 h. — **IX. Arts et technique.** 53. Prof.-Dr WIDMER. L'art industriel, 1 h. — 54. Prof.-Dr WIDMER. Les arts graphiques, 1 h. — 55. Prof. Alexandre LIWENTAAL, ing.-aviat. La navigation aérienne, 1 h. — **X. Langues.** Cours spéciaux dans toutes les langues. Prof. GUIGOU, français moderne. Prof. NUSSBAUM, Litt. dramatique, 2 h. — **XI. Sténographie et Dactylographie.** Cours spéciaux dans tous les systèmes allemands et français. — **XII. Séminaire des sciences commerciales.** Conférences publiques, visite de fabriques, etc., leçons-modèles.

**Ecole Lémania**, Lausanne, avenue de la Harpe, 5. Directeur, Paul-A. Du Pasquier, Dr phil. et professeur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale. — La plus grande école de la Suisse française pour une préparation rapide et approfondie à la Maturité, à l'Ecole polytechnique fédérale et au Baccalauréat. Ecole pour dames et messieurs au-dessus de 16 ans. Leçons de classe, leçons de groupe, leçons particulières. Répétitions. Excellentes références. Prospectus sur demande. Tous les candidats en 1909 ont réussi leurs examens. (Voir annonce page 56).

**L'Ecole Vinet**, rue du Midi, est la plus ancienne école supérieure pour jeunes filles, de Lausanne. Elle est composée de l'**Ecole proprement dite**, pour élèves de 9 à 16 ans, et du **Gymnase**, pour élèves de 16 ans et au-dessus. Le programme du Gymnase comprend, outre les cours de langues, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures française et étrangères, mathématiques, cosmographie, physique, chimie, hygiène, etc. Des cours facultatifs, tels que : histoire suisse, histoire de l'art et des civilisations anciennes, latin, philosophie, etc. peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. — Cinq divisions spéciales de français pour élèves étrangères. Cours spéciaux de langue et de littérature anglaise en anglais. — Cours de cuisine, sténographie, coupe, gymnastique suédoise, gymnastique rythmique, etc. L'Ecole délivre deux diplômes, ensuite d'examens spéciaux, et deux certificats en vue de l'enseignement. Directeur : M. René Guisan.

**Villa Longchamp**, ancienne institution Kummer, **Ouchy** (près du Beau-Rivage Palace Hôtel). — Internat et externat de jeunes gens. — Préparation aux écoles supérieures suisses et étrangères. —

**PENSION-FAMILLE**

LAUSANNE

**J. CORNIOLEY-VAUCHER**

Villa « St-ROCH », Chemin VINET, 27.

*Conversation française. Grand jardin ombragé.  
Chambres confortables au soleil. Chambre de bains.*

**CUISINE SOIGNÉE**

Tramway Gare-Beaulieu-Berrières.

Téléph. 196.

**PENSION-FAMILLE ET POUR ÉTUDIANTS**

CHALET RIANT-MONT. — Avenue de Riant-Mont, Valentin.

Près de l'Université (LAUSANNE)

Arrangements pour séjours prolongés. Jardin. Cuisine soignée.

M<sup>me</sup> CACHIN-DE RAGOSINE.

Téléphone 309.

••• **LEÇONS DE PIANO** •••  
**CONVERSATION & LEÇONS D'ALLEMAND**

On parle : français, anglais, italien, allemand.

WALTER SCHULTZ, Académicien de Berlin. Maupas 18, 2<sup>e</sup> ét. LAUSANNE

**VILLA MONTBENON N° 1**

Près du nouveau Casino

Famille PAYOT

reçoit dans son intérieur quelques personnes désirant perfec-

tionner le français. — Milieu universitaire. — Vie de famille. — Conversation française. Nombreuses références.

**PENSION "LES PALMIERS,"**

M<sup>me</sup> ZBINDEN

Boulevard de Grancy 19 b.

Leçons de

LAUSANNE

français, allemand et anglais.

Jolies chambres meublées au midi avec terrasse. Vue sur le lac. Bonne table bourgeoise. Lumière électrique. Prix modérés. Bonnes références.

**PENSION-FAMILLE & POUR ÉTUDIANTS**

LAUSANNE = M<sup>me</sup> A. HARTWIG = Av. de la Harpe, 9

Vis-à-vis du Parc de Montriond, près la Gare des C.F.F.,  
des lignes de tramways et d'Ouchy.

CUISINE SOIGNÉE

INTÉRIEUR CONFORTABLE

**PENSION-FAMILLE pour Jeunes Gens aux études.**

Mlles DE SIEBENTHAL — Chemin de Malley, 13. LAUSANNE

(à 5 minutes de la place Chauderon et de l'École de Commerce).

Confort moderne. — Prix modérés. — Vie de famille.

Insertions du « Livret de l'Étudiant » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

*Pension pour étudiants* et surveillance des élèves fréquentant les écoles de la ville. — Pour tous renseignements et références, s'adresser à M. A. Bréaud, directeur.

**Ecole Nouvelle.** Chailly sur Lausanne. Directeur : M. Ed. Vittoz. Préparation aux études classiques et scientifiques; développement harmonieux de toutes les facultés : culture large et variée. Education générale conforme aux principes des « Landerziehungsheime » : l'école hors de ville, travaux manuels, jardinage, excursions. Coéducation des sexes. Elèves internes et externes. Le programme est envoyé sur demande.

**Ecole ménagère et rurale,** fondée par la section vaudoise d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). Durée des cours : 1 an (on reçoit aussi des élèves pour 6 mois seulement). Age d'admission : 15 ans révolus. Ouverture du semestre d'été en avril. S'adr. à Mme Paul Roux, Caroline 14, Lausanne. Prospectus à disposition.

Il existe à Lausanne nombre d'**écoles libres** du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup d'**écoles enfantines particulières** et de **jardins d'enfants**.

**Conservatoire de musique,** rue du Midi. M. Nicati, directeur. — Enseignement de la musique par des professeurs choisis.

### **Société académique et Sociétés d'Etudiants.**

La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lausanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de fr. 5 au moins.

Les **Sociétés d'Etudiants** ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. Aucune association d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université. Le duel est interdit. (Code pénal vaudois, art. 240, 241, 242, 243, 245, 246 et 247.)

La **Société de Belles-Lettres**, fondée en 1806 à Lausanne, est la plus ancienne société d'étudiants de la Suisse. Elle a pour but de développer chez ses membres l'**amitié**, le **goût littéraire**, et

**PENSION-FAMILLE - Chalet du Tilleul - LAUSANNE**

**M<sup>mes</sup> Berger, Av. de Riant-Mont.**

(bas du Valentin, à deux minutes de l'Université)

Confort moderne. — Bains. — Lumière électrique. —  
Chauffage central. — Cuisine soignée. — Jolie vue. — Jardin.

**Leçons de français,**  
grammaire, littérature, conversation par institutrice diplômée.

**PENSION-FAMILLE - JARDIN. BELLE SITUATION. TRAM**

**M<sup>ME</sup> MAITRE-DUNOYER**

LAUSANNE, Bel-Air, Avenue Béthusy, LAUSANNE

**PENSION SOIGNÉE pour jeunes Gens aux études.**

Vie de famille et jouissance du piano.

**M<sup>rs</sup> & M<sup>mes</sup> HENRY & CHAUBERT**

LAUSANNE. - Rue Enning, 10. 3<sup>me</sup> étage. - LAUSANNE

**PENSION-FAMILLE POUR ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES**

Belles chambres confortables. Bonne cuisine.

**M<sup>me</sup> Henri PÄSEHOD, Beau-Réveil, MONCHÉBERC**

Pension pour jeunes gens aux études.

**M. AMI SIMOND**

Les Charmettes, sous Montbenon.

**PENSION-FAMILLE POUR JEUNES MESSIEURS**

**J. PETERMANN, INSTITUTEUR**

Inst. Villa Florès. - LAUSANNE - Pont de Chailly.

Vue magnifique, jardin, bains, dernier confort.

**Bons soins assurés. Bonnes références. Leçons de français.**

Insertions du « Livret de l'Étudiant » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

**l'esprit romand.** Couleurs : **vert, rouge, vert, liseré argent.** Devise : *Union, Etude, Persévérance.* Elle entretient des relations d'amitié avec les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et célèbre chaque année avec elles une Fête Centrale qui a lieu d'ordinaire à Rolle. La Société donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Pour être admis, les **étrangers** doivent faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et réunir les  $\frac{4}{5}$  des voix. Chaque candidat doit fournir un travail de candidature, qui influe sur son admission dans la Société.

Les quatre sociétés nomment chaque année un Comité central qui organise la Fête centrale et qui s'occupe de la rédaction de la *Revue de Belles-Lettres*, périodique littéraire mensuel.

La Société renferme une section de tir : *la Verte et Rouge.* Local : Guillaume-Tell. Table réservée : Brasserie de Lausanne, place St-François.

La **Société de Zofingue** est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leur première réunion, en 1819, à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse ; elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Berne, de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Coire, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes.

Les membres de la Société de Zofingue portent une **casquette blanche avec couleur rouge-blanc-rouge, liseré or.** Devise : *Patrie, Amitié, Science.* Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local : Blanche-Maison. Séance le vendredi à 8 h. Table et adresse de la Société : Café de la Banque. La Société de Zofingue donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au théâtre. Les Zofingiens de Lausanne forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ils ont aussi organisé une section de tir.

Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge,** sont portées par les membres de l'**Helvétia**, dont la devise est : *Patrie, Amitié, Progrès.* Cette Société s'est formée en 1847, ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y

**M<sup>me</sup> AUBERSON Pension Bel-Air**

4, Grand-Pont, 4

**Pension-Famille** pour jeunes gens et étudiants. Prix modérés. Chambres confortables avec belle vue. *Bonne cuisine. Ascenseur.* R

Ouvert  
toute l'année.

**Hôtel=Pension Hortensia**

Ouvert  
toute l'année

**GRAND-MONT — LAUSANNE**

A 19 minutes de tramway de Lausanne ; arrêt Grand Mont.

Station climatérique (750 m. d'altitude). — Situation unique. — Vue splendide sur le Lac Léman, le Jura, les Alpes et le Mont-Blanc. — Chauffage central, lumière électrique. — Bains et douches. — 40 chambres, confort moderne, bonne cuisine bourgeoise. — Jardins, pelouses, sapins, terrasses, véranda vitrée. — Prix de chambre et pension depuis fr. 4.50 à 7. — Arrangements spéciaux pour pensionnaires à l'année et séjours prolongés. — Prospectus.

Ravissant but de promenade. — Restaurant. — Téléphone 2572

FRS. SCHMID, PROPRIÉTAIRE.

**PENSION DES ÉTRANGERS**

AVENUE AGASSIZ — [LAUSANNE]

**MAISON FAMILLE DE 1<sup>er</sup> ORDRE à 3 minutes de la Gare et de la Poste.**  
Pension depuis 5 fr. 50. — Confort moderne.

FURRER-FOLLY

**M<sup>me</sup> MARMIER**

Avenue Ruchonnet  
au 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> étage.

**Pension-Famille**

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

**MME MARMILLOD**

Villa Montalègre

Avenue Charles Secretan,

**PENSION-FAMILLE**

et pour jeunes gens aux études. Campagne et jardin.  
Service soigné. — Prix modérés.

**VILLA SOUVENIR**

CHEMIN DES CÈDRES  
& MAUPAS 14

**PENSION-FAMILLE**

Occasion d'apprendre le français. Leçons. *Maison confortable* située à proximité de tous les établissements d'instruction supérieures.

Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celui d'Helvétia. La Société s'occupe spécialement des questions politiques et sociales à l'ordre du jour. L'Helvétia compte quatre sections : celles de Bâle, de Berne, de Lausanne et de Zurich. Elle célèbre, tous les deux ans, sa fête centrale à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local : Villa Mon Port, Rue du Midi-Escaliers de la Grotte; table et adresse de la Société : Derrière-Bourg, café Gugel.

La Société de **Stella**, fondée en 1857 par des élèves de l'Ecole spéciale, admet dès lors des étudiants de toutes les facultés. Elle n'a aucune couleur politique ni religieuse, son but est de resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de développer leurs facultés intellectuelles par la culture des sciences, des lettres et des arts. **Casquette blanche avec étoile bleue et liseré blanc bleu blanc**. Devise : *Amitié, Travail*. Local : Grand-chêne 6, 1<sup>er</sup> étage. Table et adresse de la société : Café Beau-Site — Sections à Berne, Genève, Zurich. — La société de Stella célèbre chaque année, au mois de juin, sa fête centrale dans une ville romande.

La **Lémania**, section académique de la **Société des étudiants suisses**, dont la fondation date de 1841. Elle a pour but de grouper les étudiants catholiques de notre pays. Les étrangers ne peuvent être admis qu'à titre d'*hospites*. Devise : *Virtus, Scientia, Amicitia*. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert**. Local et table, au café du Musée.

La **Germania**, fondée en 1887, Corpsprinzip. Etudiants allemands. Couleurs : pour les « Burschen » **noir-blanc-rouge** ; pour les « Fûchse » **noir-rouge**. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes**. Local, rue de la Tour, 15 ; table, Beau-Site. Séances : le *samedi* au local, « Kneipe » ; le *mercredi*, inoffizielle Kneipe oder französischer Abend, etc. ; *dimanche*, Frühschoppen. *Fechtboden*, tous les jours ; *lundi*, Abendschoppen, Beau Site. Postadresse : Casier Germania 12.330.

La **Jurassia**, fondée en 1897, a pour but de développer chez ses membres le goût des exercices gymnastiques. Sa devise est : *Mens sana in corpore sano*. La société célèbre chaque été sa fête centrale avec les autres sections de la Schweizerische akademische Turnerschaft. S. A. T. (Alemannia, Bâle ; Rhenania, Berne ; Rhodania, Genève ; Utonia, Zurich). Couleurs : Bursche, **bleu-blanc-rouge**. Fûchse, **bleu-rouge**. **Casquette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque.

**Minerva**, société des étudiants hellènes, fondée en 1897. Couleurs **bleu-blanc-bleu**. **Casquette bleu foncé**. Devise *Χρόνου Ψεῖδου*. Local, café de la Riponne, rue Haldimand, n° 5. Adresse

**PENSION-FAMILLE RECOMMANDÉE. — PRIX MODÉRÉS**

**M<sup>me</sup> ROULIER.** Campagne LE JARDIN. Av. Vuillemin.

(A 2 minutes de l'Université et des divers établissements d'instruction). r

Electricité. - Grand parc et jardin ombragés. - Place de jeux.

---

**LES MOUETTES** au CHEMIN DE VILLARD  
fer AV. RUOHONNET

ESPERANTA KONSULEJO

M<sup>me</sup> & M. ANDRÉASSIAN, Licenciés en lettres, Professeurs  
reçoivent 4 ou 5 pensionnaires, vie de famille, tout confort moderne,  
Conversation française et anglaise. *Leçons.* r

---

**P. MARTIN-BORNAND** Avenue DAVEL, 3  
LAUSANNE r

PENSION-FAMILLE pour jeunes gens aux études. JARDIN

Leçons de langues, etc., sur demande.

---

**INSTITUT FAMILIENHORT POUR JEUNES GENS**

ZURICH IV — Universitätsstrasse 26

Cours spéciaux d'*allemand* pour MM. les Etudiants pendant  
leurs vacances. Instruction en petits groupes ou par des leçons  
personnelles. Préparation pour les examens pendant toute  
l'année. Prospectus. *Direct. Prof. R. Thuli et J. Zweifel.*

---

**Blanchisserie du Maupas** M<sup>me</sup> E. BUCHMANN  
Maupas, 36, Maison Besançon  
Téléphone 2324 (Besançon)

Spécialité de repassage de lingerie neuve. Dégraissage et nettoyage  
de robes, manteaux, complets, etc. en tous tissus. Travail prompt et  
soigné. Prix très modérés. Service à domicile. Prix spéciaux pour hô-  
tels et pensions. Se recommande. Bonnes références

---

**PENSIONS-FAMILLE**

**INSTITUTS**

**PENSIONS**

qui désirent figurer dans le

„ LIVRET DE L'ÉTUDIANT „

sont priés de s'adresser à

**H. RICHARD - Pontaise.**

**Téléphone 697**

casier postal 10822. La **Minerva** fait partie d'une fédération des Sociétés des étudiants hellènes en Suisse (Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich et St-Gall) fondée en 1907. La fête centrale, qui a lieu chaque année, est organisée à tour de rôle par chacune des cinq sociétés.

La Société des **Etudiants bulgares « Bratstwo »** fut fondée du jour où la petite Bulgarie commença d'envoyer ses fils à l'étranger pour y puiser et la culture et l'instruction. Dès lors cette société a vécu régulièrement, mais elle est inscrite au nombre des sociétés universitaires, dès 1891, date brodée sur le drapeau de la Société. Parmi les honoraires, la « **Bratstwo** » compte aujourd'hui plusieurs hommes d'Etat et d'autres avantageusement reconnus pour la société et la patrie.

Elle a pour but de développer les facultés de ses membres par la culture des sciences et des lettres, et de resserrer les liens entre eux ; d'aider matériellement tout Bulgare résidant à Lausanne et se trouvant dans la nécessité. Sa devise est : *Science, Amitié* ; elle porte les couleurs du drapeau national : **blanc, vert, rouge, lizeré d'or ; casquette rouge**. Local : Caté du Lion, rue Madeleine.

La **Société d'Etudiantes** de l'Université de Lausanne, fondée en 1903, a pour but de réunir dans l'amitié et le travail les étudiantes de Lausanne et de tous les pays ; de diriger leur activité intellectuelle sur les questions scientifiques, littéraires et artistiques, en se plaçant au-dessus et en dehors de tout parti politique. La langue française est la seule admise. La société admet comme hôtes perpétuels des personnes qui, sans être étudiantes, désirent contribuer au but de la Société. Les couleurs sont : **bleu, noir, bleu, argent**. Les hôtes perpétuels ne portent pas les couleurs en dehors de la Société. Devise : *Semper progrediendo*. Local : Crèmerie moderne, Place St-François.

La **Société vaudoise d'études notariales** a été fondée à Lausanne, le 16 juillet 1845 ; elle portait primitivement le nom de : Société lausannoise d'études notariales. Son but est le développement intellectuel de ses membres par l'étude des différentes questions juridiques se rattachant au notariat. La société n'affiche aucune couleur politique, sans cependant se désintéresser des questions sociales d'actualité. Dans son cercle spécial d'activité, « La Notariale » s'est occupée à plusieurs reprises, d'une manière officielle, des grandes questions de législation ou codification qui intéressaient le pays ; notamment en 1868, elle a pris part à l'étude du projet de Code de procédure civile (partie non contentieuse) et en 1880 elle s'est également occupée du projet de code fédéral des obligations. Le fait que la société ne groupe que des étudiants se vouant à la même carrière, permet à ceux-ci une préparation sérieuse aux examens. — Pour les travaux, les membres sont divisés en deux séries : la 1<sup>re</sup> composée des stagiaires, fait

# INSTITUT de JEUNES GENS

E. LE ROI

MORGES (PRÈS LAUSANNE) MORGES

Français - Anglais - Allemand

Langues vivantes. - Etudes classiques et littéraires,  
branches commerciales; préparation pour les examens  
et pour toutes les classes des degrés supérieurs.

PROSPECTUS ET RÉFÉRENCES SUR DEMANDE

Ecole de Commerce **WIDEMANN, BALE**  
r Institut de commerce et de langues fondé en 1876. Kohlenberg 13  
Prospectus par le directeur : RENÉ WIDEMANN, D<sup>r</sup> en droit.

Pension-Famille "Helios",

AVENUE DE FLORIMONT. — « LE MARRONNIER ».

MAISON DE PREMIER ORDRE

à 2 min. : du tram, à 5 min. : de la gare, du centre de la ville et du théâtre.

*Belle vue sur le lac et les Alpes.*

Lumière électrique. — Chauffage central. — Bains.

Cuisine française soignée. — Prix modérés.

Arrangement spécial pour séjour de familles.

Téléphone 1215

r

M<sup>me</sup> SCHMID

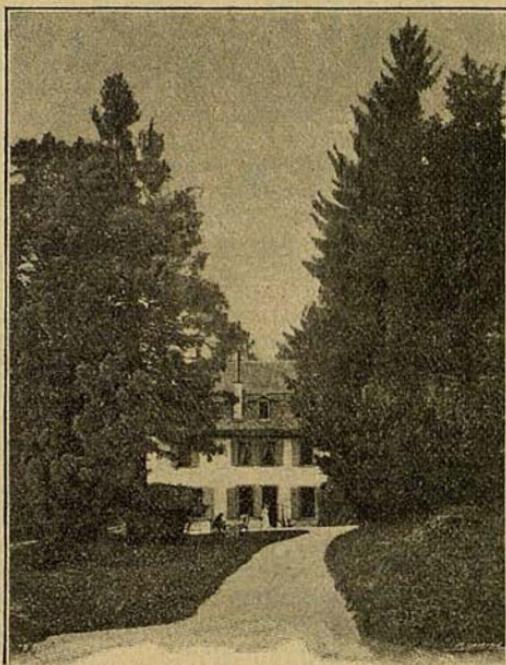
Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :  
H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

spécialement des travaux pratiques ; la 2<sup>me</sup> comprend les candidats au stage, ces derniers s'occupent plutôt de questions juridiques-théoriques : en outre chaque membre peut être appelé à traiter un sujet sous forme de conférence. Les candidats à la société produisent deux travaux dont on tient compte lors du balottage. En 1905 et à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, la Société vaudoise d'études notariales a révisé ses statuts et décidé le port officiel de ses couleurs qui sont : **vert-blanc-vert, liseré or, casquette verte** avec **galon vert-blanc-vert**. Devise : *Patrie, Union, Travail*. Local : Café central, rue Centrale, Séances : le mercredi, et le premier samedi de chaque mois à 8 1/2 h.

La Société **Misr**, fondée à Lausanne en 1907, sous le haut patronage de S. A. le khédivé, a pour but de réunir les étudiants de nationalité égyptienne se trouvant en Suisse romande et de développer entre ses membres des liens d'amitié, de solidarité, de goût au travail et de patriotisme. Elle est neutre au point de vue politique et religieux. Candidats acceptés à partir de 17 ans révolus. Elle a comme président d'honneur le professeur de langue et littérature arabe à l'Université de Lausanne. Les étudiants ou auditeurs de nationalité turque ou persane peuvent être admis à titre d'*hospites* et ont le droit de porter les couleurs. Couleurs : **rouge avec emblèmes égyptiens** (croissant et trois étoiles). **Casquette : blanche avec grande bordure rouge et grand cordon de passementerie rouge**. Sur le fond de la casquette sont brodées les armoiries égyptiennes. Devise : *Amitié, solidarité, patrie*. Séances : obligatoire chaque 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois ; facultative chaque semaine. Adresse : Case Postale 11437.

L'**Arménia**, société des étudiantes et des étudiants arméniens, fondée en 1907, a pour but de contribuer dans la mesure du possible au progrès intellectuel et moral du peuple arménien, d'établir des relations morales entre ses membres, propager des idées de solidarité, s'entr'aider, s'intéresser aux diverses questions sociales, littéraires et politiques se rapportant aux Arméniens. Les couleurs sont : **rouge-blanc-vert** (couleurs du drapeau national). Casquette **violette** avec liseré **rouge, blanc et vert**. Devise : *Union, liberté, étude*. Adresse : Société Arménia, Lausanne.

La **Romania**. Cette société groupe les étudiants roumains à l'Université de Lausanne ; elle a pour but principal le développement moral et intellectuel de ses membres. Par des conférences, elle cherche, en outre, à faire connaître aux autres Sociétés universitaires lausannoises ce qu'est la Roumanie, son passé et son présent. Tout étudiant roumain peut entrer dans la Société. Tout Roumain, non étudiant, peut être reçu à titre d'*hospites*, mais sans le droit de porter les couleurs. Couleurs : **Couleurs nationales, bleu-jaune-rouge. Casquette grise, liseré bleu-jaune-rouge**. Table et local, café Beau-Site.



**PENSION-FAMILLE GRANDE-BORDE**  
LAUSANNE (A 5 minutes de l'Université)

**PENSION-FAMILLE** DE PREMIER ORDRE  
**JEAN DAN-MONNEY, Professeur**

VILLA LES MOUETTES AU 1<sup>er</sup>,

LAUSANNE. *Chemin de Villard.* LAUSANNE.

**Chambres bien meublées — Tout confort moderne.**  
**A proximité de la gare et des établissements d'étude.**  
**Situation tranquille et abritée.**

**Vue magnifique sur le lac et les montagnes.**

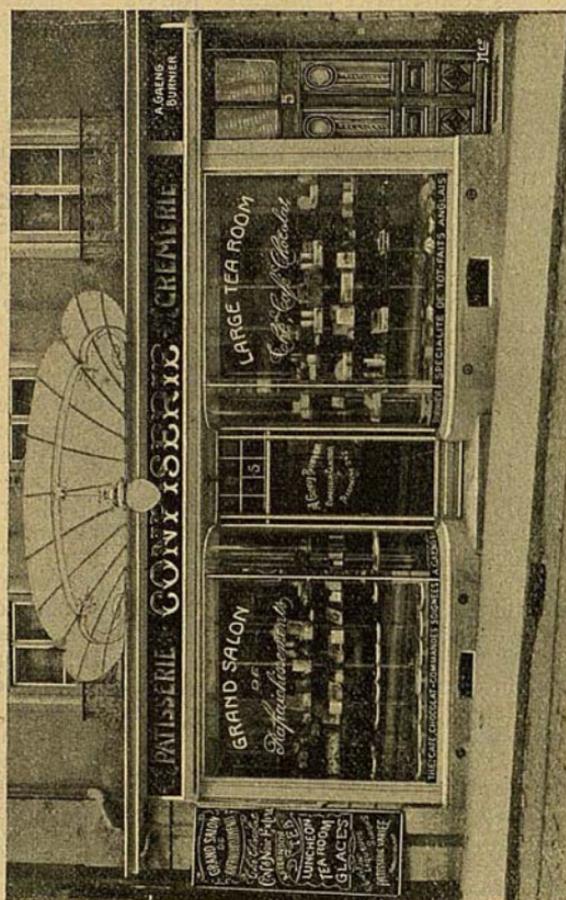
Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

**Israël.** Société des étudiants et étudiantes juifs à l'Université de Lausanne, fondée en 1908. La société a pour but : De grouper sur base nationale les étudiants et étudiantes universitaires juifs ; de leur fournir l'occasion de s'instruire sur les divers courants et questions sociales et littéraires se rapportant aux Juifs ; de vulgariser, dans la mesure du possible, l'histoire et la littérature nationales ; de cultiver parmi ses membres le sentiment de solidarité ; de les secourir en cas de besoin ; d'entretenir des relations cordiales avec les autres sociétés similaires. La société a une salle de lecture et une bibliothèque, ouvertes au public. La devise de la Société est : *Ta délivrance par toi-même, Israël.* Comme signes distinctifs, les membres portent : **sautoir blanc-bleu, liseré noir, casquette velours bleu, bordée des couleurs du sautoir.** Local : Grand St-Jean 2, au II<sup>e</sup> étage.

La **Libertas**, société des étudiants abstinents, a pour but de combattre l'alcool au point de vue hygiénique et social. Elle a encore pour but d'intéresser ses membres à toutes les questions qui touchent au progrès intellectuel, moral et social de l'humanité et de les unir par l'amitié. Elle cherche à répandre ses idées dans les milieux universitaires par la distribution de brochures, par des conférences et avant tout par l'exemple personnel de l'abstinence. Elle tâche de développer parmi ses membres le goût des sports, tout particulièrement par des courses de montagnes. Peuvent être membres actifs tous les étudiants (même ceux qui font partie d'autres sociétés d'étudiants) et auditeurs des deux sexes à l'Université et à la Faculté libre de théologie, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. La **Libertas ne porte pas couleurs** ; l'insigne consiste en une **épingle-écusson en émail rouge et blanc**. La société se réunit le jeudi soir à 8 h. 1/4, au Cercle des Bons-Templiers, rue de la Madeleine, 13, 1<sup>er</sup> étage. Les séances sont ouvertes même aux non-membres. La **Libertas** a été fondée en 1893 dans les universités de Bâle et de Zürich ; en 1898 à Lausanne. Fête centrale, chaque année, dans la ville Vorort où siège le comité central. La Société possède un organe : le *Correspondenzblatt* en français et en allemand.

**L'Association chrétienne d'étudiants** est formée entre étudiants du pays ou de l'étranger sans aucune distinction d'église. — Elle a pour but, en dehors de tous les partis ecclésiastiques et de toutes les écoles théologiques, de rendre témoignage par son existence même, au Christ Sauveur, de développer toujours plus chez ses membres la vie spirituelle et l'activité sociale, et enfin, dans un respect absolu de toutes les consciences, d'aider les étudiants de bonne volonté à approfondir les questions religieuses. — Recherchant plus l'union des cœurs et des volontés que l'unité des pensées, elle appelle à elle et accueille cordialement tout étudiant de bonne volonté ayant un haut idéal de morale et de solidarité et désirant s'occuper des questions religieuses et morales avec sincérité et sans parti pris. — L'Association chrétienne d'étu-



## CONFISERIE A. GAENG-BURNIER

Près place Riponne — 5, Rue Haldimand, 5 — Téléphone 242. — Près l'Université.  
Pâtisserie renommée — GRAND SALON DE RAFRAICHISSEMENTS. — Tea-Room.

# VACANCES D'ÉTÉ

L'institut JAGGARD FRÈRES

à ONNENS, près YVERDON,

reçoit les étudiants qui désirent se perfectionner dans la langue française ou qui veulent préparer leurs examens.

Leçons spéciales sur demande :

SCIENCES — LANGUES MODERNES — MATHÉMATIQUES

Grand parc et jardin. — Prix modérés.

dians organise les cultes universitaires, les groupes d'études religieuses, bibliques et sociales et les soirées familières.

Les séances ont lieu chaque samedi à 4 1/2 h., à l'Union chrétienne, Grand-Pont 12; elles sont publiques pour le monde universitaire. — Adresse : Union chrétienne, Grand-Pont 12.

## SOCIÉTÉS DIVERSES

La **Société vaudoise des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La société tient séance le premier et le troisième mercredi de chaque mois au Palais de Rumine. Elle possède un local où les périodiques nouvellement arrivés peuvent être consultés.

La **Société vaudoise de médecine** a son siège à Lausanne. Peuvent y être admis : Les médecins-chirurgiens, porteurs du diplôme fédéral; les docteurs en médecine des Universités étrangères; les professeurs des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences; les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens. Le titre de membre honoraire ou celui de membre correspondant peut être accordé à toute personne dont la réputation scientifique est établie. Les séances ont lieu une fois par mois. La bibliothèque de la société, qui est à la disposition des étudiants, se trouve à l'Ecole de médecine.

La **Société médicale de la Suisse romande** est formée des sociétés médicales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Une séance par année, en automne, à Ouchy. Organe officiel : *Revue médicale de la Suisse romande*.

La **Société vaudoise de pharmacie** a son siège social à Lausanne. Elle a pour but la sauvegarde des droits attachés à l'exercice de la pharmacie, l'avancement moral et matériel de la profession et un échange mutuel d'idées et de bons procédés entre confrères. L'association est inscrite au Registre du commerce. Elle a deux séances par an, une au printemps et une en hiver. Organe officiel : *Journal suisse de pharmacie et chimie*, édité par Orell-Fussli, à Zurich.

La **Société vaudoise de théologie**, fondée à Lausanne en avril 1875, a pour but « de rapprocher par un travail commun tous ceux qui, admettant le fait du salut par Jésus-Christ, révélés dans les Ecritures, veulent en faire l'objet d'une étude scientifique ». Elle tient ses séances dans le bâtiment de Rumine, Salle Tissot. Le Comité est élu pour deux ans.

La **Société vaudoise des ingénieurs et architectes** a pour but l'établissement de relations amicales entre ses membres et

# Langues vivantes

Français - Anglais - Allemand  
Italien - Espagnol, etc., etc.

*Chaque professeur enseigne sa lan-  
gue maternelle.*

Seul établissement, à Lausanne,  
sous le patronage et l'autorité de  
M. BERLITZ.

**Ouvert toute l'année.**

*(Aucune succursale à Lausanne.)*

THE  
**Berlitz-School**

of Languages.

Terreaux, 4. -- LAUSANNE

## ÉDUCATION PHYSIQUE

*Gymnastique, Callisthénie, Danse et Escrime*

GRANDE SALLE DU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

L. BRUN, Professeur aux Ecoles supérieures,  
assisté de Dames et Messieurs

### GYMNASTIQUE SUÉDOISE

Gymnastique système Müller et  
Desbonnet.

### CALLISTHÉNIE

### GYMNASTIQUE HYGIÉNIQUE

### & MÉDICALE

sur l'ordre de MM. les Docteurs

Cours et leçons particulières pour  
Dames, Demoiselles, Messieurs,  
Jeunes Gens et Enfants.

Exercices appropriés à chaque  
âge et tempérament.

### DANSE

*Cours inférieurs et supérieurs*

Leçons en salle et à domicile  
données par M. et Mlle Brun,  
diplômés de l'Académie interna-  
tionale des Professeurs de danse,  
à Paris.

Maintien. — Danses classiques,  
nouvelles et anciennes,

### ESCRIME

Cours d'escrime au Fleuret, Sa-  
bre français et allemand, Canne,  
Boxe française et anglaise.

### MAGASIN SPÉCIAL

pour la vente de Costumes de Gymnastique et Escrime. — Fournitures  
pour Foot-ball et Lawn-tennis, etc. — Vente d'appareils de gymnas-  
tique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

Téléphone 1215 et Appartement 1289

l'étude des questions d'intérêt professionnel. Peut être admis à en faire partie tout ingénieur et architecte ayant achevé des études techniques supérieures et toute personne s'étant distinguée dans une de ces deux professions. La Société, fondée en 1874, s'est constituée en 1900 en section de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes**; elle a son siège à Lausanne et est inscrite au Registre du commerce; le nombre de ses membres est de 225 environ. La Société tient 6-10 séances par an et organise des visites de travaux techniques; elle possède une bibliothèque annexée à la bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (Valentin 2), dont ses membres ont également la jouissance; elle a son organe de publicité, le *Bulletin technique de la Suisse romande*, paraissant deux fois par mois à Lausanne.

La **Société vaudoise des Beaux-Arts** est une section de la Société suisse des Beaux-Arts. Fondée en 1859, 230 membres. Local: annexe du Cercle Beau-Séjour. Finance d'entrée 2 fr. Finance annuelle 5 fr.

La **Société d'histoire de la Suisse romande**, fondée à Lausanne en septembre 1837, a pour but de grouper les amis de l'histoire habitant les cantons romands, de provoquer des recherches dans les archives publiques ou privées et d'encourager l'étude des monuments ou des faits propres à jeter du jour sur l'état passé du pays. La Société publie des mémoires et documents. Elle a son siège à Lausanne et se réunit en assemblée ordinaire quatre à cinq fois par an. Le comité est élu pour trois ans.

La **Société vaudoise d'histoire et d'archéologie**, fondée à Lausanne en décembre 1902, à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches et s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du pays de Vaud. Elle organise des conférences historiques et des excursions archéologiques. La Société, qui compte plus de 500 membres, a son siège à Lausanne. Organe: *Revue historique vaudoise*.

N.B. — Les cotisations sont fixées comme suit: fr. 50.— à verser une fois pour toutes, pour les membres à vie; fr. 5.— par an pour les membres abonnés à la *Revue historique* et fr. 2.— par an pour les membres non abonnés à la dite Revue. — Les membres à vie reçoivent la *Revue historique* au prix réduit de fr. 3.— au lieu de fr. 5.—.

Adresser les demandes d'adhésion à l'Administration de la *Revue historique vaudoise*, Imprimerie Vincent, Lausanne.

## Café-Brasserie de Lausanne.

Place St-François, 7, au 1<sup>er</sup> étage.

— o CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX o —

Etablissement fréquenté par MM. les Etudiants. — Restauration

DINER à 2 fr. - PRIX SPÉCIAUX pour PENSIONNAIRES

BIÈRE ÉTRANGÈRE ET DU PAYS

ANT. BONVIN

## CAFÉ DE LA BANQUE

*Treffpunkt der Deutschen Studenten. Stammtisch  
des Deutschen Stud. Abends*

MÜNCHNER & SCHWEIZER BIER

Prima Küche — Deutsche Zeitungen — Billard

## Hôtel Central-Bellevue

GRAND CAFÉ-RESTAURANT

Bières de

Bâle, Munich et Pilsner Urquell

Se recommande, J. GUGEL, Propr.

## NONNENMACHER & C<sup>ie</sup>

BIÈRES  
*d'exportation*

R<sup>TE</sup> DE MORGES

EAUX  
*minérales  
naturelles.*

LIVRAISONS A DOMICILE

TÉLÉPHONE 1054

**L'ÉTRANGER A LAUSANNE.** — Les Suisses non Vaudois et les étrangers à la Suisse qui veulent séjourner dans le canton de Vaud ou y établir leur résidence, doivent, dans les *quinze jours* dès leur arrivée, se munir d'un permis de domicile au bureau des étrangers, rue Madeleine 1, 2<sup>e</sup> étage. Le requérant produit, à l'appui de sa demande, un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité (acte d'origine, passeport, acte d'immatriculation), livret d'ouvrier, etc.) et celle de sa famille. L'étranger à la Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a satisfait à la loi sur la matière. A défaut de papiers de légitimation l'étranger peut obtenir un permis de domicile, moyennant un dépôt en espèces, dont le montant est fixé par le Département de Justice et Police, ou toute autre garantie admise par ce Département. Le prix du permis est fixé à fr. 3; il est réduit à fr. 1 pour les ouvriers et les domestiques. Cette finance est payée immédiatement. La durée du permis de domicile est illimitée. Toutefois, si les papiers de légitimation produits ont une durée limitée, l'échéance du permis coïncide avec celle des papiers. Dans ce cas le permis doit être renouvelé dans le mois qui suit son échéance. Les papiers de légitimation sont rendus en échange du permis à l'étranger, lorsque lui-même et toutes les personnes qui bénéficient de son permis quittent la commune.

Les citoyens suisses doivent se conformer aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 15 août 1902 en ce qui concerne les visas du livret militaire. Les infractions aux formalités imposées aux étrangers au canton par la loi sont punies par une amende prononcée par la municipalité. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des Suisses d'autres cantons ou des étrangers sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangers au canton des obligations prescrites par la Loi de 1900 (s'informer à la Préfecture).

**Chef de section.** — Visas du livret de service, Cité-devant, 11. Tout Suisse est tenu de faire viser son livret de service pour l'arrivée dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville et avant son départ.

**Légations.** — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou des ambassadeurs, des chargés d'affaires : Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Bavière. — Belgique. — Brésil. — États-Unis. — Espagne. — France. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Pérou. — Portugal. — Russie.

**Consulats.** Angleterre : M. Galland, Lausanne, rue de Bourg, 2. T. 53. — Allemagne : M. Filsinger, rue du Grand-Chêne 11, Lausanne. T. 1693. — France, Genève. — République Argentine, M. Visca, Villa Bois-Fleuri, Lausanne. T. 2309. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne et Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Monaco, Berne. — Paraguay, M. le D<sup>r</sup> F. Machon, Lausanne, rue du Midi, 2. T. 1494. — Nicaragua, Berne. — Norvège, à Zurich. — Panama, Lugano. — Pérou, à Genève. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lugano. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.



**TRANSPORTS FUNÈBRES**  
POUR TOUS PAYS

**L. Bruyas & Ch. Chevallaz**

Rue de la Louve, 4, LAUSANNE

**COURONNES MORTUAIRES**

Fabrique de Cercueils

*En cas de décès :*

la maison se charge de toutes formalités et fournitures pour l'inhumation, l'incinération et le transport à toutes destinations. Exhumations.



*Service correct*

*et*

*consciencieux.*

TÉLÉPHONE

jour & nuit 1719

**Bureau officiel de renseignements.** Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 h. (en été 12 1/2 h.) et de 2 à 6 h.

---

## AUTORITÉS

*Département de l'instruction publique :* C. Decoppet; remplaçant, R. Cossy. — Huissier concierge, P. Dénéreaz. — Chef de service de l'*Université et des cultes*, Louis Gauthier. — Chef de service pour l'*instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement, L. Henchoz; Gaillard-Pousaz; E. Grivat; M. Perrin; L. Sonnay; F. Meyer. — Secrétaires, G. Reiser; L. Miéville. — Sous-secrétaires, Numa Chabloz, H. Marti. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, A. Lassueur.

*Monuments historiques :* Albert Néf.

*Police sanitaire :* Médecin, Chef de service, D<sup>r</sup>. J.-M. Morax. — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste cantonal, Ch. Arragon. — Bactériologue, Louis Roux. — Inspecteurs des denrées, Paul Paccaud, Emmanuel Francillon. — Assistants, Marcel Duboux, Marcel Bornand. — Secrétaire, L. Duboux. — Sous-secrétaire, A. Laurent.

*Conseil de santé et des hospices :* MM. A. Thélin, président. — D<sup>r</sup> Morax, vice-président. — D<sup>r</sup> Demiéville, D<sup>r</sup> Spengler, S. Cuénoud. — L. Duboux, secrétaire.

---

Le **Tribunal fédéral**, Place Montbenon, se compose de 19 membres et de neuf suppléants, nommés pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. Les trois langues nationales y sont représentées. Attributions en matière civile : Différends entre la Confédération et un ou plusieurs cantons; entre corporations ou particuliers et la Confédération, etc. Attributions en matière pénale : juge les crimes de haute trahison envers la Confédération, révolte ou violence contre les autorités fédérales, crimes et délits contre le droit des gens, etc. Les séances sont publiques. Téléphone 750 et 2613.

Juges fédéraux : MM. Perrier, président; Clausen; Soldati; Monnier; Favey; Jäger; Honegger; Ursprung; Merz; Ostertag; Schmid; Picot; Affolter; Schurter; Reichel; Stooss; Gottofrey; Weiss; Kirchhofer.

---

CULLY

SUISSE

# Vins fins de Lavaux

EN BOUTEILLES ET EN FUTS

≈ CULLY ≈ RIEZ ≈ ÉPESSES ≈

≈ ST-SAPHORIN ≈ DÉZALEY ≈

Expéditions par caisses de 30, 50, 80 bouteilles

Médailles d'or, d'argent et de vermeil  
aux principales expositions

## HENRI CONTESSE

### Cigares Vautier

sont les meilleurs et les plus appréciés  
des vrais connaisseurs

### Tabacs Vautier

Qualité reconnue la meilleure

### Cigarettes Vautier

Qualité et prix déifiant toute concurrence

VENTE ANNUELLE :

70,000,000 de Cigarettes

## AUTORITÉS LAUSANNOISES

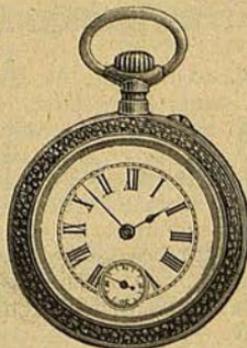
*Président du Conseil communal*, M. Edouard Pilet. — *Syndic de Lausanne*, M. And. Schnetzler. — **Administration générale**. — M. And. Schnetzler, syndic. — *Greffe municipal*. Hôtel-de-Ville, premier étage. — *Salle des mariages*, Hôtel-de-Ville, premier étage. — **Direction de Police**. — Direc. M. Pache. — *Corps de police*: Bureaux, rue Madeleine 1, 1<sup>er</sup> étage. — *Service administratif*: Secrétariat, Caisse, Inhumations, rue Madeleine 1, 1<sup>er</sup> étage. — **Contrôle des habitants et Bureau des étrangers**, rue Madeleine 1, 2<sup>e</sup> étage. — **Direction des Finances**, M. F. Pache, directeur. Bureaux, Palud 2, premier étage. — **Direction des Domaines**, M. A. Gaillard, directeur. *Service administratif*, Bureaux, place Saint-François 1, premier étage. *Service des Abattoirs*, Bureaux, Les Abattoirs, Borde. *Service des Bâtiments*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, 2<sup>e</sup> étage. — **Direction des Travaux**. — M. Rochat-Mercier, directeur. *Service administratif*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. *Service technique*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. *Service de la voirie*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. — **Direction des Ecoles**. — M. André Schnetzler, syndic. Bureaux, Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée. — *Médecin des Ecoles*: M. le D<sup>r</sup> Weith. T. 765. — **Direction des Services Industriels**. M. P. Maillefer, directeur. *Service administratif*, Bureaux, rue du Pré 25, premier étage. *Service du gaz*, Bureaux, rue du Pré 25, premier étage. *Service des eaux*, Bureaux, rue du Pré 25, rez-de-chaussée. *Service de l'électricité*. Bureaux, rue du Pré 25, deuxième étage.

---

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

5 %  
d'escompte  
sur présentation de  
ce Livret.



Fabrication  
Réparation

Man spricht deutsch.  
English spoken.

# E. Meylan - Regamey

RUE NEUVE, 11. -- LAUSANNE

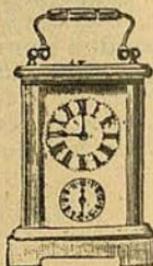


MONTRES  
SIMPLES ET COMPLIQUÉES  
or, argent, métal, acier, etc.

CHRONOGRAPHES COMPTEUR  
pour Ingénieurs.

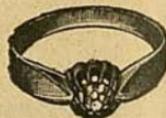
BIERZIPPFEL

SAUTOIRS  
BAGUES -- BROCHES  
BOUCLES D'OREILLES, ETC.



ALLIANCES  
PETITE ORFÈVRERIE ARGENT

*Pendules de voyage  
Régulateurs avec sonnerie cathédrale,  
à heures et demies, et à quarts.  
Garnitures de cheminées — Réveils.*



AGENT DE LA MAISON  
**VACHERON & CONSTANTIN** de Genève.

Titulaire de nombreux certificats et prix de l'Ecole d'horlogerie de Genève.  
Longue pratique comme fabricant et rabilleur dans les meilleures maisons à Genève et en Angleterre.

## LAUSANNE

Lausanne (61,000 hab.), capitale du canton de Vaud (281,300 hab., en majorité protestants), est un séjour que les étrangers apprécient de plus en plus, tant à cause de sa situation pittoresque et de son excellent climat, que pour ses agréments et ses distractions de bon aloi.

À égale distance, à peu près, des deux extrémités du lac Léman, qu'elle domine du haut de ses trois collines, cette localité jouit d'un climat tonique et sain, moins doux, certainement, que celui de Montreux, mais plus agréable, en hiver, que celui de la partie occidentale du lac et de la partie septentrionale du canton, où la bise et le brouillard sont plus fréquents et plus intenses qu'à Lausanne.

Lausanne possède, du reste, grâce à sa situation, plusieurs climats. Les personnes qui aiment un air vif, souvent agité, recherchent les parties hautes de la ville; celles qui préfèrent un air plus doux, les endroits abrités, s'établissent dans les nouveaux quartiers qui relient Lausanne à Ouchy.

La moyenne des observations météorologiques, qui se font à Lausanne depuis une quarantaine d'années, donne les indications suivantes :

	Température	Eau tombée M	Jours de pluie	Heures de soleil
Janvier à mars. . . . .	2°,6	0°,153	32	289,0
Avril à juin. . . . .	13°,0	0°,301	41	598,4
Juillet à septembre. . . . .	17°,5	0°,324	35	691,0
Octobre à décembre. . . . .	5°,1	0, 289	40	261,0
Moyenne et totaux. . . . .	9°,6	1, 067	148	1839,4

Les vents du N.-E. et du S.-W. sont ceux qui soufflent le plus fortement et le plus fréquemment. Le nombre d'heures de soleil est comparativement avec d'autres stations suisses: Lausanne 1839 heures, Davos 1769, Bâle 1767, Montreux 1685. — Les températures moyennes extrêmes sont 0°3 pour janvier et 19° pour juillet.

Les eaux potables de Lausanne proviennent de sources captées dans les forêts du Jorat ou dans les Alpes; elles sont donc d'excellente qualité. La salubrité du climat, l'altitude, le fait que l'agglomération urbaine n'est pas excessive, la qualité des eaux, la sollicitude des autorités pour l'hygiène publique, tout cela explique que la mortalité soit faible à Lausanne. On y compte une moyenne de 18,86 décès par mille habitants, alors que la moyenne du canton de Vaud est de 20,47 et celle de la Suisse, de 25,3.

À ces divers avantages, Lausanne joint encore celui d'être un admirable centre d'excursions. Les bateaux à vapeur le relient à Genève, Montreux, Chillon, etc., et transportent en moins d'une

## *A la Belle Jardinière*

15, rue du Pont, 15, LAUSANNE

**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS**

*Coupe extra moderne, qualité garantie.*

**15 O/O D'ESCOMPTE SUR PRÉSENTATION  
DU " LIVRET DE L'ÉTUDIANT "**

— *Vêtements sur mesure.* —

## **BAR AUTOMATIQUE**

**RUE MADELEINE, 16**

**DINERS** depuis fr. 0,80. — **SANDWICHES**  
à fr. 0,20. — *Café, Lait, Chocolat* à fr. 0,10 la  
tasse. — **Pâtisseries** assorties. — **Vins** de Lavaux  
(Petit gris) à fr. 0,60 la demi-bouteille. — *Bière*  
(blonde et brune) à fr. 0,10 le bock.

E. VIDOUDEZ, gérant.

Tél. 444.

## **Restaurant-Pension Morard**

Restauration à la carte et à prix fixe.

**PENSION pour Jeunes Gens.**

**PRIX SPÉCIAUX pour Etudiants.**

Arrangement pour cours de vacances.

**4, Rue Haldimand, 4 ==** A proximité  
de l'Université.

## **MEMENTO LA SEMAINE A LAUSANNE**

**LISTE GÉNÉRALE des**

**Spectacles, Concerts, Conférences, Cultes,  
Assemblées de Sociétés, Bals, Excursions,  
Réunions sportives, Pharmacies du Dimanche, etc.**

Administration et Rédaction :

Rue Centrale, 3. — (Th. Sack-Reymond.)

heure les passagers à Evian (France). Deux lignes de tramways conduisent sur les collines boisées du Jorat. Mais surtout, Lausanne est une importante tête de ligne de chemins de fer, d'où les trains rayonnent en tous sens dans la direction du Jura, dans celles des Alpes fribourgeoises et de la Gruyère, des Alpes vaudoises, du Valais et de l'Italie, par le tunnel du Simplon. Quelle direction qu'on suive, de quelque moyen de locomotion qu'on se serve, qu'on entreprenne des excursions lointaines ou qu'on se contente de courses pédestres aux alentours de la ville, on a sous les yeux des paysages splendides. (Voir le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack).

Une ville placée ainsi à proximité d'un grand et beau lac et des montagnes, est favorable à l'exercice de tous les sports d'hiver et d'été. Les alpinistes y sont nombreux, les amateurs de canotage aussi; en été, les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. En hiver, on patine, on se luge, on fait du ski sur les hauteurs du Jorat, ou au-dessus de Montreux, dans des sites alpestres qu'on atteint rapidement par le chemin de fer et des tramways électriques, et où souvent brille un soleil radieux, quand la plaine est sous le brouillard.

Le canotage et l'alpinisme sont des plaisirs sains, des plus recommandables, et ne présentent de danger que pour des imprudents.

Le comité de patronage croit devoir faire à MM. les étudiants quelques recommandations, sur lesquelles il attire sérieusement leur attention :

Tout d'abord, se rappeler que, très vite, par le mauvais temps, le lac et les Alpes deviennent redoutables. Donc, ne partir que si le temps paraît sûr. Il importe, en particulier, de demander aux bateliers ce qu'ils pensent du temps, avant d'entreprendre une promenade un peu longue sur le lac.

Une fois embarqué, ne pas trop s'éloigner du rivage, surtout si l'on est seul. Ne jamais tenter la traversée du lac, d'Ouchy à Evian, à moins d'être accompagné d'un batelier.

En ce qui concerne les ascensions : ne pas s'aventurer seul dans la haute montagne; ni en bande, surtout la nuit, sans être avec des gens expérimentés. Solliciter et suivre les conseils des guides et des alpinistes sur le moment à choisir pour les courses de montagne, la manière de les exécuter, l'itinéraire à adopter.

Si, des sports, nous passons aux ressources intellectuelles et artistiques, nous constatons que Lausanne en offre un ensemble que pourraient lui envier bien des villes plus importantes. En voici un aperçu :

**Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture.** — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et

solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscription renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque, 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais, 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour**, (au midi de la Banque cantonale). Le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (*English and American Assembly Rooms*.) Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumoir, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, ainsi la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. (M. Langie, bibliothécaire.) Elle renferme 40,000 volumes: théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture, ture et d'avi-culture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Eglise presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

**Cabinets de lecture** (bibliothèque circulante) : Librairie Th. Sack, rue Centrale, 3, téléphone 460 (livres et périodiques français, allemands, italiens et anglais, catalogue sur demande.) (*Voir page intérieure, dos couverture*).

**THÉÂTRE.** Les représentations de comédie ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Réduction consentie à MM. les étudiants. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excellent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le con-

trôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, **de Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La « saison d'opéra », qui est dirigée par une commission de l'Opéra, formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

Le **Kursaal**, place Bel-Air, théâtre de Variétés, donne aussi, de temps à autre, quelques comédies ou vaudevilles.

Le **Casino des Etrangers** (Casino Lausanne-Ouchy), Place Montbenon, près le Tribunal fédéral. Ouvert depuis 11 h. du matin. Entrée libre jusqu'à 2 h. après-midi et de 5 1/2 h. à 7 h. — Concerts à 3 1/2 h. et à 8 1/2 h. s.

En fait de **Conférences**, Lausanne est extrêmement riche. Outre les séries de conférences qu'organise chaque année la Société académique, il s'en fait constamment, et des genres les plus divers, au théâtre, dans les temples et chapelles, à la Salle centrale.

A la **Maison du Peuple**, chaque semaine, d'octobre à avril, le lundi et le jeudi, on peut entendre des orateurs de Lausanne ou du dehors, traiter des sujets scientifiques, littéraires, sociaux. Une carte de membre de la Société de la Maison du Peuple coûte 5 fr. ; elle se prend au bureau de la Maison du Peuple (Caroline) ; elle est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et permet d'entrer gratuitement à ces conférences, et à moitié prix aux concerts du mercredi. Les sociétés qui se font admettre en corps dans la Société de la Maison du Peuple paient une cotisation collective très réduite (1 fr. par membre).

Il existe à la Maison du Peuple une section d'art dramatique qui, sous le nom de **Théâtre du Peuple**, représente des pièces nouvelles à tendances sociales.

Les amateurs de **Concerts** ont aussi maintes occasions de satisfaire leur goût. Lausanne possède un orchestre symphonique dont la réputation s'est étendue jusqu'à Genève, Neuchâtel et Berne. Il donne, pendant l'hiver, plusieurs grands concerts au théâtre, à la Maison du Peuple et tous les jours au Casino Lausanne-Ouchy. De nombreux artistes de passage, et des plus célèbres, se font entendre à Lausanne. Il n'y a pas de semaine que ne soient annoncés deux ou trois concerts. En été ont lieu des concerts en plein air.

**CULTES.** — **Eglise nationale vaudoise** : Cette église a six temples à Lausanne : la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Saint-Paul, Croix-d'Ouchy et Chailly. Les journaux du vendredi et *La Semaine à Lausanne*, le samedi, annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. — **Eglise**

# LAWN TENNIS CLUB

## LAUSANNE

6 courts réunis à Mont-Choisi, à proximité de la  
Croix-d'Ouchy.

COMITÉ DU CLUB :

*Baron A. de Reuterskiöld, président.*

*Mr. H. Dubois, trésorier. — Dr. M. Campart, secrétaire.*

*Mr. B. Mayor. — Mr. G. Wanner.*

### TARIF

Joueur	12 mois	6 mois	4 mois	3 mois	1 mois
1	Fr. 30.—	Fr. 22.50	Fr. 20.—	Fr. 17.50	Fr. 10.—

Joueurs	Tarif pour Familles				
2	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3	54.—	41.—	36.50	32.—	18.—
4	72.—	55.50	49.50	43.50	24.—
	85.—	66.—	59.—	52.—	28.—
Chaque joueur en plus	15.—	12.—	10.—	8.—	5.—

Les billets peuvent être prolongés en payant la différence du tarif plus 1 fr. par personne, pourvu que cette demande soit faite avant l'expiration du terme du billet.

Pour les abonnements et renseignements s'adresser

## BANQUE DUBOIS FRÈRES

1, Place St-François, 1

Les billets d'entrée pour un jour sont délivrés par le concierge de la place des jeux.

**évangélique libre** : quatre chapelles : Terreaux, Marthey, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du vendredi et *La Semaine à Lausanne*, le samedi, annoncent les heures du culte et les noms des prédicateurs. — **Eglises allemandes** : Paroisse de la Mercerie, Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple de la Mercerie ; mêmes heures que l'Eglise nationale. Paroisse évangélique, indépendante de l'Etat. Culte à 9 h. du matin à la chapelle de Villamont. Eglise méthodiste allemande, chapelle wesleyenne du Valentin. — **Paroisse catholique** : Eglise paroissiale de Sainte-Claire, au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. Chapelle de Mon-Ahri, à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. — **Eglise catholique chrétienne**. Cultes français et allemands. Local de l'Union chrétienne, Grand-Pont 12, 3'. *La Semaine à Lausanne*, le samedi, et les journaux indiquent les dates des cultes. **Culte évangélique italien** : chapelle du Valentin, chaque dimanche à 9 1/2 h. m. **Eglise évangélique méthodiste** : chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Congrégation apostolique** : chapelle irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church)** : chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church)** : avenue de Rumine, près de l'Hôtel Alexandra. — **Communauté israélite** : synagogue, Maison Mercier, rue du Grand-Chêne. — **Culte salutiste** : rue de l'Halle. — **Darbigistes dissidents** : Assemblée des frères, rue du Pont, 12. — Les jours et heures des **Cultes russes**, sont affichés régulièrement à la librairie Sack, 3, rue Centrale.

## SPORTS & JEUX

**ALPINISME**. — *Club alpin suisse, section des Diablerets*. Séances chaque dernier mercredi du mois ; soirée familière tous les vendredis au local, Cercle de Beau-Séjour, 1<sup>er</sup> étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

**PATINAGE**. — Romanel, Pontaise, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches placées en ville indiquent l'état de la glace.

**FOOTBAAL**. — Associations ayant leurs matches le dimanche : **Montriond-Sport**, affilié à l'A.S.F. de première série. Couleurs bleu foncé et blanc. Local, Brasserie du Faucon, St-Pierre. Terrain de jeux à la Pontaise.

**Signal F. C.** 2<sup>e</sup> série. Couleurs jaune et rouge. Local : Café du Globe.

Associations ayant leurs matches la semaine, le mercredi et le samedi : **Lausanne F.-C.** Terrain, à Cour. Couleurs, rouge et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par

la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain, de jeu de Montriond-Sport. Couleurs, jaune et noir, par moitié. — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé et rouge. M. Auckenthaler, institut, route d'Ouchy.

**COURSES A PIED ET ATHLÉTISME.** — **Mont-riond-Sport.** Local : Brasserie du Faucon. — **Signal F. C.** Local : Café du Globe.

**GYMNASTIQUE.** — Sociétés : **Bourgeoise** (Local : Café de la Paix, Rue Chaucrau). — **Amis-Gymnastes.** (Local : Café Morard, rue Haldimand). — **Gymnastique d'Hommes,** etc.

**CANOTAGE.** — **Rowing-Club** (Garage près du chantier de la Navigation, Ouchy). Exercices réguliers tous les jours. — **Institut d'éducation physique.** Avenue de la Gare, 22. Piscine spéciale pour l'aviron.

**LAUSANNE EN HIVER.** — **LUGE ET SKI.** — Les sports d'hiver se développent de plus en plus dans notre ville et y ont pris une grande importance.

Il existe près de Lausanne d'excellentes patinoires ; nous mentionnerons d'abord l'Etang à patiner de Sauvabelin à 5 min. du Signal, au milieu de la forêt, très abrité. Restaurant, vestiaire chauffé ; puis, à 400 m. au-dessus de la ville, également au milieu de forêts, Ste-Catherine où les amateurs du patin, de la luge et du ski trouvent un terrain excellent pour se livrer à leurs ébats. On se rend à Ste-Catherine en 45 min. depuis le centre de la ville par le tramway de la Sallaz ; les billets d'aller et retour que l'on peut prendre au guichet des tramways à St-François coûtent fr. 1.30 et donnent droit à l'entrée sur la place des sports.

Les abords de Ste-Catherine (altitude 900 m.) sont bien protégés et couverts des semaines durant de neige et de glace.

Dans le restaurant de la cantine spacieuse et chauffée, on sert des mets chauds et froids. La Société des Hôteliers et le Club des Patineurs de Lausanne-Ouchy publient un programme des concours sportifs distribué gratuitement au Bureau des Renseignements ; on peut obtenir à ce même bureau toutes les informations concernant les Hôtels, Pensions, etc.

Le *Livret de l'Etudiant* publié par la librairie Th. Sack-Reymond, sous la direction du Comité de Patronage des Etudiants, est un excellent guide de Lausanne vendu fr. 0.30 au Bureau officiel de Renseignements, Grand-Pont, 1, Lausanne.

**ESCRIME.** — Galeries du Commerce. Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM. les étudiants. Professeur Dufour.

**MANÈGE.** — Avenue de l'Eglantine, 5. Prof : M. Jules Dufour, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. Dufour).

**LAWN-TENNIS.** — A deux pas des beaux arbres de l'Elysée, dans ce site du Servan relativement respecté jusqu'ici par l'envahissement des bâtisses nouvelles, le **L.-T.-C.** met ses six courts bien installés à la disposition des amateurs de la raquette. Les joueurs y trouveront un vestiaire, le concierge leur procurera des rafraîchissements s'ils le désirent. Durant toute la belle saison, l'animation y est grande, et les courts de Mont-Choisi sont devenus l'un des rendez-vous sportifs les plus courus de Lausanne. — Pour renseignements, s'adresser Banque Dubois frères, place St-François, 1. (Voir annonce page 94.)

**NATATION.** — **Bains du lac**, à Cour. Pour renseignements, s'adresser au bureau de la Société du développement, Grand-Pont, 1. — **Piscine**, route de la Solitude. (Voir sous Bains.) — **Piscine. Institut d'éducation physique**, avenue de la Gare, 22. Leçons de natation.

**SKATING RINK.** — Leçons à l'Institut, av. de la Gare, 22. — Rink du Casino Lausanne-Ouchy, Montbenon.

---

## PROMENADES

On trouvera ci-dessous les itinéraires de quelques jolies promenades d'une demi-journée. Pour des excursions plus longues, consulter le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack.

**Vidy-Saint-Sulpice-Renens.** — Par la place de Montbenon et par Montoie, descendre à la Maladière. Au delà du pont sur le Flon (25 min.), 386 m., prendre le chemin de gauche et le suivre jusqu'à sa jonction avec la route de Genève (20 min.); à gauche, monolithe élevé dans les prés à l'endroit où le major Davel fut décapité en 1723.

Pour aller à Saint-Sulpice, suivre la grande route de Morges jusqu'au premier chemin de gauche (20 min.) qui conduit au village (5 min.) Cafés avec terrasses. Vue étendue sur le lac, Lausanne et les Alpes (379 m.). Dist. tot. 7 km. 1 h. 25. Pour le retour: Par Ecublens (20 min.) à Renens (30 min. pot. indic.), puis à Lausanne, soit par Prilly (20 min. tramway Prilly-Saint-François), soit par la route, qui passe sous le Château de Renens et va rejoindre celle de Morges (45 min.), soit par le tram. Renens-Lausanne.

**Crissier-Bois de Vernand-Cheseaux.** — En tramway à Prilly, puis par la grande route à Crissier (2,4 km.). Au milieu du village, prendre à droite, vers les deux auberges; puis, toujours à droite, le chemin sous l'école, au nord du Château, enfin à travers champs (495 m.) dans le bois de Vernand d'en bas. On entre bientôt dans le ravin de la Mèbre, gorge sauvage, boisée et très pittoresque. Sentier bien marqué sur la rive droite du ruisseau, que l'on traverse à la cascade. Remonter le flanc Est du vallon, sortir des bois et traverser les prés pour gagner le chemin qui monte au hameau du *Taulard*, où l'on entre (pot. indicat. 567 m.) dans la charmante forêt de *Vernand-Dessous*. Par la route carrossable venant de Jouxteus-Mézery, on arrive en 20 min., toujours sous bois, au village de Cheseaux. A la sortie de la forêt, la campagne de *Bel-Air*, qu'a longtemps habitée l'illustre archéologue Troyon. C'est près de là qu'il a découvert et fait ouvrir plus de 270 tombes étagées sous terre, dont les plus modernes datent du temps de Charlemagne. Le musée de Lausanne possède la plupart de ces antiquités. Près de Bel-Air on passe la Mèbre, pour entrer à Cheseaux (604 m.). Dist. tot. 10,7 km. — 2 h. 30. Retour soit par le chemin de fer d'Echallens, soit à pied par *Romanet-Dessus* et les marais qui servent d'étang à patiner, en 1 h. 30.

**Cheseaux-Signal de Morrens.** — Gagner Cheseaux par

le train d'Echallens, ou à pied en 1 h. 30. — Au haut du village, prendre à droite, traverser la voie ferrée (pot. indicat.) Le chemin monte, longe un bois et atteint — à 2 km. de Cheseaux — le village de *Morrens*, illustré par la naissance de Davel.

A l'entrée du village, prendre à droite. Le *Signal de Morrens* se fait remarquer par les chênes antiques et splendides qui le couronnent et par une vue de plaine admirable.

Pour jouir du panorama complet, aller sur la colline suivante, celle du Deven — 721 m. — surmontée d'un signal de triangulation. La vue s'étend sur les Alpes, de Naye à la Dent de Morcles et au Fort de l'Ecluse, — sur le Jura, de Genève à Neuchâtel et sur la vallée de la Venoge. Le Combin et les Diablerets s'y font remarquer par leur majesté. Dist. tot. 10 km. — 2 h. 05 de Lausanne. On peut revenir soit par le même chemin sur Cheseaux en 30 min., soit par Cugy, le Grand et le Petit-Mont, Bellevaux ou le bois de Sauvabelin sur Lausanne, en 1 h. 50. Dist. tot. 19 km. — 4 h.

**Signal de Manloup. — Fontaine des Meules. — Chalet des Enfants.** — Une des plus intéressantes promenades des environs de Lausanne.

Prendre le funiculaire du Lausanne-Signal, traverser le bois de *Sauvabelin* en entier, puis les maisons clairsemées qui forment le hameau de la *Clochatte* (belle-vue). Après avoir franchi la *Valleyre*, petit ruisseau, la route tourne dans une tranchée, monte assez rapidement par les fermes des *Montenailles* (6,17 m., chemin de gauche) à celle de *Penau* (20 min.). Pour avoir la vue dans toute son étendue, il suffit de monter sur la colline voisine (derrière un petit bois que l'on a à sa gauche), appelée *Signal de Manloup* (777 m.). Le panorama y est admirable. La vue s'étend sur tout le bassin du Léman et sur un cercle majestueux de montagnes. La vue que l'on a du *Signal du Chalet de la Ville* (801 mètres) (20 min.) est très semblable à celle du Signal de Manloup. A 5 min. de la ferme de Penau, on entre sous bois (pour n'en sortir que 4 km. plus loin, à Montherond). A la première clairière, suivre le chemin du milieu. *Fontaine des Meules* (820 m.—20 min.). Ici double bifurcation. Suivre la route de droite quelques pas, prendre à gauche (pot. indicat.) un sentier qui conduit dans une grande clairière au milieu de laquelle se trouve (10 min.) le *Chalet des Enfants* (851 m.). Lait, crème, goûters rustiques. Pour le retour, repasser à la Fontaine des Meules, d'où quatre voies possibles : 1° Par la route ouest qui passe au hameau des Planches et à celui des Meules, puis rejoint la route de Thierrens au-dessus du *Mont* (auberges). Eglise du *Mont* (702 m. — 35 min.). A Lausanne en 50 min. Dist. tot. 15,5 km. — 3 h. 30. 2° Par Montherond (35 min.), toujours sous bois, Cugy (30 min.), Le *Mont* (45 min.), Hôtel-Pension Hortensia, GRAND MONT, goûters champêtres et pour sociétés. Lausanne (50 min.). Dist. tot. 19,50 km.— 4 h. 30 m. 3° Par Montherond (35 min.), Cugy (30 min.), *Morrens* et son *Signal* (15 min.), Cheseaux (30 min.), et retour à Lausanne

par chemin de fer. 4° Par le Chalet des Antets (25 min.) et les Croisettes (15 min.) à la Sallaz, Lausanne (45 min.). Dist. tot. 15.2 km. — 3 h. 30. La plus belle *excursion de forêt*, mais aussi la plus longue, consiste à monter au *Chalet-à-Gobet* (1 h. 30), de là à *Froideville* (1 h. 20), par le bois des *Saugealles*, puis à redescendre à *Montherona* (15 min.), et à Lausanne par la Fontaine des Meules en 2 h. Dist. tot. 5 fortes heures.

**Les Croisettes. — Le Chalet à Gobet.** En tramway jusqu'à La Sallaz, suivre la route de Moudon, à gauche, ou prendre le chemin de fer électrique. On passe près du *Château de Vennes*, puis non loin de la ferme disciplinaire des Croisettes (15 minutes) et devant l'auberge des Tuilières de Vennes. Peu après l'auberge, prendre à gauche un sentier qui évite le lacet de la route; au delà d'une vaste tranchée, on atteint le hameau des *Croisettes* (20 min.) avec sa petite et pittoresque église (805 m.). A peu de distance des Croisettes, étangs de patinage, secs en été. Toujours en suivant la grande route, on passe (10 min.) aux fermes dites *En Marin* (837 m.), où se détachent les routes de (35 minutes) la *Fontaine des Meules* à gauche et de (15 min.) *Vers-chez-les-Blanc* à droite. Après une assez longue traite en ligne presque directe, on atteint (15 m.), non loin de l'Ecole, l'auberge du *Chalet-à-Gobet*, ancien relais de poste, à quelques pas duquel on se trouve au point culminant du passage (877 m.). Au nord-ouest de l'auberge, s'étend la plaine de *Mauvernay*, place de tir militaire aux grandes distances. Non loin de l'auberge (25 min. aller et ret.) se trouvent les ruines, à peine visibles aujourd'hui, de l'ancienne et célèbre abbaye de *Sainte-Catherine-des-Bois* (859 mètres), autrefois le refuge des pèlerins contre les rigueurs de l'hiver et les attaques des brigands qui détrossaient sans pitié les voyageurs. Il y a diverses manières de rentrer en ville: 1° Par Epalinges (1 h. 15). 2° Par l'Ecole, le Chalet des Antets, la Fontaine des Meules et le Signal de Manloup (2 h.). 3° Par les *Saugealles*, *Montherond* et *Cugy*, en 3 h. 4° Par *Montpreveyres*, *Moudon* (3 h.) et le chemin de fer. 5° Par *Montblesson* et *Rovéréaz*, l'itinéraire le plus intéressant. — Au point culminant du passage (877 mètres) prendre à droite une bonne route qui traverse un bois. — *Vers-chez-les-Blancs* (10 min. — 870 m.). Belle vue. Séjour d'été. Pensions. On atteint bientôt la forêt de *Chandelard*, qu'il faut traverser. Ecole de *Montblesson* (25 min. — 740 m.). Plus loin (5 min.) on rejoint la grande route d'Oron. Par *Rovéréaz* (10 min.) à Lausanne (40 min.) Dist. tot. 15,3 km. — 3 h.

**Rovéréaz. — Claie-aux-Moines.** — Jusqu'à *Rovéréaz* (45 minutes). Après la ferme, beau point de vue sur le vallon de la *Paudèze*, une parcelle du lac et la dent d'Oche. — Pont sur la *Paudèze* (8 min.); un peu après, vue intéressante sur le dôme du *Grand-Combin*. Pont sur la *Chandelard* (10 min.). Au-delà du tournant, l'auberge des *Trois-Chasseurs* (12 min.) (756 m.), où commence un long ruban de 1,5 km. en ligne droite, un peu monotone (belles vues), au haut duquel on arrive à l'auberge du

*Cheval-Blanc* (15 min. — 818 m.) Beau point de vue sur les Alpes. — Quelques pas plus loin, l'auberge de la *Claie-aux Moines* (claie: porte fermant un passage). Monter jusqu'au *Signal de la Tornire*, l'un des observatoires les mieux placés du Jorat. Prendre à gauche, vis-à-vis de l'auberge du *Raccard*, le chemin des Martinets qui traverse un ruisseau et monte le long d'un bois et dans les prés. On passe devant les Martinets pour arriver ensuite au *Signal* en 35 min. Altitude: 900 m. (28 de moins que la *Tour-de-Gourze*). Vue immense. — Retour en 30 minutes à la *Claie-aux-Moines* par la même voie ou en 50 min. au *Chalet-à-Gobet* par les *Borgognons* et les *Forges* (chemin compliqué). De la *Claie-aux-Moines*, pour ne pas revenir par la même route, prendre à droite du *Raccard*, traverser un ruisseau, monter légèrement, continuer à droite, passer à la *Métraudaz* (800 mètres), puis au *Signal de Belmont* (20 min.), point de vue admirable, surtout sur le Haut-Lac. — Belmont (10 min.) et Lausanne (45 minutes). Tramway à la Brasserie de la Rosiaz. Dist. tot. 17,5 km. — 3 h. 45.

**Belmont-route des Monts de Lavaux-Grandvaux ou Cully.** — Cette promenade est une des plus belles à faire aux environs de Lausanne. En tramway par Chailly à la Brasserie de la Rosiaz, puis, par la grande route, à Belmont (654 m., 30 minutes), où l'on s'engage sur la route presque horizontale qui traverse toute la partie supérieure des *Monts de Lavaux*, un peu au-dessus de la limite des vignes. On passe au hameau de *La Croix* (auberge) et l'on rejoint la route des *Cornes-de-Cerf-Oron*, à Praz-Grahaaz (646 m.), d'où l'on descend facilement, par le hameau de Genevrey, à la station de *Grandvaux* (12 m.) ou au village même, situé au centre d'un vignoble estimé. Par Grandvaux-village à *Cully* (12 min.). Vues admirables, durant tout le trajet, sur le lac et les Alpes. Dist. tot. Lausanne-Grandvaux, 9 km. — 2 h. 20. Dist. tot. Lausanne-Cully, 10 km. — 2 h. 30.

**Tour-de-Gourze.** — Par Chailly à Belmont, et suivre la route des Monts de Lavaux jusqu'à sa jonction avec la route de Grandvaux aux *Cornes-de-Cerf* (646 m.) Prendre celle-ci (à gauche) et aller jusqu'au *Tronchet*, où se trouve une exploitation de tourbe. De là en demi-heure on monte à la *Tour-de-Gourze* (928 mètres), ruine restaurée d'une tour datant du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Vue splendide sur le lac presque entier, les plaines de Vaud et de Fribourg, les Alpes et le Jura jusqu'à Chaumont. Retour: 1° Par le même chemin en 2 h. 30. Dist. tot. 20 km. — 5 h. 30. 2° Gagner le *lac de Bret* (1 h. 15) par les prés, le coin du *bois de Romont*, à gauche duquel prend un chemin qui descend, traverse un ruisseau et fait le tour du *bois de la Vulpillère*. De là à la gare de Chexbres en 30 min. 3° Gagner Grandvaux par la *Clavilaz*, la *Thioleyre* et les *Crêts* (1 h.). Par le chemin qui se détache à droite drès de Praz-Perey, on peut atteindre en 15 min. la croupe ga, zonnée du *Signal de Grandvaux* (805 m.) 4° Descendre sur Cully, droit en bas (50 min.).

**Signal de Chexbres-Cully ou Rivaz.** — En chemin de fer jusqu'à Chexbres. Le Signal est à 15 min. au midi de la station. Prendre la route conduisant jusqu'à l'hôtel du Signal, puis continuer jusqu'à la terrasse au S.-E. de l'Hôtel. Vue plongeante de toute beauté sur les rives de Lavaux et le lac. Pour le retour, descendre au village de Chexbres, où l'on a le choix entre deux itinéraires : 1° Suivre pendant 1 km. la grande route de Vevey et prendre à gauche le chemin qui conduit à la chapelle d'Ogoz, fondée par les Prémontrés de l'Abbaye de Joux. De la petite terrasse établie sur un roc escarpé, la vue est saisissante. De là descendre à Rivaz en 20 min. 2° Prendre la route des *Cribles* ou de la *Corniche*, qui part du haut du village de Chexbres, passe sous le Signal, traverse le vignoble de Lavaux et les beaux et riches villages d'Epesses et de Riez pour aboutir à la gare de *Cully*. Elle offre sur tout son parcours une vue incomparable et réputée. Dist. de Chexbres 3,8 km. — 50 min. Retour à Lausanne par chemin de fer ou par le bateau à vapeur. Le billet double-course Lausanne-Chexbres est valable pour le retour en chemin de fer ou en bateau par Rivaz ou par Cully.

---

## DIVERS

**BAINS.** — **Bains du lac.** Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir. — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge, 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*

**Bains Haldimand,** route de la Solitude. *Téléph. 986.* Ouvert en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 8 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 50 cent. Douches simples : eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent.

**Bains de la Grande blanchisserie lausannoise,** route d'Echallens. *Téléph. 1640.* Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent. **Bains du Grand-Pont,** D. Michaud, directeur. Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Kræge,** avenue des Alpes. *Téléph. 1487.* **Bains de Martheray,** G. Seiler, directeur, Martheray, 28.

**Taximètres-automobiles.** — *Tarif de jour :* Jusqu'à 600 m. fr. 0.75 ; chaque 200 m. supp. fr. 0.10. — *Tarif de nuit* (10 h. s. à 7 h. m.) : jusqu'à 400 m. fr. 0.75 ; par 133 m. suppl. fr. 0.10. — Pendant l'attente le prix progresse de fr. 3. — l'heure par fraction de 0.10 ct. Le retour à vide se paie au tarif de l'aller en dehors d'un certain périmètre. Pour les bagages en dessus de 30 kg., il est perçu un droit de 50 ct. Pourboire facultatif.

**Téléphone Auto-Gare** (de jour), 3701.

**Auto-taxis lausannois** (bureau), 2648.

» » » (garage), 3884.

**Auto-taxis Petit** (havane), 3914.

**Auto-taxis rapide** (rouges, bureau), 3900.

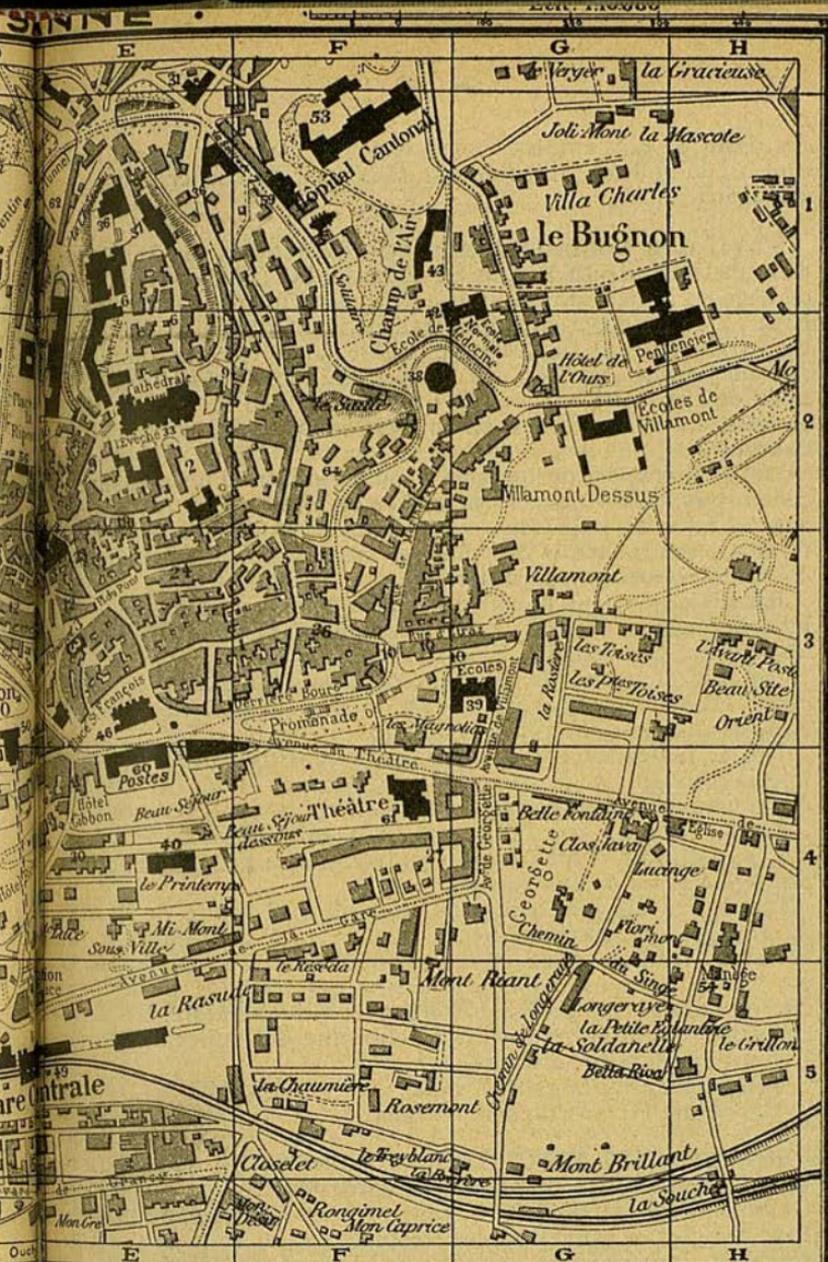
» » » (garage), 3920-27.

**Taxis bleus,** 2030.

**Auto-taxis** (gris), 2194.

**Voitures publiques.** — Places habituelles de stationnement ; Saint-François (*Téléph. 1305*) ; gare C. F. F. ; gare du Flon : Ouchy. **Tarif à l'heure :** Demi-heure, 1 fr. 50 pour une voiture à 1 cheval et 3 fr. pour une voiture à 2 chevaux. Une heure, 3 et 5 fr. Une heure et demie, 4 et 7 fr. Deux heures, 5 et 9 fr. Deux heures et demie, 6 et 11 fr. Trois heures, 7 et 13 fr. Pour une durée de plus de 3 h., le prix est fixé de gré à gré avant le départ. De nuit, surtaxe de 40 cent. par heure. **Tarif à la course.** De la ville à Ouchy et vice-versa, 2 et 4 fr. De Lausanne à la Gare et vice-versa, 1 fr. 50 et 3 fr. De la Gare à Ouchy, 1 fr. 50 et 3 fr. D'Ouchy à la Gare, 2 et 4 fr. Transport gratuit de 15 kg. de бага-





TÉLÉPHONE N° 460

3, Rue Centrale, 3 - LAUSANNE - 3 Rue Centrale, 3

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 42. Ecole Normale, G1              | 54. Manège, H5                     |
| 43. Ecole d'Agriculture, F1        | 55. Kursaal, C3                    |
| 44. Eglise des Terreaux, C3        | 56. Palais Arlaud, D2              |
| 45. Eglise St-Laurent, D3          | 57. Palais de Justice, C4          |
| 46. Eglise St-François, E3         | 58. Palais de Rumine, E2           |
| 47. Eglise catholique, D2          | 59. Polyclinique universitaire, F1 |
| 48. Faculté libre de Théologie, B2 | 60. Poste centrale, E4             |
| 49. Gare centrale, D5              | 61. Théâtre, F4                    |
| 50. Gare du Flon, D3               | 62. Tunnel (Place), E1             |
| 51. Gare Echallens, A3             | 63. Abbaye de l'Arc, D4            |
| 52. Hôtel de Ville, E3             | 64. Maison du Peuple, F2           |

ges. Pour de plus amples renseignements, consulter le tarif indiqué sur le bulletin qui *doit* être remis par le cocher à chaque voyageur.

**Tarif des Commissionnaires-Facteurs, de la Gare centrale et de la Place St-François.** Tarif A. — Transport de bagages à main non soumis à l'enregistrement : d'un train arrivant à un train partant; d'un train arrivant aux salles d'attente; d'un train arrivant au Buffet de la gare, à la sortie, aux omnibus, sur une voiture, à Ste-Luce, hôtel Continental, hôtel Terminus, hôtel de Lausanne ou vice-versa : un colis fr. 0.30, chaque colis en plus fr. 0.10. Cannes, parapluies, bouquets, colis légers, pas comptés.

Tarif B. Transport de bagages à main ou autre d'un poids n'excédant pas 5 kilos dans le périmètre première zone : fr. 0.30, de 5 à 10 kilos fr. 0.40, de 10 à 25 kilos fr. 0.50, de 25 à 50 kilos fr. 1.—, pour chaque 50 kilos en sus fr. 0.50. Course-réponse comptée conformément au tarif.

Tarif C. Course dans le périmètre de la 2<sup>e</sup> zone avec moins de 10 kilos de bagages fr. 0.50, de 10 à 24 kilos fr. 0.75, de 25 à 50 kilos fr. 1.20, pour chaque 50 kilos en plus fr. 0.70.

Tarif D. Course dans le périmètre de la troisième zone avec moins de 15 kilos de bagages fr. 1.— De 16 à 40 kilos fr. 1.50, de 41 à 70 kilos fr. 2.—, pour chaque 30 kilos en sus fr. 0.30.

Tarif E. Au-delà de la 3<sup>e</sup> zone, prix à débattre entre le commissionnaire-facteur et la personne qui l'occupe. Pour les travaux réclamant aptitudes spéciales, paiement suivant entente préalable.

Tarif F. Travaux exécutés entre 10 h. soir et 5 h. du matin en été, et 9 h. soir et 6 h. matin en hiver, il sera perçu une surtaxe de 50% sur les prix ci-dessus.

Tarif G. Travail à l'heure sans char ou avec moins de 30 kilos de bagages : la première heure fr. 1.—, la 2<sup>e</sup> heure fr. 0.80, les suivantes fr. 0.60. Avec un char ou charrette, en plus fr. 0.30 par heure, avec un poids n'excédant pas 40 kilos. Pour toute charge excédant ce poids, prix à convenir de gré à gré. Les deux côtés des rues et avenues situées à la limite des zones différentes sont au bénéfice du tarif inférieur.

Téléphone pour la gare N° 1462.

Téléphone Pl. St-François N° 1305.

**POSTE AUX LETTRES. — Pour la Suisse. — Lettres, paquets de papier et d'affaires.** 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent.; de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé, gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au

montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. —

**Pour l'étranger.** — **Lettres.** Jusqu'à 20 gr., 25 cent. ; par 20 gr. en plus, 15 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 10 cent. par 20 gr.

— **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. —

**Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation : 25 cent. en sus du port. Avis de réception : 25 cent. — **Remise par exprès,** 30 cent. en sus du port.

**LE CHÈQUE POSTAL** remplace avantageusement le mandat lorsqu'il est adressé à une personne ou une maison de commerce qui a un compte ouvert à la poste. Lausanne, II<sup>e</sup> arrondissement postal, délivre à ces guichets un formulaire (bulletin de versement) sur lequel est consignée la somme versée ; une quittance est remise gratuitement à celui qui effectue le versement. La taxe perçue est de 5 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

**MANDATS-POSTE.** — **Pour la Suisse.** Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

**Pour l'étranger.** Montant maximum : de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays : Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 5 cent. Pour les montants supérieurs : 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de payement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum : Suisse, 500 fr. Etranger, le même que pour les mandats ordinaires. Taxes : les mêmes que pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

**COLIS POSTAUX.** — **Pour la Suisse.** Jusqu'à 1/2 kg., 15 cent. De 1/2 à 2 1/2 kg., 25 cent. De 2 1/2 à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg. 1 fr. 50. —

**Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre de déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

**Justification d'identité.** La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

**Télégraphe.** Bureaux de Lausanne : Central (Hôtel des Postes), la Gare, Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention : « Taxe de nuit payée. » Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à 1 km. Au delà, le double de la taxe d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de 2 1/2 cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

**Téléphone.** Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes : Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne.

**LIGNES DE TRAMWAYS :** La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sur l'avant et l'arrière un emblème spécial indiquant le trajet qu'elle parcourt.

**Gare-Tour de Ville 8**

**Gare-Hôpital-La Sallaz †**

**Gare-St-François-Prilly †**

**St-François-Chailly \***

**St-François-Ouchy †**

**Le Mont-Cugy** (pas de signe, départ place du Tunnel).

**Gare-Montbenon-Bel-Air-Beaulieu ■**

**St-François-Gare-Cour-Montoie ●**

» » **Mousquines ♥**

» » **Pully ∪**

» » **Lutry** (pas de signe).

» » **Pontaise** (voiture verte).

» » **Renens-St-François** (pas de signe).

**Chemin de fer électrique du Jorat.** Départ de la Sallaz pour Chalet-à-Gobet-Mézières-Moudon ou Savigny. Correspondance avec les tramways lausannois, ligne Hôpital †.

**Funiculaire du Signal :** rue du Vallon, près la Solitude. Départs trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin, vue superbe.

**Funiculaire d'Ouchy,** par la Gare centrale. — Départs tous les 1/4 d'heure, de la gare du Flon et d'Ouchy.

**Funiculaire Lausanne-Gare centrale.** — Départs fréquents.

**Elévateur Grand-Pont.** — Sans arrêt du matin à 9 h. du soir



## GRAVURES DE SPORT

(Choix considérable.)

ESTAMPES (Sujets variés)

et Frises pour décoration d'Etudes

## GRAVURES DE GENRE

religieuses, militaires, en noir et en

couleurs

*Reproductions des tableaux*

### **LA JUSTICE ET LA PAIX**

*de Paul Robert, visibles dans le vestibule du Palais de Justice, à Lausanne. (Fr. 30 chaque panneau.)*

*Facsimile du tableau*

### **LA JUSTICE**

*peint par W. Illner pour le Ministère de la Justice, à Dresde.*

## EAUX-FORTES

## POINTES SÈCHES

**Librairie Th. SACK-REYMOND, Lausanne**

**3, rue Centrale, 3**

TH. SACK-REYMOND Editeur

Rue Centrale, 3, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE :

D<sup>r</sup> L. BOURGET

*Erreurs et tromperies de la*

*Science médicale moderne*

(Nouvelle édition revue et augmentée)

SOMMAIRE : Chimie physiologique et analyses d'urine. — Sécrétions internes et opothérapie. — Suc gastrique. — L'intestin et les entérites. — Les tuberculines. — *Les sérums spécifiques.* — *Diphthérie.* — Erysipèle. — Tétanos. — Méningite cérébrospinale. — Le cancer. — Les médicaments nouveaux. — Les aliments. — *L'appendicite et la péritiphlie.*

*Expédition rapide de la*

***Pharmacopœa helvetica.***

*Cette édition a été considérablement augmentée et comprend 853 articles (soit environ 42 feuilles d'impression, au lieu des 25 que comptait la troisième édition).*

*Le prix de l'ouvrage est fixé comme suit :  
broché fr. 9.— ; relié fr. 12.—*

**LA REVUE DE L'AVIATION**

Publication mensuelle    Prix par an : Fr. 8.—

**LE NUMÉRO : 60 CENTIMES**

**GRAND CHOIX DE LITTÉRATURE AÉRONAUTIQUE**

**H. SACK-REYMOND**

(SUCC. DES HOIRS DE B. BENDA)

**LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE**

*(Maison d'Édition)*

**RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE**

Téléphone 460

*Dépôt des Cartes et Publications  
du Bureau topographique fédéral*

---

## GUIDES - CARTES PLANS DE VILLES

---

**Guides Bædeker**, en français, allemand et anglais, pour la Suisse et les autres pays.

**Guides Meyer** (Meyer's Reisebücher), pour tous pays.

**Guides Woerl. — Guides Joanne.**

**Guide français pour Milan et Nord-Italie.**

**Guide pour Lausanne et environs.**

**Plans divers de Lausanne-Ville et environs.**

**Plans de villes suisses et étrangères.**

**Cartes détaillées pour tous les pays.**

☛ Assortiment dans tous les domaines de la littérature et des sciences.

☛ Tout ouvrage manquant en magasin peut être fourni dans le plus bref délai.

---

*Choix considérable de Gravures,  
Estampes, Eaux-fortes et Vues suisses*

---

# OUVRAGES

EMPLOYÉS A

## L'UNIVERSITÉ

ET RECOMMANDÉS PAR

**MM. les Professeurs**

EN VENTE CHEZ

**TH. SACK-REYMOND**

Successeur des Hoirs B. BENDA

**LIBRAIRIE INTERNATIONALE**

ET

**UNIVERSITAIRE**

---

**LAUSANNE**

3, Rue Centrale

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

Rue Centrale, 3 — Lausanne

## SCIENCES NATURELLES

### Botanique.

BEAUVERIE ET FAUCHERON, <i>Atlas colorié de la flore alpine</i> . . . . .	toile.	Fr. 7.50
BELZUNG, E., <i>Précis d'anatomie et de physiologie végétales</i> . . . . .	"	6.—
CHODAT, <i>Principes de botanique</i> , 8° avec 820 gr.	"	22.—
CONSTANTIN, <i>Le monde des plantes</i> , 2 vol. in-8°, illustrés . . . . .	"	24.—
CORREVEON & ROBERT, <i>La flore alpine</i> , rel. . . . .	"	25.—
GREMLI, A., <i>Flore analytique de la Suisse</i> , rel. . . . .	"	7.—
HÉRAIL, <i>Traité élémentaire de botanique</i> , in-8° . . . . .	"	12.—
HÉRAIL, J., <i>Manipulations de botanique médicale et pharmaceutique</i> . In-8° . . . . .	"	20.—
JUSSIEU, de, A., <i>Cours de botanique</i> . . . . .	"	6.—
LOSCH, Fr., <i>Les Plantes médicinales</i> . . . . .	rel.	" 20.—
PIZON, A., <i>Anatomie et physiologie végétales</i> . . . . .	"	6.—
SCHINZ & KELLER, <i>Flore de la Suisse</i> , édit. fr. par Wilczek & Schinz. vol. I, <i>Flore d'excursion</i> , rel. . . . .	"	10.—
(Vol. II, en préparation.)		
VAN TIEGHEM, <i>Eléments de botanique</i> . 2 vol. rel., in-18 avec 580 figures dans le texte . . . . .	"	12.—

### Chimie — Pharmacologie — Physique

ARTHUS, <i>Précis de chimie physiologique</i> , 6 <sup>e</sup> édit.	Fr.	6.—
BERNTHSEN, A., <i>Traité élémentaire de chimie organique</i> . In-8°, rel. . . . .	"	15.—
BOURGET, L., <i>Manuel de chimie clinique</i> , rel. . . . .	"	3.50
BRUNNER, H., <i>Guide pour l'analyse chimique qualitative</i> . . . . .	"	5.—
CHABRIÉ, <i>Traité de chimie appliquée</i> . In-8°, rel. . . . .	"	22.—
CHASSAGNY, M., <i>Premiers éléments de physique</i> , rel. . . . .	"	4.—
— <i>Cours élémentaire de physique</i> , rel. . . . .	"	8.—
DUFOUR, H., <i>Leçons de physique expérimentale</i> . . . . .	"	7.50
FISCHER, E., <i>Guide de préparations organiques</i> . . . . .	"	2.50
FRESENIUS, R., <i>Traité d'analyse qualitative</i> . . . . .	Fr.	7.—
— <i>Traité d'analyse quantitative</i> . . . . .	"	16.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

GANOT-MANEUVRIER. <i>Petit cours de physique</i> (purement expérimental et sans mathématiques.) Ill. Br., fr. 6.— . . . . . rel.	Fr. 7.—
GANOT-MANEUVRIER. <i>Traité élém. de physique.</i> Br. fr. 8 rel. . . . .	» 9.—
GAUTIER, A. <i>Cours de chimie minérale et organique:</i>	
Tome I. Chimie minérale. In-8° . . . . .	» 16.—
Tome II. Chimie organique. In-8° . . . . .	» 18.—
— <i>Leçons de chimie biologique normale et pathologique.</i> In-8° . . . . .	» 18.—
GRÈBE, Chimie organique . . . . .	» 3.—
HÉRAIL, J. <i>Traité de pharmacologie et de matière médicale.</i> In-8° . . . . .	» 12.—
HALLER & MULLER. <i>Traité élém. de chimie</i>	
I. Chimie minérale . . . . .	» 6.—
II. Chimie organique . . . . .	» 4.—
JAMMES. <i>Manuel de l'étudiant en pharmacie :</i> Collection complète en 10 vol. in-18°, avec fig. Chaque vol. cart. . . . .	» 3.—
JOLY et LESPIAU. <i>Nouveau précis de chimie,</i> cart. . . . .	» 6.—
LUNGE. <i>Vade-mecum du fabricant de produits chimiques</i> . . . . .	» 7.50
NAQUET, A. et HANRIOT, M. <i>Principes de chimie,</i> 2 vol. . . . .	» 11.—
NIETZKI. <i>Chimie des matières colorantes.</i> . . . .	» 10.—
OETTLI, J. <i>Principes de chimie générale</i> . . . . .	» 3.50
OSTWALD, W. <i>Les principes scientifiques de la chimie analytique,</i> rel. . . . .	» 5.—
— <i>L'Evolution d'une science, La chimie,</i> 362 p. . . . .	» 3.50
PELET, L. <i>Premières leçons de chimie,</i> cart. . . . .	» 2.50
POUCHET. <i>Précis de pharmacologie et de matière médicale</i> . . . . .	» 15.—
RABOW et DE LA HARPE, <i>Guide formulaire moderne. Médicaments nouveaux. Formules pratiques</i> 1907. . . . . toile	» 3.50
REYCHLER, A. <i>Les théories physico-chimiques</i> In-8° . . . . .	» 12.—
STOKVIS, B. J. <i>Leçons de pharmacothérapie :</i>	
3 vol. in-8°. T. I . . . . .	» 12.—
T. II . . . . .	» 16.—
T. III . . . . .	» 24.—
STRYZOWSKI, Dr C. <i>La chimie biologique autrefois et aujourd'hui,</i> in-4°, br. . . . .	» 2 50
— <i>Biochimie, normale et pathologique,</i> Cours et guide de laboratoire, relié . . . . .	» 5.—
— Le même, interfolié, relié . . . . .	» 6.—

JH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire  
RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

ULLMANN. <i>Travaux pratiques de chimie organique</i>	Fr. 6.—
TROOST, L. et PÉCHARD, Ed. <i>Traité élémentaire de chimie</i> . 15 <sup>e</sup> édition . . . . . rel.	» 9.—
VULLIET, G. <i>Les alcalins</i> , leur mode d'action et leur valeur au point de vue de la neutralisation	» 3.—
WURTZ, Ad. <i>Introduction à l'étude de la chimie</i> . Gr. in-8 <sup>o</sup>	» 7.—
— <i>Traité de chimie biologique</i> . In-8 <sup>o</sup>	» 15.—

**Zoologie**

BELZUNG, E., Anatomie et physiologie animales	» 6.—
BLANC. Résumé de la classific. zoologique, rel.	» 2.—
CARLET, G. <i>Précis de zoologie</i> . In-8 <sup>o</sup>	» 9.—
CLAUS, C. <i>Éléments de zoologie</i>	» 12.—
LANGLEBERT, fils J. <i>Premiers éléments de zoologie</i> , rel.	» 2.75
— <i>L'histoire naturelle</i> , 68 <sup>e</sup> éd. in-12, illustré.	» 4.50
PERRIER, Remy. <i>Cours élém. de zoologie</i> . In-8 <sup>o</sup>	» 10.—
PIZON, Anatomie et physiologie humaines. in-4 <sup>o</sup>	» 7.—
VERDUN, J. <i>Précis de zoologie</i> , rel.	» 7.—

**Médecine**

Actualités médicales. Nouvelle collection de volumes in-16 de 96 pages avec fig., cart. à fr. 1.50. Abonn. annuel à 12 Act., cart.	Fr. 16.—
ARTHUS, M., <i>Éléments de physiologie</i> , 3 <sup>e</sup> édition	» 9.—
— <i>L'alcool est-il un aliment?</i> 16 pages	» —.50
DR BONJOUR. <i>La Suggestion hypnotique et la psychothérapie actuelle</i>	» 2.—
BÖHM, A. et OPPEL, A., <i>Manuel de technique microscopique</i>	» 6.—
L. BOURGET, prof. à l'Univ. de Lausanne. Typhlite, pérityphlite, appendicite. Traitement méd. des maladies du cœcum. In-18	» 4.50
— <i>Les maladies de l'estomac et leur traitement</i>	» 5.—
— <i>Les régimes alimentaires</i>	» —.80
— <i>Les erreurs et les tromperies de la science médicale moderne</i>	» 3.—
L. BOURGET et RABOW, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Précis de thérapeutique</i> , 2 <sup>e</sup> édit.	

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.



# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

3, RUE CENTRALE — LAUSANNE

ELLIS, H. Etudes de psychologie sexuelle.	
Vol. I. La pudeur . . . . .	Fr. 5.—
Vol. II. L'inversion sexuelle. . . . .	» 5.—
FARABEUF, L. M. Précis de manuel opératoire.	» 16.—
FAURE, J.-L. Leçons de clinique et technique chirurgicales, in-8°.	Fr. 6.—
FOREL, A. La question sexuelle, in-8°.	» 10.—
— L'âme et le système nerveux. Hygiène et pathologie.	» 5.—
— L'alcoolisme comme question sociale	» 2.—
FRI TSCH. Maladies des femmes, in-8°.	» 16 »
GALLI VALERIO et ROCHAS DE JONGH, Man. pour la lutte contre les moustiques. . . . . toile	» 4.50
GALTIER-BOISSIÈRE. <i>Dictionnaire illustré de médecine usuelle</i> , in-8°, rel.	» 7.50
GARNIER, M. et DELAMARE, V. <i>Dictionnaire des termes techniques de médecine</i> , r. souple	» 6.50
GÉRARD. <i>L'analyse des urines</i> , 2 <sup>e</sup> éd. in-8° ill., rel.	» 8.—
GROSS, F., RÖHMER, VAUTRIN et ANDRÉ. Nouveaux éléments de pathologie chirurgicale, 4 vol. in-8°, rel.	» 60.—
HERTWIG. <i>Traité d'embryologie</i> .	» 18.—
HERZEN. <i>Guide et formulaire de thérapeutique générale et spéciale</i> , 4 <sup>e</sup> édit.	» 9.—
JULLIARD, Ch. Manuel pratique des bandages, in-8°, broché 6.— relié	» 7 50
LACROIX, P. <i>Précis de laryngologie clinique et thérapeutique</i> , rel.	» 8.—
LANDOIS, L. <i>Traité de physiologie humaine</i> . Gr. in-8°, rel.	» 32.—
LANDOLT et GYGAX. <i>Thérapeutique ophtalmologique</i> , rel.	» 3 »
LE DENTU, A. et DELBET, Pierre. Nouveau traité de chirurgie clinique et opératoire. Ouvrage publié en fascicules à prix divers. Chaque fascicule se vend également cartonné avec une augmentation de fr. 1.50 par fasc.	
LEFERT, P. <i>Aide-mémoire de médecine légale</i> .	» 3.—
LEJARS, Félix. <i>Traité de chirurgie d'urgence</i> . Gr. in-8°, rel.	» 30.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale, 3, Lausanne.

LITRÉ (de l'Institut). <i>Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent</i> , rel.	Fr. 30.—
LUTHAUD, A. <i>Manuel complet de gynécologie méd. et chirurg.</i> In-8°, br. 20.— rel.	» 22.—
LYON, G. <i>Diagnostic et traitement des maladies de l'estomac</i> , rel.	» 12.—
LYON, G. et LOISEAU, P. <i>Formulaire thérapeutique</i>	» 6.—
MARION, G. <i>Manuel de technique chirurgicale</i> , in-8°	» 18.—
MORAX. <i>Précis d'ophtalmologie</i> , in-8° illustré.	» 12.—
PERRIN. <i>Diagnostic et Traitement des affections chroniques les plus fréquentes du canal urétral et de la vessie</i> . Illustré, 8°	» 5.—
POZZI, Samuel. <i>Traité de gynécologie clinique et opératoire</i> , 2 vol. gr. in-8°, ensemble	» 40.—
PRENANT, A., BOUIN, P. et MAILLARD, L. <i>Traité d'histologie</i> , 2 vol. gr. in-8°.	
Tome I <sup>er</sup> , Cytologie générale et spéciale.	» 70.—
Tome II <sup>e</sup> , sous presse.	
O. RAPIN, anc. prof. à l'Un. de Lausanne. <i>Manuel d'accouchement</i> , à l'usage des étudiants et sages-femmes, 1 vol., 200 ill., in-8°, rel.	Fr. 12.—
ROGUES DE FURSAC, J. <i>Manuel de psychiatrie</i> , rel.	» 4.—
G. ROSSIER, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>La fièvre puerpérale</i> , 1 vol. br. in-18	» 1.—
D' RUBATEL. <i>Le nervosisme</i> , 1 brochure	» 1.—
— <i>L'alcoolisme</i> , 1 brochure	» —.50
— <i>La tuberculose</i> , 1 brochure	» —.60
— <i>L'absinthe et l'absinthisme</i> , 1 br.	» —.30
SAHLI, H. <i>Le traitement de la tuberculose par la tuberculine</i>	» 2.50
MAURICE SCHIFF. <i>Recueil des mémoires physiologiques</i> , in-8°.	
Vol. I, 790 pages, avec 3 pl., 7 figures dans le texte et un portrait de l'auteur	» 25.—
Vol. II, 784 pages, avec 1 pl. et 44 gravures dans le texte	» 25.—
Vol. III, 600 pages, avec 3 fig. dans le texte	» 25.—
Vol. IV, 475 pages, avec fig. dans le texte.	» 25.—
Table des matières à disposition.	
SEIFERT, O., et MULLER, E. <i>Manuel de diagnostic médical</i> , rel.	» 7.
J. SOBOTA. <i>Atlas d'anatomie descriptive</i> 3 vol. de texte et 3 atlas grand in-8° colombier,	

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

3, RUE CENTRALE LAUSANNE

avec 150 pl. en couleurs et environ 1500 photogravures, la plupart tirées en couleurs, intercalées dans le texte. Ensemble, 6 vol		Fr. 90.—
I. Ostéologie, arthrologie, myologie, 1 vol. de texte et 1 atlas.	cart.	» 30.—
II. Splanchnologie, cœur, 1 vol. de texte et 1 atlas.	cart.	» 30.—
III. Nerfs, vaisseaux, org. des sens, 1 vol. de texte et 1 atlas, cart.		» 30.—
STÖHR, <i>Traité technique d'histologie</i>		» 15.—
STRÜMPPELL, <i>Traité de pathologie spéciale et de thérapeutique des maladies internes</i> , 3 vol.		» 36.—
D <sup>r</sup> TAILLENS, privat-docent à l'Univ. de Lausanne. <i>Le traitement de la coqueluche</i> , 1 brochure in-8°.		» 1.—
— Les causes des maladies nerveuses		» —.80
TESTUT, L. <i>Traité d'anatomie humaine</i> , 4 vol. gr. in-8°, Nouvelle édition, 2 vol. en mars et 2 vol. fin septembre 1910.		» 80.—
— & JACOB. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales</i> , 2 vol. gr. in-8°, 2 <sup>e</sup> édit.		» 50.—
TILLAUX, P. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications à la chirurgie</i> , grand in-8°, rel.		» 28.—
TUFFIER, Th. et DESFOSSES, P. <i>Petite chirurgie pratique</i> , in-8°, rel.		» 10.—
VIBERT, Ch. <i>Précis de médecine légale</i>		» 10.—
D <sup>r</sup> VIQUERAT. <i>La Catalysine. Le rôle du phosphore dans les maladies infectieuses</i> .		» 2.50
WEISS. <i>Précis de physique biologique</i> .		» 7.—
WIEDERSHEIM, R. <i>Manuel d'anatomie comparée des vertébrés</i>		» 12.—
ZIEGLER, E. <i>Traité d'anatomie pathologique et spéciale</i> , 2 vol., grand in-8°		» 40.—

Librairie Th SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

# Librairie internationale et Universitaire

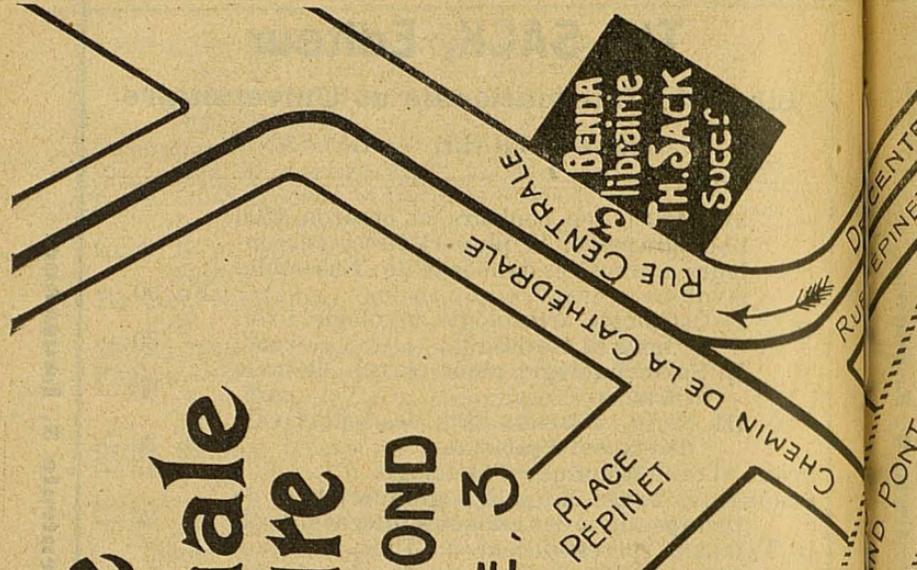
TH. SACK-REYMOND  
RUE CENTRALE, 3

Ancienne librairie BENDA

DICIONNAIRES

&

GRAMMAIRES



GRAVURES

ESTAMPES, EAUX-FORTES, FACSIMILÉS

PHOTOGRAPHIES

VUES DU PAYS

DÉPÔT OFFICIEL

DES

CARTES FÉDÉRALES

**Librairie Circulante**

LIVRES

désinfectés à chaque rentrée

GARE DU  
FLON

LIGNE  
OUCHY-LAUSANNE-VILLE

GUIDE & PLAN

DE

LAUSANNE

GUIDES DIVERS

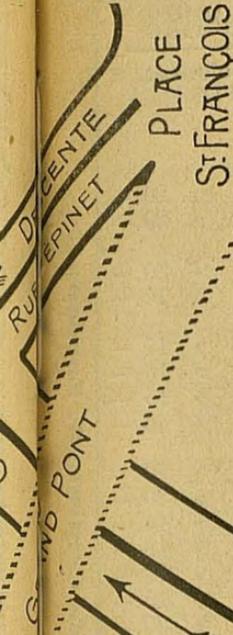
SUISSE & ÉTRANGERS

GARE CENTRALE

TÉLÉPHONE

460

ART. 10.



## ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS

✕ Collection nouvelle de volumes avec planches coloriées, ✕  
reliés en maroquin souple, tête dorée.

### Série in-16

Atlas manuel d'anatomie pathologique, BOL- LINGER . . . . .	Fr. 20.—
— histologie pathologique, DURCK . . . . .	» 20.—
— médecine et chirurgie des accidents, GOLE- BIEWSKI . . . . .	» 20.—
— maladies du larynx, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies de la bouche, du pharynx et des fosses nasales, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies externes de l'œil, O. HAAB . . . . .	» 16.—
— Ophtalmoscopie, O. HAAB . . . . .	» 15.—
— Chirurgie oculaire, O. HAAB et A. MONTHUS . . . . .	» 16.—
— Maladies des enfants, HECKER, TRUMPP et APERT . . . . .	» 20.—
— Fractures et luxations, HELFERICH . . . . .	» 20.—
— des bandages, HOFFA . . . . .	» 14.—
— médecine légale, HOFFMANN . . . . .	» 18.—
— système nerveux, C. JAKOB . . . . .	» 20.—
— manuel de diagnostic clinique, C. JAKOB . . . . .	» 15.—
— bacteriologie, LEHMANN NEUMANN et GRIFFON . . . . .	» 20.—
— chirur. orthopédique, LEUNING-SCHULTHESS . . . . .	» 16.—
— maladies vénériennes, MRACEK . . . . .	» 20.—
— maladies de la peau, MRACEK . . . . .	» 24.—
— maladies de l'oreille, POLITZER BRUHL . . . . .	» 18.—
— maladies des dents, PREISWERK et CHOMPRET . . . . .	» 18.—
— obstétrique, SCHEFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie, SCHLEFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie Technique, SCHLEFFER . . . . .	» 15.—
— Thérapeutique nerveuse, SEIFFER . . . . .	» 18.—
— histologie et anatomie microscop., SOBOTTA . . . . .	» 20.—
— psychiatrie, O. WEYGANDT . . . . .	» 20.—
— chirurgie opératoire, ZUCKERKANDL . . . . .	» 16.—

### Série in-8°

Atlas manuel d'anatomie topograp., SCHULTZE . . . . .	Fr. 24.—
---	----------

## BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

publiée sous la direction de

L. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon

### Volumes parus :

Précis de physiologie, HÉDON . . . . .	Fr. 8.—
--	---------

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

RUE CENTRALE, 3, LAUSANNE

Précis d'ophtalmologie, F. LAGRANGE . . . . .	Fr. 10.—
— de bactériologie, J. COURMONT . . . . .	» 10.—
— de chimie physiologique, L. HUGOUNENQ . . . . .	» 9.—
— d'embryologie humaine, F. TOURNEUX . . . . .	» 7.—
— d'auscultation et de percussion, CASSAET . . . . .	» 9.—
— des maladies des voies urinaires, POUSSON . . . . .	» 10.—
— de médecine opératoire, POLLOSSON . . . . .	» 6.—
— de pathologie interne, COLLET, 2 vol. . . . .	» 16.—
— de physiologie biologique, BORDIER . . . . .	» 8.—
— de dermatologie, W. DUBREUILH . . . . .	» 7.—
— de technique histologique et embryologique, L. VIALLETON . . . . .	» 8.—
— de médecine infantile, WEILL . . . . .	» 10.—
— de pathologie exotique, LE DANTEC . . . . .	» 12.—
— de chirurgie infantile, PIÉCHAUD . . . . .	» 9.—
— de chirurgie d'armée, J. TOUBERT . . . . .	» 8.—
— de thérapeutique, X. ARNÓSAN . . . . .	» 15.—
— des opérations d'urgence, M. GANGLOPHE . . . . .	» 7.—
— d'anatomie descriptive, L. TESTUT . . . . .	» 8.—
— d'anatomie topographique, L. TESTUT . . . . .	» 7.—
— de pathologie externe, 2 vol., E. FORGUE . . . . .	» 20.—
— de législation militaire, A. BOISSON . . . . .	» 8.—
— d'hygiène publique et privée, J.-P. LANGLOIS . . . . .	» 8.—
— de gynécologie, A. BOURSIER . . . . .	» 10.—
— de manipulations de physique biologique, H. BORDIER . . . . .	» 5.—
— de psychiatrie, E. RÉGIS . . . . .	» 10.—
— de thérapeutique chirurgicale, L. IMBERT . . . . .	» 10.—
— d'histologie, par F. TOURNEUX . . . . .	» 12.—
— des maladies vénériennes, AUGAGNEUR et CARLE . . . . .	» 10.—
— des maladies du foie, MONGOUR . . . . .	» 8.—
— de dissection, ANCEL . . . . .	» 6.—
— des maladies du cœur et de l'aorte, GAL- LAVARDIN . . . . .	» 10.—

## Jurisprudence, sciences politiques et sociales.

Arrêts du Tribunal fédéral, 4 liv. par année . . . . .	Fr. 6.—
BAUDRY-LACANTINERIE, G. <i>Précis de droit civil</i> , 3 vol. . . . .	» 37.50

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

S. DE BLONAY. <i>Annales de jurisprudence</i> (droit fédéral, civil et public) avec table des matières en langue allemande. Collection complète 1893-1907 In-8°. Br., fr. 64.—; rel.	Fr. 94.—
— Année 1908, in-8°. br. fr. 8.—, relié . . . . .	» 10.—
— <i>Répertoire des arrêts fédéraux et cantonaux</i> , publié d'après le <i>Journal des tribunaux</i> (1846-1892). In-8°, 730 p. (Epuisé.)	
BONINSEgni, P. <i>Précis d'économie politique</i> , relié . . . . .	» 3.—
BRUSLEIN et RAMBERT. <i>Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite</i> . . . . .	» 10.—
Code de procédure civile du canton de Vaud, cart.	» 3.—
DARESTE. <i>Nouv. études d'histoire du droit</i> , in-8°	» 9.—
RIVOIRE, E. <i>Dictionnaire du code civil</i> , fr. 4, relié . . . . .	» 5.—
FIAUX, A. <i>Poursuites pour dettes et faillites</i> . . . . .	» 4.—
FOUILLÉE, A. <i>L'Idée moderne du droit</i> . . . . .	» 3.50
GARNIER, J. <i>Traité d'économie politique sociale ou industrielle</i> . . . . .	» 7.50
GARRAUD, R. <i>Précis de droit criminel</i> , in-8° . . . . .	» 10.—
GFELLER, J. <i>La protection de la propriété immatérielle en Suisse</i> , rel. . . . .	» 4.—
GIDE, Ch. <i>Principes d'économie politique</i> . . . . .	» 6.—
— <i>Economie sociale</i> . . . . .	» 5.—
GIRARD, P.-F. <i>Manuel élémentaire de droit romain</i> . . . . .	» 12.50
GOSCHEN. <i>Théorie des changes étrangers</i> , in-8° . . . . .	» 7.50
N. HERZEN. <i>Précis de droit rom.</i> , b. 7.50, rel. . . . .	» 10.—
LEGRAND. <i>Dictionnaire usuel de droit</i> , in-8°, rel.	» 9.—
LEHR. <i>Etudes sur le droit civil des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord</i> . . . . .	» 5.—
— <i>Des divers régimes hypothécaires de la Suisse</i> . . . . .	» —.80
LERoy-BEAULIEU, Paul. <i>Précis d'économie politique</i> , rel. . . . .	» 3.—
— <i>L'Etat moderne et ses fonctions</i> . . . . .	» 9.—
— <i>La question ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Traité de la science des finances</i> , 2 vol. . . . .	» 25.—
— <i>Essai sur la répartition des richesses</i> . . . . .	» 9.—
— <i>Le collectivisme</i> . . . . .	» 8.—
MARTIN-REHFous, <i>Introd. à l'étude du Code civil suisse. Droit de famille et droit de succession</i> . . . . .	» 3.50
PARETO, V. <i>Manuel d'économie politique</i> . . . . .	» 12.50

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

3, RUE CENTRALE — LAUSANNE

PIGUET, Ed. <i>Le Dénî de justice</i> , étude théorique et pratique de la jurisprudence fédérale	Fr. 3.50
PLANIOL, M. <i>Traité élémentaire de droit civil</i> , 3 vol. à	» 12.50
Recueil des lois, décrets, arrêtés et autres actes du gouvernement du canton de Vaud, 1603-1885, 5 vol. :	
T. I. Code civil	» 3.—
T. II. Code pénal	» 2.50
T. III. Code rural, code de procédure pénale	» 6.—
T. IV. Code de procédure civile	» 6.50
T. V. Loi coordonnant le code	» 5.—
Dr REISS. <i>Le portrait parlé</i> , d'ap. la méthode Bertillon. Manuel à l'usage de la police. 100 dessins dans le texte, 1 pl., 4 autotypies et 1 chrom. hors texte. Relié. (Format poche.)	» 3.50
Cet ouvrage existe aussi en allemand, en russe et en italien.	
— La Photographie judiciaire	» 16.—
RIVOIRE, E. <i>Dictionnaire du Code Civil</i> , fr. 4, rel.	» 5.—
ROGUIN, E. <i>Traité de droit civil comparé. Le mariage</i>	» 10.—
— <i>Le régime matrimonial</i>	» 10.—
Les successions :	
I. Généralités. La succession ab intestat.	» 10.—
II. La succession ab intestat (fin)	» 10.—
III. Les successions testamentaire et contractuelle. Quest. communes. (Sous presse)	
ROSSEL, Virgile. <i>Manuel du droit fédéral des obligations</i> , br., fr. 15.— ; rel.	» 18.—
ROSSEL. <i>Code civil suisse</i> , rel.	» 3.50
— & MENTHA. <i>Manuel du droit civil suisse</i> , paraîtra en 16 livraisons de fin 1908 à fin 1911, l'ouvrage complet	» 22.—
DE SALIS, L. R., <i>Droit fédéral Suisse. Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale</i> , 5 vol. in-8°, à fr. 13.— broché ; relié	» 15.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Ouvrage en souscription :

**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN SUISSE**

au point de vue de la Chirurgie, de la Pratique et de la Jurisprudence fédérale  
par M. G. de Michelis.

1 fort vol. 8°; broché, fr. 40.—; relié, fr. 42.50.

SECRETAN, Ch., Le droit de la femme et études sociales	Fr. 3.50
— <i>Das recht der Frau</i> . Übers. von Dr méd. W. Löwenthal. In-18, 86 pages, br.	» 4.50
SECRETAN, H. L'assurance contre les accidents. Observ. chirurgicales et professionnelles.	» 3.50
SOLDAN, Ch. <i>La responsabilité des fabricants et autres chefs d'exploitations industrielles</i> , d'après les lois fédérales du 25 juin 1881 et 26 avril 1887, rel.	» 2.75
— <i>Code fédéral des obligations</i> , édition annotée avec table alphabétique, rel.	» 4.50
STOURM, R., Les systèmes généraux d'impôts, in-8°.	» 3.50
THILO, E., Réserve de propriété	
WEISS, A., Manuel de droit international privé, in-8°.	» 10.—
Dr C. WIESSE. <i>Le droit international appliqué aux guerres civiles</i> , in-8°, 278 p., br.	» 6.—
WOLF, P. <i>Lois usuelles de la Confédération suisse</i> , publiées sur l'ordre du Conseil fédéral, broché, fr. 4.—; rel.	» 6.—

**THÉOLOGIE**

ASTIÉ, J.-F. Mélanges de théologie et de philos.	Fr. 5.—
BARDE, E. <i>Commentaires sur les Actes des Apôtres</i>	» 12.—
BERTHOUD, A. Apologie du christianisme, in-8°	» 10.—
BETTEX, J. <i>La religion et les sciences de la nature</i>	» 6.—
BONNET L. Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques et Apocalypse, in-8°	» 8.—
— Le Nouveau testament de Notre Seigneur J.-C. expliqué au moyen d'introductions d'analyses et de notes exégétiques. Nouvelle édition revue et augmentée par A. Schröder, professeur de théologie. 4 vol. in-8°, se vendant séparément. — Tome I, Evang. de Matthieu, de Marc et de Luc	

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

- 664 p. 12 fr. — Tome II, Evang. de Jean et Actes des apôtres, 560 pages, 10 fr.  
 Tome III, Epîtres de Paul, 590 p. 10 fr.  
 Tome IV, Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques. Apocalypse. 450 pages, 8 fr.  
 L'ouvrage complet en 4 vol . . . . . Fr. 40.—
- BOST, J.-A. *Dictionnaire de la Bible ou concordance raison. des Saintes Ecrit.*, In-8° » 21.—  
 — *Dictionnaire de l'histoire ecclésiast.*, In-8° » 12.—  
 rei. » 16.—
- BOVON, J. *Etude de l'œuvre de la Rédemption.* 3 vol. in-8°, se vendant séparément. — 1. Le fondement historique, théol. du Nouv. Test. Tome I. L'enseignement de Jésus.— 2<sup>me</sup> édition revue, 576 p. 10 fr. — Tome II. L'enseignement des apôtres, 2<sup>me</sup> édition revue, 592 p. 10 fr. — 2. La formule dogmatique, etc. — Tome I, 550 p. 10 f. Tome II. 584 p. 12 f. — 3. Les conséquences pratiques, morale chrétienne. Tome I. 438 p. 8 fr. Tome II. 464 p. 8 fr. L'ouvrage complet en 6 vol . . . . . » 58.—
- EMERY, Louis. *Introduction à l'étude de la théologie protestante* . . . . . Fr. 10.—
- GAUTIER, L. *Introduction à l'An. Test.* 2 vol. 8° » 20.—
- LICHTENBERGER, F., *Histoire des idées religieuses en Allemagne*, 3 vol. . . . . » 10.50
- Revue de théologie*, 6 liv. par an . . . . . » 12.—
- ROUGEMONT, F. de, *Esquisse d'instruction religieuse*, in-8, broché. . . . . » 2.50

## Philosophie.

- BELOT. *Etude de morale positive*, in-8° . . . . . » 7.50
- BOIRAC, E. *Cours élémentaire de philosophie* . . . . . » 6.50
- BOUTROUX, E. *De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines* . . . . . » 2.50
- BRUNETIÈRE, F. *Sur les chemins de la croyance* . . . . . » 3.50
- COMTE, Aug. *Principes de philosophie positive* . . . . . » 3.50
- FOUILLÉE, A. *Histoire de la philosophie* . . . . . » 6.—
- GUËX, F. *Histoire de l'instruction et de l'éducation* . . . . . » 6.—
- GUYAU, J.-M. *L'irréligion de l'avenir* . . . . . » 7.50

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

KANT. La critique de la raison pratique . . .	Fr. 6.—	
— Principes métaphysiques de la morale . . .	» 8.—	
LAGRESILLE. Monde psychique. Les ordres des idées et des âmes, in-8° . . .	» 12.—	
LE DANTEC. L'athéisme . . .	» 3.50	
LICHTENBERGER, H. La philosophie de Nietzsche . . .	» 2.50	
MICHELET, J. L'amour . . .	» 3.50	
— La femme . . .	» 3.50	
NIETZSCHE, F. L'origine de la tragédie . . .	» 3.50	
— Humain, trop humain, 1 <sup>re</sup> partie . . .	» 3.50	
— Le voyageur et son ombre (Humain, trop humain) 2 <sup>e</sup> partie . . .	» 3.50	
— Par delà le bien et le mal . . .	» 3.50	
— Le crépuscule des idoles . . .	» 3.50	
— Pages choisies publiées par Henri Albert . . .	» 3.50	
— Aurore . . .	» 3.50	
— Le gai savoir . . .	» 3.50	
— Ainsi parlait Zarathoustra . . .	» 3.50	
— La généalogie de la morale . . .	» 3.50	
— La volonté de la puissance . . .	» 3.50	
NICATI. La philosophie naturelle . . .	» 3.50	
PAYOT, J. L'éducation de la volonté . . .	» 5.—	
PENJON, A. Précis de philosophie, toile . . .	» 4.50	
— Précis d'histoire de la philosophie, toile . . .	» 3.50	
SABATIER, A. Philosophie de l'effort . . .	» 7.50	
SCHOPENHAUER, A. Le libre arbitre . . .	» 2.50	
— Le fondement de la morale . . .	» 2.50	
SCHOPENHAUER. Critique de la phil. kantienne . . .	» 4.—	
— Le monde comme volonté et comme représentation, 3 vol. . .	» 22.50	
SECRÉTAN, Ch. Le principe de la morale . . .	» 3.50	
SPENCER, Herbert. L'individu contre l'Etat . . .	» 2.50	
— Principe de sociologie, 5 vol. :		
T. I . . . . .	Fr. 10.—	} » 43.75
T. II . . . . .	» 7.50	
T. III . . . . .	» 15.—	
T. IV . . . . .	» 3.75	
T. V . . . . .	» 7.20	
TAINE, H. Philosophie de l'art, 2 vol. . .	» 7.—	
TAINE. Les philosophes classiques du XIX <sup>e</sup> siècle en France . . .	» 3.50	
— De l'intelligence, 2 vol. . . . .	» 7.—	
WEBER, A. Histoire de la philosophie européenne . . .	» 12.—	

 On trouvera toujours en magasin la collection complète de la **Bibliothèque de philosophie scientifique** à 3 fr. 50 le volume, ainsi que les nouveautés de la **Bibliothèque de philosophie contemporaine**.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE ET CONTEMPORAINE